MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

ÉTUDE DES CRÉDITS
2001-2002

TOME
2
QUESTION 13

A38A1
E881
2001/02
2,13
QL
P.gosv.
Lecture
sumplice

Forum sur la croissance de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

Rendez-vous des décideurs

BILAN AN 1 (avril 1999 à mars 2000)

Plan d'action 1998-2005
« Un environnement à valoriser »

Québec
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

BILAN DE L'AN 1

Forum sur la croissance de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

Suivi du Rendez-vous des décideurs du 25 mars 1999

BILAN AN 1 (avril 1999 à mars 2000)

Plan d'action 1998-2005
« Un environnement à valoriser »

Groupe de travail « Un environnement à valoriser »

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

Avril 2000

Pour renseignement : Daniel Bouchard
Secrétaire du Groupe de travail « Un environnement à valoriser »
Direction de la planification
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 12e étage
Québec (Québec)G1R 4X6
Téléphone : (418) 380-2100, poste 3036
Télécopieur : (418) 380-2171
Courriel : daniel.bouchard@agr.gouv.qc.ca

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Lors du Rendez-vous des décideurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire de mars 1999, le plan d'action proposé par le Groupe de travail sur le thème « Un environnement à valoriser » a été adopté à l'unanimité et le gouvernement a annoncé des décisions destinées à mettre en place des conditions propices à sa réalisation. Les décideurs convenaient alors de maintenir notre Groupe de travail et de lui confier la responsabilité d'un processus de reddition de comptes annuelle entre les partenaires destiné à évaluer les progrès accomplis, actualiser le plan d'action et en faire connaître les résultats. Pour l'application de ce processus à la première année de la mise en œuvre du plan, j'ai agi de nouveau comme président.

J'ai donc l'honneur de vous présenter, au nom des membres du Groupe de travail, un premier bilan au 31 mars 2000 du plan d'action 1998-2005 sur « Un environnement à valoriser », adopté lors du Rendez-vous des décideurs. Ce bilan a été élaboré grâce à la contribution de tous les membres du Groupe de travail. Il s'agit, rappelons-le, de représentants des milieux agricoles et de la fourniture d'intrants agricoles, des groupes environnementaux, du monde municipal, de la transformation et du commerce des aliments ainsi que des ministères de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, de l'Environnement et des Affaires municipales et de la Métropole. Le Groupe s'est réuni à deux reprises, le 13 octobre 1999 et le 10 mars 2000, pour mettre au point cette première reddition de comptes.

Le bilan regroupe d'abord les rapports des partenaires sur chacune des actions du plan en agroenvironnement. On notera à ce chapitre certains résultats positifs, par exemple, la participation remarquable au portrait agroenvironnemental, une performance sans précédent du programme PRIME-VERT et une amélioration dans l'offre de services-conseils spécialisés en agroenvironnement. Le bilan rend également compte de l'état de la situation par rapport à l'objectif général du plan d'action qui est de favoriser l'adoption, par les entreprises agricoles, de pratiques respectueuses de l'environnement. À cet égard, on notera des progrès significatifs relativement à l'entreposage des fumiers et une amorce encourageante de changement en ce qui concerne les autres pratiques. Finalement, le bilan évoque les principales perspectives identifiées par le Groupe de travail pour la deuxième année, notamment :

- consolider le travail de collaboration entre les partenaires;
- préciser les objectifs et actions à l'échelle régionale; et
- privilégier les efforts liés à la diminution de la pollution diffuse d'origine agricole.

Pour ce qui est de la collecte sélective, les rapports des partenaires permettent de constater que le travail avance, à ce jour, à la satisfaction de tous et que, pour la prochaine année, on s'attachera à l'examen de la réglementation pertinente qui reste à venir. Ce sera là une étape déterminante.

En terminant, je remercie tous les membres du Groupe de leur participation active et assidue au processus de suivi. Je désire exprimer en particulier ma reconnaissance à Pierre Jobin, notre expert externe, et à Daniel Bouchard, notre secrétaire, pour leur contribution essentielle à nos travaux.

JULES BRIÈRE

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

Président : Jules Brière, Lavery, de Billy, avocats

Expert externe : Pierre Jobin, consultant

Secrétaire : Daniel Bouchard, Direction de la planification, MAPAQ

Membres :

Union des producteurs agricoles (UPA)	Christian Lacasse, vice-président Jean Larose, directeur général Michel Garon (acc.) Louis Ménard (acc.)
Coopérative fédérée de Québec (CFQ)	Denis Richard, 2e vice-président Michel Brosseau, directeur (acc.)
Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (AQINAC)	Pierre Doré, directeur Donald Côté, directeur (acc.)
Ordre des agronomes du Québec (OAQ)	Claire Bolduc, présidente Marcel Michaud (acc.)
Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN)	Denis Boutin, chargé de projet
Fédération québécoise des municipalités (FQM)	Gaétan Patry, coordonnateur à l'aménagement, MRC Bellechasse
Union des municipalités du Québec (UMQ)	Diane Fortin, conseillère en développement économique
Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec (AMPAQ)	Jean Lefebvre, directeur
Association des détaillants en alimentation du Québec (ADA)	Serge Larochelle, administrateur Carole Fortin, directrice (acc.)
Conseil canadien de la distribution alimentaire (CCDA)	Marie-Hélène Michaud, chef de secteur, affaires environnementales Annick Laberge, directrice (acc.)
Conseil de l'industrie laitière du Québec (CILQ) (Comité directeur de l'industrie laitière sur l'environnement – CDILE)	Charles Langlois, directeur des affaires économiques
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)	Jacques Landry, sous-ministre adjoint Manon Carignan (acc.)
Ministère de l'Environnement du Québec (MENV)	Robert Lemieux, sous-ministre adjoint Mario Bérubé (acc.)
Ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM)	Denys Jean, sous-ministre adjoint Carole Jutras, directrice (acc.)

(acc.) : personnes accompagnatrices

PLAN D'ACTION « UN ENVIRONNEMENT À VALORISER »

BILAN AN 1 (avril 1999 à mars 2000)

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT I

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL III

TABLE DES MATIÈRES V

1. Bref rappel du plan d'action et du mandat du Groupe de travail 1

SECTION A : AGROENVIRONNEMENT

2. Bilan des actions en matière d'agroenvironnement 5
   - 2.1 Principales réalisations 5
   - 2.2 Situation par rapport à l'objectif général 9
   - 2.3 Perspectives d'ensemble pour l'année 2 16
3. Rapport des partenaires sur l'état de réalisation des actions et des résultats obtenus 17
   - 3.1 Cible A : Élaboration d'un état de situation 17
   - 3.2 Cible B : Implantation à la ferme de pratiques respectueuses de l'environnement 27
   - 3.3 Cible C : Valorisation et certification environnementales 55

SECTION B : COLLECTE SÉLECTIVE

4. Bilan des actions en matière de collecte sélective 61
   - 4.1 Rapport des partenaires sur les travaux réalisés 61
   - 4.2 Perspectives pour l'année 2 64

ANNEXE

Plan d'action actualisé (agroenvironnement) et sommaire du rapport des partenaires sur l'état de réalisation des actions et les résultats obtenus (Bilan Avril 1999 à mars 2000) A-1

1. BREF RAPPEL DU PLAN D'ACTION

Dans le cadre du suivi de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois de mars 1998, le Groupe de travail sur le thème « Un environnement à valoriser » a été mandaté afin de préparer un plan d'action visant à concrétiser les consensus portant sur l'environnement. Ce groupe de travail, présidé par Me Jules Brière, est formé de représentants du milieu agricole et des services à la production, du monde municipal et environnemental, de la transformation et du commerce des aliments ainsi que des trois ministères concernés. Les consensus portaient sur les sujets suivants :

- La réglementation en agroenvironnement,
- Le soutien financier gouvernemental en agroenvironnement,
- La responsabilisation des producteurs et productrices agricoles,
- Les ententes de bon voisinage,
- La création d'un pôle majeur de R&D en agroenvironnement,
- La collecte sélective.

En mars 1999, le plan d'action proposé par le groupe de travail a été adopté à l'unanimité lors du Rendez-vous des décideurs. Il couvre la période 1998-2005 afin de respecter l'horizon des objectifs de croissance et porte principalement sur l'agroenvironnement. Il intègre les actions de chacun des partenaires concernés et définit des objectifs communs. Il précise les résultats à atteindre, les actions à réaliser, un calendrier de mise en œuvre, des responsabilités de réalisation et un processus de suivi.

L'objectif général du plan d'action en agroenvironnement est que :

> *D'ici 2005, les quelque 20 000 fermes représentant près de 90 % de l'activité agricole au Québec auront entrepris l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, dans les domaines de l'entreposage et de la gestion des fumiers, de la gestion des fertilisants, de la conservation des sols, de la protection des cours d'eau en milieu agricole et de l'utilisation des pesticides.*

Trois cibles prioritaires sont proposées et des résultats sont fixés :

Cibles	Résultats visés
A. Élaboration d'un état de situation	– D'ici 2000, la réalisation du portrait agroenvironnemental de quelque 20 000 fermes; – D'ici 2001, la précision et le calibrage des pistes d'action prioritaires à partir des études et analyses prévues; – D'ici 2005, la mise en place d'un processus de mise à jour de l'information relative aux pratiques agroenvironnementales des entreprises agricoles.

B. Implantation à la ferme de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement	– Entreposage et gestion des fumiers : d'ici 2003, l'entreposage étanche et suffisant des fumiers tel que prévu à la réglementation et selon le calendrier du programme Prime-Vert; objectifs concernant les odeurs et pertes d'éléments fertilisants à préciser à la lumière du Portrait; – Gestion des fertilisants : d'ici 2003, la réalisation d'un PAEF (Plan agroenvironnemental de fertilisation) par les fermes visées par le règlement; – Conservation des sols et protection des cours d'eau : objectifs concernant l'adoption de pratiques à préciser à la lumière du Portrait; – Pesticides : objectifs Stratégie phytosanitaire – réduire de 50 % l'utilisation des pesticides par rapport à 1992 et avoir, d'ici 2003, 70 % des superficies en céréales, maïs, soya, pomme et pomme de terre en lutte intégrée.
C. Valorisation et certification environnementales	– D'ici 2000, l'élaboration et la proposition d'un concept de valorisation des agriculteurs qui utilisent de bonnes pratiques en agroenvironnement, ainsi que l'examen de scénarios de mise en place; – D'ici 2005, la mise en place d'un système d'accréditation environnementale (procédures et critères du système élaborés d'ici 2003).

De ces trois cibles et résultats découlent une quarantaine d'actions à réaliser. Les partenaires qui ont participé à l'élaboration du plan d'action ont pris l'engagement de s'impliquer dans la réalisation de ces actions. La responsabilité de veiller à la réalisation des actions incombe à chaque partenaire ayant le leadership de réalisation. La coordination des actions est laissée à l'initiative des partenaires en leadership.

Les différents partenaires sont mis à contribution, que ce soit sur le plan de l'aide financière (Programme Prime-Vert du MAPAQ, Programme agroenvironnemental du CDAQ géré par l'UPA, Plan Saint-Laurent Vision 2000), du soutien professionnel (clubs-conseils en agroenvironnement, services-conseils gouvernementaux, privés et coopératifs, formation, activités de sensibilisation, Institut de recherche et développement en agroenvironnement – IRDA, etc.) ou de la réglementation (*Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole* - RRPOA, *Règlement sur les pesticides*). La Stratégie agroenvironnementale de l'UPA, visant la responsabilisation des producteurs agricoles, est également mise à contribution.

En mars 1999, les décideurs ont également convenu d'un mécanisme unique de suivi du plan d'action axé sur les résultats. Ainsi, le Groupe de travail sur « Un environnement à valoriser » a été maintenu, avec le mandat de gérer un processus annuel de reddition de comptes entre les partenaires ayant pour objet :

- de recevoir le rapport des partenaires engagés sur leurs réalisations et les résultats obtenus;
- d'actualiser le plan d'action à la lumière des résultats obtenus et des objectifs visés;
- de convenir de la communication des résultats obtenus;
- de faire rapport annuellement aux autorités gouvernementales.

Quant à la collecte sélective, il a été convenu que le Plan d'action gouvernemental 1998-2008 sur la gestion des matières résiduelles, annoncé en septembre 1998 par le ministère de l'Environnement du Québec (MENV), servirait de base aux actions à mener avec les partenaires.

SECTION A

AGROENVIRONNEMENT

2. BILAN DES ACTIONS EN AGROENVIRONNEMENT

L'engagement des partenaires à s'impliquer dans la réalisation du Plan d'action 1998-2005 en agroenvironnement a pris tout son sens dans la première année de mise en œuvre de ce plan. Cet engagement, pris dans le cadre des travaux qui ont conduit à l'élaboration de ce plan d'action et confirmé par l'ensemble des partenaires de l'agriculture et de l'agroalimentaire, lors du Rendez-vous des décideurs de mars 1999, s'est concrétisé en de nombreuses actions concourant au développement de l'agriculture dans le respect de l'environnement.

2.1 PRINCIPALES RÉALISATIONS

Les quelque quarante actions prévues au plan d'action ont été mises en marche en 1999-2000 et le rapport des partenaires, regroupé à la section 3, fait état des travaux réalisés et des résultats obtenus pour chacune des actions. Un sommaire est présenté sous forme de tableau en annexe. Parmi les actions entreprises au cours de l'année 1, les principales réalisations peuvent être résumées comme suit :

Portrait agroenvironnemental : une participation remarquable

Le vaste recensement menant à la réalisation du premier Portrait agroenvironnemental des fermes québécoises a été complété en mai 1999, avec un taux de participation de 88 % des quelque 20 360 entreprises contactées. Ainsi, pas moins de 17 915 entreprises agricoles ont été visitées, sur sept mois, par 150 recenseurs du Groupe de recherche en économie et politique agricoles de l'Université Laval (GRÉPA) affectés à cette tâche sur l'ensemble du territoire québécois. Le portrait agroenvironnemental, qui constitue une première québécoise, canadienne et même nord-américaine, a donc franchi avec succès une étape déterminante. Lors du Congrès général de l'Union des producteurs agricoles (UPA) en décembre 1999, les résultats du portrait pour l'ensemble des fermes du Québec ont été présentés et le rapport global ainsi que sa synthèse ont été distribués auprès des intervenants concernés et des médias. De même, quelque 30 rapports différents ont été produits présentant les résultats sous différents angles à savoir, par région administrative, par bassin versant ou par secteur de production agricole.

PRIME-VERT : des résultats sans précédent

Le nouveau programme de soutien financier « PRIME-VERT », qui remplace le Programme d'aide à l'investissement en agroenvironnement (PAIA) et qui aidera le secteur agricole à faire du virage environnemental une réalité, est entré en vigueur en avril 1999. Les bonifications importantes apportées au programme auront permis l'atteinte de résultats sans précédent :

- 1 082 projets de structures d'entreposage des fumiers ont été réalisés en 1999-2000 comparativement à 543 l'année précédente;
- ces nouvelles structures ont permis l'entreposage du fumier de 112 000 unités animales, soit un volume estimé d'environ 1 727 000 m^3 de fumier.

Services-conseils en agroenvironnement : une offre améliorée

Les clubs-conseils en agroenvironnement ont connu un vif succès en 1999-2000. Ces regroupements, qui permettent aux entreprises agricoles de se doter d'un service-expert en matière de pratiques respectueuses de l'environnement, ont crû de plus de 30 % pour atteindre 72 en mars 2000 (55 en mars 1999). Quelque 3 100 producteurs et productrices agricoles en sont membres maintenant. Ces clubs sont présents dans toutes les régions du Québec, dont plus de la moitié en Montérégie et Chaudière-Appalaches. L'objectif est d'atteindre 4 000 membres d'ici le 31 mars 2001.

Du côté des secteurs coopératifs et privés, les services en matière agroenvironnementale ont également augmenté au cours de l'année. En effet, 31 coopératives agricoles ont procédé à l'embauche d'un conseiller en agroenvironnement et une trentaine de professionnels spécialisés en agroenvironnement sont à l'emploi des entreprises membres de l'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (AQINAC). De nouveaux produits et services sont offerts dans les domaines de l'alimentation animale (ajout de phytase à l'alimentation du porc pour réduire les rejets de phosphore), de la fertilisation (nouvelles formulations d'engrais commerciaux adaptés à la problématique du phosphore), de l'agriculture de précision (cartographie de la fertilité champs et application de fertilisants à l'aide de la technologie GPS ou géopositionnement par satellite) et de l'utilisation sécuritaire des pesticides (récupération de contenants et application à forfait avec pulvérisateurs performants).

PAEF : les intervenants mettent l'épaule à la roue

Le plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) est un outil de gestion indispensable servant à concilier les différents aspects de l'exploitation agricole avec la protection de l'environnement. Le PAEF est prescrit par la réglementation et sa réalisation peut être confiée à un expert en fertilisation, c'est-à-dire un agronome ou un technicien agricole, technologiste agricole ou technologue, en autant que ces derniers travaillent sous la surveillance d'un agronome, ou encore le producteur peut le faire lui-même pour son entreprise, s'il a réussi la formation offerte à cette fin par le ministère de l'Éducation.

En 1999-2000, quelque 2 000 PAEF ont été réalisés par les trois organismes de gestion des fumiers, les 72 clubs agroenvironnementaux, les 31 coopératives agricoles affiliés à la Coopérative fédérée de Québec ainsi que la trentaine de professionnels travaillant dans le domaine au sein des entreprises membres de l'AQINAC. Depuis le début de 1999, environ 250 producteurs et productrices agricoles se sont inscrits au programme de formation. En avril 1999, certaines modifications apportées par le ministère de l'Environnement (MENV) à sa réglementation ont contribué à faciliter la réalisation de PAEF et un comité technique est en place afin de continuer à bonifier l'outil de gestion que constitue le PAEF. Par ailleurs, l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ) a mis en place un programme de vérification de la compétence en fertilisation des agronomes qui réalisent des PAEF ou supervisent leur réalisation.

Coordination régionale : des mécanismes s'installent

L'année 1999-2000 a permis l'instauration de mécanismes régionaux de coordination entre les intervenants concernés par la problématique agroenvironnementale. Des tables de discussion ont été mises en place ou sont en voie de l'être dans chacune des régions du Québec. Ces tables, qui sont soit bilatérales (deux intervenants parmi le MENV, le MAPAQ et l'UPA) soit multilatérales (plusieurs intervenants régionaux), permettent de mettre en commun les objectifs et problématiques, de se concerter sur des solutions et de mettre en commun un plan de communication. Le MAPAQ et le MENV ont initié des rencontres de formation communes et développé des mécanismes d'échange d'information facilitant la délivrance des certificats d'autorisation. L'ajout d'effectifs au MENV a également permis de réduire les délais de traitement des dossiers.

Promotion des bonnes pratiques : de nombreuses activités de sensibilisation

Au cours de 1999-2000, de multiples activités ont eu lieu sur le terrain afin d'informer et de sensibiliser les agriculteurs et agricultrices aux pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. En effet, les directions régionales du MAPAQ, avec les intervenants régionaux, ont organisé plus de 140 activités d'information auxquelles quelque 4 000 agriculteurs et conseillers ont participé. Ces activités abordaient notamment les questions de l'entreposage des fumiers, de la fertilisation et de l'utilisation rationnelle des pesticides. On compte également une cinquantaine de démonstrations à la ferme avec près de 1 500 participants. Il y a eu également la parution de plusieurs articles de vulgarisation ainsi que la diffusion de publications sur les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. À cela, il faut ajouter les activités organisées par la Coopérative fédérée de Québec et l'Association des fabricants d'engrais du Québec (membre de l'AQINAC), qui ont permis de rejoindre quelque 3 500 producteurs agricoles.

Guide des bonnes pratiques : un premier guide pour les grandes cultures

Au cours de 1999-2000, des travaux ont été conduits afin d'élaborer un Guide des bonnes pratiques en grandes cultures. Cette opération a mobilisé des comités techniques composés de conseillers-experts provenant d'institutions publiques et privées. Le guide contiendra sept modules abordant notamment la gestion des fertilisants, la conservation des sols, la protection des cours d'eau et la lutte aux mauvaises herbes. La production de ce guide est une initiative de la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec, qui s'est engagée à rédiger et diffuser un guide spécialement conçu pour le Québec dans le cadre de son plan environnemental de gestion responsable. Le projet a été confié au Conseil des productions végétales du Québec et la parution de ce guide est imminente.

Stratégie phytosanitaire : une intensification des efforts

À la fois locomotive et cheville ouvrière de la lutte intégrée, la Stratégie phytosanitaire a connu une intensification des efforts en 1999-2000. Dans le cadre du Programme de soutien à la Stratégie phytosanitaire, au-delà d'un million de dollars ont été investis dans plus de 40 projets visant à réduire l'utilisation des pesticides et à implanter la lutte intégrée. Plus de 1 000 producteurs et plus de 100 conseillers agricoles ont participé aux activités de formation offertes, qui portaient sur l'utilisation rationnelle des pesticides, l'identification des mauvaises herbes et l'application de techniques de lutte intégrée. Par ailleurs, au cours des deux dernières années, une centaine de personnes ont été accréditées pour le réglage des pulvérisateurs.

IRDA : un centre d'expertise en émergence

L'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA), qui est le fruit d'un partenariat gouvernement-universités-secteur privé, commence à devenir un véritable centre d'expertise dans le domaine de l'agroenvironnement. Sa programmation scientifique compte plus de 130 projets impliquant au-delà de 65 partenaires et collaborateurs. Parmi ces projets, plusieurs viennent soutenir les domaines prioritaires que sont la gestion des fumiers, la fertilisation, la conservation des sols, la protection des cours d'eau et l'utilisation des pesticides. En 1999-2000, la contribution des partenaires à l'IRDA pour le financement de la recherche a été de 3 millions de dollars. À cela s'ajoute un budget d'exploitation de 6,2 millions de dollars servant principalement à la rémunération du personnel professionnel et technique. De plus, l'IRDA dispose d'infrastructures de recherche représentant quelque 7,8 millions de dollars en biens immobiliers et équipements.

Valorisation des agriculteurs réalisant de bonnes pratiques : une approche est adoptée

L'obtention de résultats significatifs en agroenvironnement dépendra également de la capacité des intervenants à mobiliser les agriculteurs et à aller chercher leur intérêt à opérer les changements nécessaires dans leur entreprise. Le travail sur les mentalités et attitudes est donc stratégique, d'où l'importance de miser sur une approche axée sur la reconnaissance des producteurs engagés en agroenvironnement. C'est dans cet esprit que les partenaires concernés ont convenu, en décembre 1999, de mettre en place un Comité de coordination multipartite pour poursuivre l'opérationnalisation du concept de valorisation en l'adaptant au contexte de « l'après-Portrait agroenvironnemental et des plans d'action régionaux ».

2.2 SITUATION PAR RAPPORT À L'OBJECTIF GÉNÉRAL

Cette section présente les résultats obtenus des diverses actions engagées durant cette première année, en fonction de l'objectif général du Plan d'action 1998-2005 en agroenvironnement, qui est :

> *« D'ici 2005, les quelque 20 000 fermes, représentant près de 90 % de l'activité agricole au Québec, auront entrepris l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, dans les domaines :*
> - *de l'entreposage et de la gestion des fumiers,*
> - *de la gestion des fertilisants,*
> - *de la conservation des sols, de la protection des cours d'eau en milieu agricole;*
> - *de l'utilisation des pesticides. »*

À l'échelle de l'entreprise agricole, le processus d'adoption des pratiques prévu au plan d'action comporte trois grandes cibles, soit la réalisation du portrait agroenvironnemental des fermes, l'appui à l'implantation de pratiques respectueuses de l'environnement ainsi que la valorisation et la certification environnementales.

Quant au niveau d'adoption visé des pratiques, il a été précisé pour chacun des domaines identifiés, sur la base d'objectifs convenus entre les partenaires, et pour les autres, les discussions engagées se poursuivent. À ce sujet, les membres se sont engagés, dans les premières années du plan d'action, à en préciser la teneur au fur et à mesure que de nouvelles données et connaissances seront obtenues.

Ainsi, l'information présentée fait état du niveau des résultats atteints par rapport aux cibles et aux axes de travail du plan d'action. L'information actuellement disponible permet, dans certains cas, de bien apprécier la situation, et dans d'autres, d'obtenir une tendance ou un aperçu de la situation. Les travaux doivent donc se poursuivre afin d'améliorer la qualité et la précision de l'information.

CIBLE A – L'élaboration d'un état de situation

A.1) Réalisation d'un portrait agroenvironnemental

Objectif : D'ici l'an 2000, la réalisation d'un portrait agroenvironnemental de quelque 20 000 fermes québécoises.

Les entreprises ciblées par le Portrait sont essentiellement celles visées par le *Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole* (RRPOA), auxquelles s'ajoutent certaines entreprises serricoles et pomicoles.

Parmi les 30 669 entreprises inscrites en 1998 au Fichier d'enregistrement du MAPAQ, 20 358 sont ainsi ciblées par le Portrait. Celles-ci cultivent 86 % des superficies en culture du Québec et font l'élevage de 93 % du cheptel total.

Le Portrait a recensé 17 915 entreprises, soit 88 % des entreprises ciblées. La représentativité des données est donc assurée avec 82 % des unités animales et 74 % des superficies cultivées, montrant ainsi une part importante de l'activité agricole au Québec (tableau 1).

Tableau 1
Résultats atteints par le Portrait, en termes d'entreprises, d'unités animales et de superficies recensées

	Unités	%
Entreprises agricoles au Québec	30 669	
Entreprises ciblées par le Portrait	20 358	
Entreprises recensées	17 915	88 %
Unités animales au Québec	1 867 331	
Unités animales ciblées	1 732 883	93 %
Unités animales recensées	1 536 445	82 %
Superficies cultivées au Québec (ha)	2 094 084	
Superficies cultivées ciblées (ha)	1 790 442	86 %
Superficies cultivées recensées (ha)	1 547 479	74 %

Sources : Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec, 1999.
Fiche d'enregistrement des entreprises agricoles, 1998, MAPAQ.

CIBLE B – L'implantation à la ferme de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement

B.1a) Entreposage et gestion des fumiers (entreposage)

Objectif 1 : D'ici l'an 2003, l'entreposage étanche et suffisant des fumiers pour 100 % des unités animales des entreprises tenues à un tel entreposage en vertu du règlement et selon le calendrier prévu au programme Prime-Vert.

Dans le cadre du programme Prime-Vert, on estime à 14 670, le nombre d'entreprises agricoles tenues à un entreposage en vertu du RRPOA. Ces entreprises constituent près de 72 % des entreprises visées par l'objectif général du Plan d'action (tableau 2), puisque celui-ci cible les entreprises de 35 unités animales et plus. Parmi ces entreprises, quelque 8 370 disposent maintenant d'un entreposage adéquat, soit près de 60 % des entreprises et plus de 70 % des unités animales visées.

Tableau 2
Résultats[1] atteints sur le plan des structures d'entreposage selon le programme Prime-Vert

Entreprises	#	%	U.A.	%
En production animale	20 350		1 950 000	
Visées	14 670	72 %	1 627 000	83 %
Conformes	8 370	57 %	1 184 000	73 %
Prévues au Prime-Vert	6 300	43 %	443 000	27 %

[1]Au 31 mars 2000, préliminaires Source : Prime-Vert, MAPAQ.

Il est à noter que la répartition des entreprises présentée au tableau 2 n'inclut pas les nouvelles entreprises installées depuis 1996 qui sont conformes au règlement. Par ailleurs, les données du Portrait viennent confirmer les estimations du programme quant au nombre d'unités animales (u.a.) qui restent à doter d'une structure d'entreposage étanche, soit environ 440 000 (Portrait : 430 205 u.a versus estimations Prime-Vert : 443 000 u.a).

Ainsi, au Québec, plus de 70 % de la problématique liée à l'entreposage des fumiers est réglée. De plus, on constate que la problématique résiduelle comporte des risques de pollution moins importants, puisqu'elle est constituée principalement d'entreprises de plus petite taille, situées à l'extérieur des régions de grande concentration d'élevage et produisant des fumiers solides qui comportent moins de risques de pollution que les fumiers liquides.

Tableau 3
Entreprises, selon la taille, visées par Prime-Vert, sans structure d'entreposage au 1er avril 2000 vs entreprises conformes

Entreprises	#	%	My
100 u.a. et (+)	578	9 %	204 u.a.
51 à 99 u.a.	3 111	49 %	68 u.a.
35 à 50 u.a.	2 611	42 %	43 u.a.
Prévues Prime-Vert	6 300	100 %	70 u.a.
Conformes Prime-Vert	8 370	---	141 u.a.

Sources : Fiche d'enregistrement des entreprises agricoles, MAPAQ; Prime-Vert, MAPAQ, 2000

En effet, les entreprises prévues au Prime-Vert ont une taille moyenne de 70 unités animales, alors que pour les entreprises maintenant conformes, cette taille se situe à 141 unités animales. Parmi les 6 300 entreprises prévues, moins de 10 % ont une taille supérieure à 100 unités animales. De même, plus de 40 % de ces entreprises ont une taille inférieure à 50 unités animales (tableau 3).

Quant à la localisation, les résultats du Portrait font état que les régions à grande concentration d'élevages comptent une large portion d'entreprises munies de structures d'entreposage étanches. Dans les trois régions en surplus, où se concentrent près de 50 % des unités animales totales, 95 % des entreprises sont munies de structures d'entreposage étanches. Ainsi, c'est surtout à l'extérieur de ces trois régions, là où la problématique environnementale est moins aiguë, qu'il reste une plus grande proportion d'entreprises à doter de structures (tableau 4).

Tableau 4
Proportion d'entreprises dotées de structures d'entreposage étanches selon les régions

	Avec structures vs total des entreprises	%
Régions centrales	7 148/8 543	84 %
• Régions en surplus[1]	5 211/5 512	95 %
• Autres[2]	1 937/3 031	64 %
Régions intermédiaires[3]	2 357/3 939	60 %
Régions périphériques[4]	659/1 628	40 %

[1] Montérégie-Est, Lanaudière, Chaudière-Appalaches
[2] Centre du Québec, Laval-Montréal, Montérégie-Ouest
[3] Bas Saint-Laurent, Estrie, Laurentides, Mauricie, Québec
[4] Abitibi-Témiscamingue, Gaspésies-Îles-de-la-Madeleine, Outaouais, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Côte-Nord
Source : Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec, 1999

Le Portrait révèle que les élevages produisant les fumiers les plus à risques du point de vue environnemental disposent d'installations d'entreposage dans une large proportion (ex. : porc). C'est surtout les entreprises bovines qui ont la plus faible proportion d'entreposage, mais en même temps, le type de fumier produit par ces entreprises comporte moins de risques compte tenu qu'il est solide et qu'il provient d'entreprises généralement de petite taille situées souvent à l'extérieur des bassins en surplus (tableau 5).

Tableau 5
Proportion d'unités animales reliées à un mode d'entreposage, selon le type d'élevage

Élevage	Unités animales (%)
Porcs	98 %
Volaille	76 %
Bovins laitiers	57 %
Bovins de boucherie	33 %
Total – productions animales	71 %

Source : Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec, 1999

B.1b) Entreposage et gestion des fumiers (odeurs)

Objectif 2 : D'ici l'an 2005, plus de x % du volume des fumiers seront gérés selon des méthodes minimisant la propagation des odeurs et les pertes en éléments fertilisants.

L'objectif du Plan d'action relatif aux méthodes de gestion des fumiers qui minimisent la propagation des odeurs et les pertes en éléments fertilisants reste à être quantifié. Les travaux prévus pour l'an 2 permettront d'en préciser la teneur, à la fois quant au résultat visé, de même qu'à l'identification des pratiques et méthodes qui pourront concourir à l'atteinte des objectifs.

Le Portrait propose un indicateur qui vise à évaluer les risques de perception des odeurs en provenance des installations d'élevage, d'une part, et celles liées aux pratiques d'épandage, d'autre part. Globalement, les risques de perception des odeurs provenant des installations d'élevage ou des épandages varient de modérés à élevés selon les régions, les valeurs élevées étant principalement associées aux zones de concentration d'élevage.

Voici, à titre indicatif, selon le Portrait agroenvironnemental, le taux d'utilisation de certaines pratiques minimisant la propagation des odeurs :

- 10 % des structures sont munies d'une toiture;
- 5 % des structures sont dotées d'un procédé de traitement des fumiers;
- 17 % des lisiers sont épandus avec rampe.

B.2) Gestion des fertilisants

Objectif : D'ici l'an 2003, la réalisation de PAEF par l'ensemble des entreprises visées par le règlement.

En vertu du RRPOA, le MENV évalue, selon les dernières estimations disponibles de 1996, à 24 500 le nombre d'entreprises devant disposer d'un PAEF d'ici octobre 2003. Un calendrier d'exigibilité a été établi en fonction de la localisation de l'entreprise, de sa taille et du type de fumier épandu (solide vs liquide). De plus, les entreprises réceptrices de fumier sont prises en compte comme le prévoit le règlement (tableau 6). Par rapport à la situation en 1999, le Portrait agroenvironnemental permet d'évaluer à quelque 20 000 le nombre d'entreprises visées par le RRPOA. Cependant, en ce qui concerne l'exigibilité des PAEF, il faut y ajouter les entreprises réceptrices de fumier ayant une taille inférieure à celle prescrite par le règlement. Ainsi, les estimations du tableau 6 doivent être prises comme des ordres de grandeur.

Tableau 6
Estimations du nombre d'entreprises agricoles tenues de produire un PAEF selon le calendrier prévu au RRPOA

Type d'exploitation	Nombre	Calendrier
En surplus dans 3 bassins	*5 000	Octobre 1999
En surplus hors des 3 bassins	*5 800	Octobre 2000
Fumier liquide ou > 75 u.a	3 800	Octobre 2001
Engrais minéraux	5 700	Octobre 2002
< 75 u.a.	4 200	Octobre 2003
Total visé par le PAEF	24 500	
Non visé par le PAEF	10 000	

* Années prenant en compte les entreprises recevant les fumiers
Source : Rapport de la Table de concertation sur le projet de règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole, février 1996, MENV

Selon l'information recueillie auprès des principaux intervenants qui offrent des services de PAEF, quelque 2 000 plans ont été réalisés entre avril 1999 et mars 2000 (tableau 7). Il est à noter toutefois que les PAEF réalisés ne correspondent pas tous nécessairement à ceux qui sont exigibles à la première année du calendrier.

Tableau 7
Estimation[1] du nombre de PAEF réalisés en 1999-2000 par quatre intervenants

Intervenants	Période	# PAEF
Organismes de gestion des fumiers	Avril à janvier	414
Clubs agroenvironnementaux	Avril à mars (estimé)	1 000
Coopérative fédérée de Québec	Avril à janvier (estimé)	250
AQINAC (membres)	Avril à février (estimé)	300
TOTAL		1 964

[1]N'inclut pas les PAEF réalisés par les agriculteurs ayant réussis la formation prévue à cet effet.
Sources : MAPAQ, CFQ et AQINAC

Selon le ministère de l'Environnement (MENV), 884 PAEF lui ont été déposés lors de demande de certificat d'autorisation en 1998-1999 et 1999-2000. La grande majorité de ceux-ci ont été réalisés par l'un des intervenants présentés au tableau 7. La différence entre les deux dénombrements vient du fait que seuls les PAEF réalisés en vertu d'une demande de certificat d'autorisation sont comptabilisés par le MENV. Les autres PAEF, réalisés dans le cadre du calendrier réglementaire, n'ont pas à être déposés obligatoirement au MENV. Par ailleurs, le Portrait agroenvironnemental révèle que quelque 7 500 entreprises détiennent un plan de fertilisation minimal couvrant environ 50 % des superficies en culture au Québec.

B.3) Conservation des sols et protection des cours d'eau en milieu agricole

Objectif 1 : D'ici 2005, l'utilisation de pratiques de conservation des sols sur plus de x % des superficies en cultures annuelles.

Objectif 2 : D'ici 2005, l'utilisation de pratiques de protection des cours d'eau sur plus de x % des superficies en cultures annuelles.

Les objectifs du Plan d'action relatifs à la conservation des sols et la protection des cours d'eau restent à être quantifiés. Les travaux prévus pour l'an 2 permettront d'en préciser la teneur, à la fois quant aux résultats visés, de même qu'à l'identification des pratiques de conservation et de protection qui pourront concourir à l'atteinte des objectifs.

À titre indicatif, l'information recueillie dans le cadre du Portrait agroenvironnemental en termes de pratiques de conservation des sols et de protection des cours d'eau permet un éclairage sur l'état d'adoption, dans les 20 000 fermes, de certaines pratiques de conservation des sols et de protection des cours d'eau.

Tableau 8
Superficies déclarées sous pratiques culturales de conservation

	Hectares	%
Superficies cultivées déclarées	1 547 479	
Superficies en cultures annuelles	719 358	
Superficies en cultures annuelles sous pratiques culturales de conservation	75 628	11 %

Source : Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec, 1999

Selon l'information déclarée par les entreprises agricoles recensées, 11 % des superficies en cultures annuelles seraient sous pratiques culturales de conservation. Parmi ces pratiques, notons la culture en contours, la culture en bandes, sur billons, avec intercalaires, engrais verts ou plantes de couverture et/ou l'utilisation de bandes enherbées (tableau 8).

Pour ce qui est des pratiques de protection des cours d'eau, le Portrait indique notamment la proportion d'entreprises recensées déclarant certaines structures de protection : 24 % déclarent des sorties de drains enrochées, 19 % déclarent des bandes enherbées et 7 % déclarent des chutes enrochées (tableau 9). Les données du Portrait ne permettent toutefois pas de dissocier les structures de protection des cours d'eau en fonction du type de cultures. Par ailleurs, le Portrait indique que l'accès au cours d'eau est contrôlé pour 49 % des unités animales ruminants (bovins laitiers, bovins de boucheries et ovins).

Tableau 9
Proportion d'entreprises agricoles déclarant des aménagements de protection des cours d'eau

Structures de protection	%
Chutes enrochées	7 %
Bandes enherbées	19 %
Sorties de drains enrochées	24 %

Source : Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec, 1999

B.4) Utilisation des pesticides

Objectif 1: D'ici 2000, le maintien de l'objectif de la Stratégie phytosanitaire, qui est de réduire de 50 % l'utilisation des pesticides par rapport à 1992.

Selon le Bilan des pesticides produit par le MENV, les ventes de pesticides dans le secteur agricole ont diminué de 5,3 % en 1997 par rapport à 1992 (tableau 10).

Parmi l'ensemble des pesticides utilisés en agriculture, les herbicides représentent près de 67 % des volumes, les fongicides, 15 % et les insecticides, 12 %. Depuis 1992, année de référence, les ventes de fongicides et insecticides ont connu des diminutions de 17 % et 9 % respectivement. Les ventes d'herbicides ont, pour leur part, augmenté, depuis 1992, de près de 5 %.

L'augmentation des superficies en cultures annuelles entre 1992 et 1997 (+7 %) pourrait expliquer cette hausse des ventes d'herbicides ainsi que la moindre diminution de l'utilisation des pesticides par rapport à l'objectif projeté.

Tableau 10
Évolution entre 1992 et 1997 (1998 préliminaire) des ventes de pesticides dans le secteur agricole au Québec

Année	Vente d'ingrédients actifs (kg)	Variation 1992
1992	2 886 235	
1993	2 878 278	- 0,3 %
1994	2 626 888	- 9,0 %
1995	2 638 524	- 8,6 %
1996	2 796 119	- 3,1 %
1997	2 732 751	- 5,3 %
1998 (préliminaire)	n.d.	- 10,0 %

Source : Bilan des pesticides 1997, 1998 préliminaire, MENV

L'indice de pression des pesticides, calculé à partir du ratio des ventes d'ingrédients actifs divisées par les superficies en cultures, reflète mieux la pression environnementale associée à ces produits. Cet indice calculé en excluant les fourrages est à la baisse depuis 1992 (tableau 11). Bien que les fourrages occupent au Québec environ 50 % des superficies cultivées, ils ne comptent que pour un peu plus de 1 % des pesticides utilisés.

Tableau 11
Évolution entre 1992 et 1997 de l'indice de pression des pesticides, calculé en excluant les superficies en fourrage

Année	Indice de pression Kg/hectare	Écart 1992
1992	3,6	
1995	3,4	- 5,5 %
1997	3,2	- 11,0 %

Source : Bilan des pesticides 1997, MENV

Objectif 2: D'ici 2003, pour les cultures céréales-maïs-soja, pomme et pomme de terre, 70 % des superficies utiliseront la lutte intégrée pour le contrôle des ennemis des cultures et auront réduit l'utilisation des pesticides de 50 %.

Cet objectif est poursuivi par la Stratégie phytosanitaire dans le cadre du programme du *Plan Saint-Laurent Vision 2000*. Il n'est actuellement pas possible de chiffrer le niveau de résultats atteints en termes de superficies utilisant la lutte intégrée mais les responsables de la Stratégie dans le cadre de ce programme sont à élaborer des outils qui permettront un suivi des résultats pour les années à venir. Par contre, le Portrait agroenvironnemental permet d'apporter, à titre indicatif, un éclairage sur l'utilisation, par les entreprises agricoles, de méthodes de lutte autres que chimique. Sans que ceci soit spécifiquement reconnu comme de la lutte intégrée, il s'agit généralement d'une caractéristique qui est à la base de la lutte intégrée.

Ainsi, pour les cinq cultures ciblées dans le cadre du *Plan Saint-Laurent*, les données du Portrait permettent d'estimer à 38 % la proportion d'entreprises agricoles déclarant utiliser au moins une méthode de lutte non chimique. Selon les cultures, cette proportion varie entre 26 % et 73 % (tableau 12). Parmi les méthodes de lutte autres que chimique, le Portrait identifie quatre catégories : la lutte culturale, mécanique, biologique et physique. La lutte culturale (rotation des cultures et engrais verts) et la lutte mécanique (sarclage des mauvaises herbes) sont les plus mentionnées.

Tableau 12
Proportion d'entreprises agricoles qui pratiquent l'une des cinq cultures ciblées par la Stratégie phytosanitaire[1] et déclarant l'utilisation d'au moins une méthode de lutte non chimique

Cultures	# entreprises[2]	%
Céréales	9 227	26 %
Maïs-grain	5 558	56 %
Soja	3 275	35 %
Pommes	400	41 %
Pommes de terre	428	73 %
Moyenne pondérée	---	38 %

[1] *Dans le cadre du programme du Plan Saint-Laurent Vision 2000*
[2] *Une même entreprise peut déclarer plus d'une culture*
Source : Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec, 1999

CIBLE C – La valorisation et la certification environnementale

Le projet sur la valorisation et celui sur la certification environnementale des fermes sont au stade d'élaboration et ne permettent donc pas encore d'établir le nombre d'entreprises rejointes.

2.3 PERSPECTIVES D'ENSEMBLE POUR L'ANNÉE 2

Général :

- Consolidation du travail de collaboration entre les partenaires du Plan d'action (travailler ensemble);
- Définition, à l'échelle régionale, d'objectifs et de plans d'action.

CIBLE A : état de situation

- Exploitation des données du Portrait pour compléter la définition des objectifs du plan d'action « Un environnement à valoriser » et préciser les indicateurs de suivi.
- Finaliser la réalisation de quatre études sur la situation agroenvironnementale.

CIBLE B : implantation de pratiques - mise en priorité des efforts sur la pollution diffuse d'origine agricole

- Amélioration, dans le bovin de boucherie, de l'implantation des méthodes alternatives à l'entreposage étanche.
- Intensification de la réalisation de Plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) incluant le perfectionnement de l'outil.
- Poursuite de l'implantation de services-conseils en agroenvironnement.
- Précision des actions à entreprendre dans le domaine de la conservation des sols et de la protection des cours d'eau.
- Accentuation des efforts pour la réduction des pesticides et l'augmentation des superficies en lutte intégrée.

CIBLE C : valorisation et certification

- Définition du concept de valorisation et des bonnes pratiques à promouvoir.
- Précision du système de certification à mettre en place.

3. RAPPORT DES PARTENAIRES SUR L'ÉTAT DE RÉALISATION DES ACTIONS ET LES RÉSULTATS OBTENUS

En annexe, un tableau synthèse présente le plan d'action actualisé ainsi qu'un sommaire du rapport des partenaires sur l'état de réalisation de chacune des actions et les résultats obtenus.

3.1 CIBLE A : ÉLABORATION D'UN ÉTAT DE SITUATION

		Page
Portrait agroenvironnemental des fermes		
# 1.	Préparer le recensement des fermes	18
# 2.	Réaliser le recensement des quelque 20 000 fermes visées	18
# 3.	Traiter les données recueillies et faire connaître l'état de situation des entreprises visitées	18
Analyse de la situation agroenvironnementale		
# 4.	Réaliser une étude mettant en perspective les objectifs de croissance par production et l'impact sur l'environnement	19
# 5.	Procéder à l'analyse des données du recensement des fermes sur une base territoriale et sectorielle de façon à pouvoir traiter en priorité et soigner davantage l'analyse dans les secteurs et territoires identifiés pour leurs problèmes agroenvironnementaux plus concentrés et aigus	20
# 6.	Préciser et calibrer les objectifs de résultats à atteindre dans le cadre de ce plan d'action ainsi que développer des indicateurs de suivi reconnus et standards	21
# 7.	Produire des bilans réguliers sur l'état de l'environnement en milieu agricole (en continu)	22
# 8.	Soutenir un projet pilote pour une MRC qui permettra d'explorer un mode de planification du développement de la zone agricole prenant en compte la problématique agroenvironnementale du territoire	23
# 9.	Faire une évaluation des bénéfices économiques, sur le plan social et environnemental, liés à l'atteinte des objectifs du plan d'action	23
Suivi de la situation agroenvironnementale des fermes		
# 10.	Concevoir un système de mise à jour du portrait agroenvironnemental des fermes	24
# 11.	Développer un suivi de l'évolution des perceptions de la population à l'égard des activités agricoles et de leur impact sur l'environnement	25

ACTIONS # 1 : PRÉPARER LE RECENSEMENT DES FERMES
 # 2 : RÉALISER LE RECENSEMENT DES QUELQUE 20 000 FERMES VISÉES
 # 3 : TRAITER LES DONNÉES RECUEILLIES ET FAIRE CONNAÎTRE L'ÉTAT DE SITUATION DES ENTREPRISES VISITÉES

Éléments de suivi : respect du calendrier et taux de participation au recensement

Rapport du partenaire engagé en leadership : UPA

Un premier bilan des réalisations concernant ces trois actions a été consigné dans le document « Sommaire des actions et état préliminaire de réalisation au 13 octobre 1999 » faisant état de ce qui suit :

- Recensement terminé en mai 1999 avec un taux de participation de 88 %;
- Préparation des divers rapports selon le calendrier suivant : provincial (Congrès UPA), régionaux (décembre 1999), sectoriels (janvier 2000), bassins versants (janvier 2000) et personnalisé (mars 2000);
- Campagne d'information prévue pour l'appropriation des résultats par les producteurs agricoles et les intervenants concernés.

Depuis le 13 octobre, les actions suivantes ont été réalisées :

- Élaboration d'une stratégie de diffusion des résultats du portrait par l'UPA et ses fédérations affiliées;
- Présentation des résultats du portrait des fermes du Québec (rapport provincial) lors du Congrès général de l'UPA le 2 décembre dernier;
- Distribution du rapport synthèse à tous les délégués de l'UPA présents au Congrès, conférence de presse et remise du rapport synthèse aux journalistes;
- Diffusion des rapports synthèses et provinciaux aux fédérations affiliées de l'UPA, une trentaine de rapports provinciaux ont aussi été envoyés à des personnes ou organismes qui en ont fait la demande;
- Depuis le début de février, plusieurs fédérations régionales de l'UPA font la diffusion des résultats du portrait de leur région lors des assemblées des syndicats de base.

Concernant la livraison des résultats des portraits régionaux et sectoriels ainsi que ceux des bassins versants, il faut prendre note d'un délai de livraison de cinq mois avant la fin complète de tous les travaux. Au 31 mars, tous les rapports régionaux (15) étaient terminés et remis aux régions. La version finale des rapports sectoriels pour la production laitière et les grandes cultures était terminée. En outre, la version préliminaire des rapports des autres productions (10) était réalisée et faisait l'objet d'une révision aux fins d'acceptation finale. Aussi, la version préliminaire des rapports pour les bassins versants des rivières Yamaska, L'Assomption et Chaudière était complétée et en processus de validation.

Perspectives pour l'année 2

De plus, chaque producteur qui a participé au recensement recevra en avril et mai prochains un rapport personnalisé qui présentera les résultats de sa ferme comparés aux résultats de sa région et de son secteur de production. Dès que tous les rapports régionaux et sectoriels seront produits, l'UPA et ses fédérations affiliées procéderont à leur analyse, afin de s'approprier les données et d'identifier des actions prioritaires en lien avec les problématiques.

Rapport des collaborateurs : MAPAQ, MENV, UQCN, CFQ, AQINAC

MAPAQ : le ministère a participé activement à la réalisation du Portrait agroenvironnemental, de concert avec l'UPA. Entre autres, un million de dollars a été consacré à ce projet par l'intermédiaire de l'IRDA.

MENV : le ministère a soutenu la réalisation du Portrait par une aide financière de 300 000 $ accordée dans le cadre de l'IRDA.

UQCN : notre implication dans le Portrait s'est faite par notre participation aux rencontres du Comité d'orientation et de suivi du Portrait agroenvironnemental.

CFQ : nous avons invité les responsables du portrait à présenter les objectifs et l'échéancier du Portrait des fermes aux représentants des coopératives (journées vertes).

AQINAC : nous avons tenu deux journées d'information destinées à nos membres (participation d'environ 100 entreprises). Dans notre revue *Le Meunier*, nous avons publié des articles sur le Portrait et fait un éditorial (tirage de 15 000 exemplaires, 10 000 producteurs, 3 parutions par année). Très fort taux de participation des entreprises membres du secteur de la production.

ACTION # 4 : RÉALISER UNE ÉTUDE METTANT EN PERSPECTIVE LES OBJECTIFS DE CROISSANCE PAR PRODUCTION ET L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Éléments de suivi : étude réalisée

Rapport du partenaire engagé en leadership : MENV

Les principales tâches requises pour cette étude d'impact consistent à définir le domaine de l'étude d'évaluation environnementale, établir la méthodologie d'évaluation et appliquer la méthodologie afin d'évaluer les scénarios de croissance. Pour l'an 1, les travaux réalisés ont porté sur les deux premiers points.

À la suite de l'analyse de la problématique environnementale, il a été établi que le domaine de l'étude d'évaluation devait porter, dans un premier temps, sur la croissance de la production à la ferme pour être étendu, dans un deuxième temps, à la croissance de l'industrie de la transformation agroalimentaire. L'évaluation sera réalisée pour les principaux bassins versants agricoles du Québec et couvrira les eaux de surface et souterraines, les sols et l'air (émission d'odeurs et de gaz).

Une méthodologie générale a été élaborée pour le volet sur les eaux de surface. Les principales étapes de cette méthodologie sont : la traduction des scénarios de croissance de production en scénarios environnementaux, le développement méthodologique détaillé et l'évaluation des scénarios environnementaux sur la qualité de l'eau à l'aide, entre autres, de relations causes-effets et de modèles d'analyse par bassin versant.

Afin que l'étude d'impact sur les eaux de surface puisse être effectuée, les scénarios fournis par les partenaires du MENV devront situer géographiquement la croissance en tenant compte de la capacité de support du territoire et spécifier, entre autres, la répartition du cheptel, des cultures et des fumiers, les modifications dans l'usage du territoire agricole (ex. : déboisement) et les mesures de mitigation prévues.

Perspectives pour l'année 2

Les travaux d'évaluation de l'impact sur la qualité de l'eau de surface débuteront dès que les scénarios de croissance avec répartition géographique auront été livrés au MENV. Parallèlement, les méthodologies seront développées pour les volets eaux souterraines, sols et air, ainsi que pour l'évaluation de l'impact du secteur de la transformation. Une rencontre avec les partenaires collaborateurs sera convoquée avant l'amorce des travaux. Les évaluations seront ensuite réalisées et un rapport sera rédigé.

Rapport des collaborateurs : MAPAQ, UPA, AQINAC

MAPAQ : les objectifs sectoriels de croissance établis par les Tables filières, dans le cadre du suivi du Forum des décideurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire de mars 1998, ont été portés à la connaissance du MENV. Le ministère sera impliqué dans la définition des scénarios permettant d'établir la répartition géographique de cette croissance et de prendre en compte la capacité de support environnemental du territoire.

AQINAC : nous n'avons pas collaboré à une telle étude à ce jour. Pour l'année 2, nous entendons y collaborer pour valider les bases et contribuer à les actualiser en fonction des performances environnementales actuelles et à venir (ex. : actualiser selon les nouvelles installations d'élevage et les rejets réels en N & P).

ACTION # 5 : PROCÉDER À L'ANALYSE DES DONNÉES DU RECENSEMENT DES FERMES SUR UNE BASE TERRITORIALE ET SECTORIELLE DE FAÇON À POUVOIR TRAITER EN PRIORITÉ ET SOIGNER DAVANTAGE L'ANALYSE DANS LES SECTEURS ET TERRITOIRES IDENTIFIÉS POUR LEURS PROBLÈMES AGROENVIRONNEMENTAUX PLUS CONCENTRÉS ET AIGUS

Éléments de suivi : analyses réalisées

Rapport du partenaire engagé en leadership : UPA, par l'intermédiaire du Comité d'orientation et de suivi

Une fois que les rapports sommaires prévus seront complétés, une analyse plus fine des données est prévue. Toutefois, compte tenu du retard significatif concernant la publication des rapports régionaux et sectoriels, l'échéancier prévu initialement a dû être révisé.

Perspectives pour l'année 2

Dès que tous les rapports régionaux et sectoriels seront produits, l'UPA et ses fédérations affiliées procéderont à leur analyse, afin de s'approprier les données et d'identifier des actions prioritaires en lien avec les problématiques. Par la suite, les membres du Comité d'orientation et de suivi pourront procéder à l'analyse des données et dégager des consensus sur les actions à mettre en priorité.

Rapport des collaborateurs : MAPAQ, MENV, CFQ, AQINAC, UQCN, IRDA

Les partenaires en collaboration sont en attente d'une invitation du partenaire en leadership afin de procéder à cette analyse dès que les différents rapports reliés au Portrait seront complétés.

ACTION # 6 : PRÉCISER ET CALIBRER LES OBJECTIFS DE RÉSULTATS À ATTEINDRE DANS LE CADRE DE CE PLAN D'ACTION AINSI QUE DÉVELOPPER DES INDICATEURS DE SUIVI RECONNUS ET STANDARDS

Éléments de suivi : objectifs établis et indicateurs développés

Rapport du partenaire engagé en leadership : MAPAQ

Cette action est enclenchée depuis le dépôt des résultats du Portrait agroenvironnemental des fermes, qui a débuté en décembre 1999.

Le plan de travail prévoit l'implication active des directions régionales du MAPAQ ouvertes à leurs partenaires régionaux en respectant la dynamique en place (tables de concertation régionale, comité sur le développement des services-conseils en agriculture...).

Trois étapes principales composent ce plan de travail :

- Appropriation des résultats du Portrait par les directions régionales (réalisations de décembre 1999 à février 2000) :
  - ✓ Identification de responsables pour chaque direction régionale du MAPAQ;
  - ✓ Production de matériels facilitant l'analyse des rapports régionaux et sectoriels et contribuant à dégager les forces et les améliorations à apporter à l'échelle régionale :
    - Pour chacune des régions, production d'un tableau synthèse du rapport régional du Portrait agroenvironnemental (treize tableaux synthèses produits);
    - Production de synthèses sectorielles - porc, volaille, grandes cultures et lait (quatre synthèses produites);
  - ✓ Organisation d'activités pour l'identification des axes d'intervention prioritaires - tenue d'une journée thématique sur le thème : « Portrait agroenvironnemental et plans d'action régionaux »;
- Précision des objectifs avec les partenaires :
  - ✓ Organisation de la concertation régionale avec les partenaires (MAPAQ, MENV, UPA...);
  - ✓ Identification des priorités régionales et définition des objectifs régionaux à atteindre en lien avec le plan d'action « Un environnement à valoriser »;
  - ✓ Précision des objectifs provinciaux du plan d'action à la lumière de la concertation régionale.
- Élaboration et mise en œuvre des plans d'action régionaux :
  - ✓ Identification de moyens pour promouvoir et soutenir l'implantation de pratiques respectueuses de l'environnement selon les priorités et les objectifs régionaux, en conformité avec les axes de travail prioritaires du plan d'action « Un environnement à valoriser ».

L'année 1 a donc été une année d'appropriation et d'analyse des résultats du Portrait agroenvironnemental des fermes.

<u>Perspectives pour l'année 2</u>

Au cours de l'année 2, les objectifs régionaux seront identifiés. Ils lanceront la démarche d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action pour l'agroenvironnement dans toutes les régions du Québec.

Rapport des collaborateurs : UPA, MENV, MAMM, OAQ, CFQ, AQINAC, UQCN, FQM, UMQ

Les collaborateurs sont en attente d'une invitation du partenaire en leadership pour discuter de leur participation sur le plan des démarches à effectuer.

AQINAC : cette action représente le pivot de l'ensemble du plan. Nous comptons collaborer à établir, avec les partenaires, des objectifs réalistes et réalisables, inspirés par un niveau de contrôle de risque raisonnable, avec une série d'indicateurs crédibles permettant d'obtenir et de mesurer des gains environnementaux qui feront consensus.

ACTION # 7 : PRODUIRE DES BILANS RÉGULIERS SUR L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT EN MILIEU AGRICOLE (EN CONTINU)

Éléments de suivi : bilan publié

Rapport du partenaire engagé en leadership : MENV

- Production du volet agricole du Rapport sur l'état de l'environnement (REE) :
  - ✓ Le ministère de l'Environnement a réalisé la production du volet agricole du Rapport sur l'état de l'environnement. Ce document sera diffusé par le site Internet du ministère et pourra être mis à jour de façon régulière.
  - ✓ Ce document présente un état de situation sur la pollution agricole et ses impacts sur les écosystèmes en milieu agricole. Pour ce faire, l'approche Pression-État-Réponse préconisée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les études sur l'état de l'environnement a été utilisée.
  - ✓ Après une brève discussion sur la transformation du secteur agricole qui a affecté et qui affectera le milieu et les conditions dans lesquels se pratique l'agriculture, les pressions des activités agricoles sur l'environnement sont présentées, suivies des conséquences environnementales (l'état) de celles-ci. Les principales actions correctrices mises en place (les réponses) pour réduire ses conséquences sont décrites dans les sections suivantes.
- Diffusion de différentes études sur la qualité de l'eau :
  - ✓ Le MENV continue d'assurer la diffusion d'études particulières produites récemment, dans le cadre du programme Saint-Laurent-Vision 2000, sur les rivières Yamaska, L'Assomption, Chaudière et Boyer.
  - ✓ Par ailleurs, le MENV réalise et diffuse depuis plusieurs années des études sur la qualité de l'eau. Bien que ces études traitent de la qualité de l'eau résultant de l'ensemble des sources de pollution, la problématique agricole y est toujours traitée.

Perspectives pour l'année 2

La diffusion du volet agricole du Rapport sur l'état de l'environnement sur le site Internet du ministère de l'Environnement est prévue pour le printemps 2000. De plus, dans la prochaine année, le MENV poursuivra la publication d'études sur la qualité de l'eau de certaines rivières.

ACTION # 8 : **SOUTENIR UN PROJET PILOTE POUR UNE MRC QUI PERMETTRA D'EXPLORER UN MODE DE PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE PRENANT EN COMPTE LA PROBLÉMATIQUE AGROENVIRONNEMENTALE DU TERRITOIRE**

Éléments de suivi : projet pilote réalisé

Rapport du partenaire engagé en leadership : MAMM

1) L'étude agroenvironnementale du territoire de la MRC réalisée par la firme BPR est maintenant complétée. La version définitive de l'étude, incluant les commentaires du comité consultatif élargi de la MRC, devrait être déposée en février 2000.
2) Les données numérisées (cartes) par BPR au cours de son étude ont été transmises à la MRC qui les utilisera ultérieurement dans le cadre de l'élaboration de son plan de développement.
3) Afin d'aider la MRC des Etchemins à poursuivre l'élaboration du plan de développement de sa zone agricole, le MAMM a proposé une démarche à la MRC. Cette proposition a reçu l'aval du Comité consultatif agricole (CCA) élargi de la MRC et devrait être présentée en mars 2000 au conseil de la MRC. Elle est développée en collaboration avec le bureau régional du MAPAQ (volet cartographique) et elle s'inscrit dans les objectifs du plan d'action du CLD des Etchemins.

Perspectives pour l'année 2

1) Obtenir l'adhésion du conseil de la MRC à l'endroit de la démarche proposée;
2) Engagement par la MRC d'une ressource consacrée à la réalisation du plan de développement et démarrage des étapes prévues dans la démarche proposée;
3) Évaluation, avec les partenaires engagés, des aspects méthodologiques de la démarche et de son « exportabilité » vers d'autres MRC.

Rapport des collaborateurs : OAQ, FQM, UMQ

Les partenaires en collaboration sont en attente d'une invitation du partenaire en leadership afin d'évaluer les possibilités d'étendre le projet à d'autres MRC.

ACTION # 9 : **FAIRE UNE ÉVALUATION DES BÉNÉFICES ÉCONOMIQUES, SUR LE PLAN SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL, LIÉS À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION**

Éléments de suivi : étude réalisée

Rapport du partenaire engagé en leadership : UQCN

Un projet a été amorcé à l'automne 1999 afin de mener à la réalisation de cette action. Les partenaires se sont rencontrés et ont établi les principales orientations des travaux de recherche qui conduiront à la production d'un rapport. Ainsi, cette action se traduira par la réalisation d'une revue de littérature qui examinera les études ayant tenté d'évaluer les impacts socio-économiques découlant de la pollution agricole et d'établir une mesure des bénéfices

économiques pour la société d'une réduction de cette pollution. Une comparaison sera effectuée entre, d'une part, les dépenses d'investissements dans les divers programmes d'agroenvironnement et, d'autre part, les coûts d'assainissement et la valeur économique attribuée à diverses pertes d'usage résultant de la pollution agricole.

Une coordination et un suivi ont été maintenus avec les partenaires afin de mener la recherche de documentation et de recueillir des données pertinentes sur le sujet. De plus, des chercheurs spécialisés en économie des ressources naturelles ont été consultés. La recherche documentaire a été complétée et le canevas proposé pour le rapport se présente de la façon suivante :

1) Analyse des interventions dans le domaine de l'agroenvironnement;
2) Évaluation des impacts socio-économiques des activités agricoles;
3) Analyse des bénéfices socio-économiques résultant d'investissements en agroenvironnement;
4) Approches méthodologiques pour l'évaluation des impacts socio-économiques de la pollution agricole.

Perspectives pour l'année 2

Une collaboration sera maintenue entre les partenaires engagés dans cette action afin de suivre l'évolution des travaux devant mener à la production d'un rapport. L'analyse de la documentation sera complétée au cours du mois de mars 2000. L'information sera colligée dans un rapport qui sera rédigé en consultation avec les partenaires. Ce rapport devrait être disponible en juin 2000. Une copie du rapport sera envoyée à chacun des membres du Groupe de travail.

Rapport des collaborateurs : MENV, FQM

MENV : le ministère a versé 20 000 $ à l'UQCN pour la réalisation de ce projet. Le MAPAQ contribue également pour le même montant à ce projet.

FQM : nous participons avec l'UQCN et le MENV à une évaluation des bénéfices économiques des actions agroenvironnementales sur le plan social et environnemental. Le projet a été amorcé à l'automne et nous avons collaboré à la détermination des principales orientations des travaux de recherche. Pour l'an 2 du plan d'action, la FQM entend continuer sa participation.

ACTION # 10 : CONCEVOIR UN SYSTÈME DE MISE À JOUR DU PORTRAIT AGROENVIRONNEMENTAL DES FERMES

Éléments de suivi : système de mise à jour défini

Rapport du partenaire engagé en leadership : MAPAQ

Cette action sera enclenchée lorsque la diffusion et la gestion des données actuelles du portrait seront complétées. Ces travaux, sous la responsabilité du Comité de gestion du Portrait, devraient être complétés d'ici l'été 2000.

Perspectives pour l'année 2

Examiner les options pour un système de mise à jour du Portrait agroenvironnemental des fermes.

Rapport du collaborateur : UPA

Aucun.

ACTION # 11 : DÉVELOPPER UN SUIVI DE L'ÉVOLUTION DES PERCEPTIONS DE LA POPULATION À L'ÉGARD DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET DE LEUR IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Éléments de suivi : projet de recherche et étude réalisés

Rapport du partenaire engagé en leadership : UQCN

Cette action sera réalisée en deux étapes, dont une est déjà amorcée par le biais d'un projet de recherche, et une autre qui se traduira par une étude qui reste à définir et à élaborer avec les partenaires collaborateurs. Ces initiatives permettront d'établir un état de situation des perceptions de la population et des acteurs au regard des activités agricoles. L'approche retenue par les partenaires pour la réalisation de cette action est analogue aux récentes démarches agroenvironnementales du secteur agricole, où la production porcine a d'abord été ciblée avant qu'un éventail plus large des activités agricoles ne soit à son tour considéré.

Ainsi, dans un premier temps, un projet de recherche intitulé « Cohabitation en milieu rural » a été privilégié. Le financement pour la conduite de ce projet a récemment été confirmé et cette étude est menée par une équipe de chercheurs de l'Université Laval. Ce projet se penche plus particulièrement sur la problématique du développement de la production porcine et il devrait permettre de mieux comprendre les perceptions et les motivations des acteurs entourant l'implantation d'élevage porcin dans certaines localités du Québec. Les objectifs poursuivis par cette étude visent, de plus, à comprendre les facteurs susceptibles d'amener les acteurs à une meilleure concertation locale et provinciale afin de favoriser l'émergence de consensus et de faire ressortir les attentes de la population en matière d'acceptabilité sociale.

Pour cette première étape, un comité d'orientation a été formé afin de veiller au bon déroulement du projet de recherche et a déjà eu l'occasion de se réunir à deux reprises. Ce comité est composé des partenaires engagés dans la réalisation de cette action (UQCN, FQM et UMQ), de même que de représentants de certaines autres institutions (MAMM, MAPAQ, MENV, UPA et Régie régionale de la santé de Chaudière-Appalaches). Par ailleurs, l'équipe de chercheurs a amorcé la revue de littérature et est en voie de préciser les différents aspects méthodologiques de l'étude.

Perspectives pour l'année 2

L'étape 1, le projet de recherche sur la cohabitation en milieu rural, se poursuivra au cours de l'année 2000 et un rapport sur les résultats obtenus devrait être complété au printemps 2001. Par ailleurs, la seconde étape de cette action devrait consister en une étude qui portera sur l'ensemble des activités agricoles. Les modalités de cette deuxième phase seront définies par les partenaires au cours de la deuxième année du Plan d'action. Cette seconde démarche devrait bénéficier de l'expérience acquise et des résultats obtenus lors de la première étape.

Rapport des collaborateurs : UMQ, FQM

UMQ : l'UMQ est membre du comité d'orientation du projet de recherche « Cohabitation en milieu rural : bilan et perspectives », réalisé conjointement par deux étudiants à la maîtrise en analyse des politiques de l'Université Laval. Une première rencontre a eu lieu le 16 décembre 1999 pour préciser le mandat et les objectifs du comité d'orientation, notamment pour

discuter du choix des études de cas. Une deuxième rencontre du comité a été tenue le 7 mars 2000 afin de discuter plus à fond des études de cas et de préciser la méthodologie de l'étude.

FQM : nous participons au développement d'une grille d'analyse sur l'évolution des perceptions de la population à l'égard des activités agricoles et leur impact sur l'environnement. Les rencontres de décembre et mars ont permis de former le comité d'orientation, de définir la problématique, d'établir l'objectif de la recherche ainsi que de préciser la méthodologie.

3.2 CIBLE B : IMPLANTATION À LA FERME DE PRATIQUES AGRICOLES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

Page

Entreposage et gestion des fumiers

a) Entreposage

12. Sensibiliser les agriculteurs et agricultrices à l'importance de l'entreposage étanche et suffisant des fumiers et des exigences réglementaires dans le domaine 29

13. Offrir le soutien technique et financier nécessaire à la construction d'ouvrages d'entreposage (incluant les méthodes alternatives) 29

14. Mettre en place les éléments facilitant la délivrance des certificats d'autorisation du MENV 31

15. Mettre en place un mécanisme administratif de coordination régionale MENV-MAPAQ 32

b) Odeurs et pertes en éléments fertilisants

16. Sensibiliser les agriculteurs et agricultrices aux modes et moments d'épandage reconnus comme étant efficaces et respectueux du voisinage ainsi qu'aux exigences réglementaires 33

17. Offrir le soutien technique et financier à l'achat de rampes d'épandage (selon Prime-Vert) 34

18. Promouvoir des méthodes de gestion des fumiers alternatives à l'épandage (ex. : traitement) 34

19. Associer l'IRDA à l'évaluation et au développement des pratiques dans ce domaine 35

Gestion des fertilisants

20. Sensibiliser les agriculteurs et agricultrices à l'importance du PAEF et du registre d'épandage en tant qu'outils de gestion agroenvironnementale pour la ferme et les informer des exigences réglementaires dans le domaine 37

21. Développer des moyens pour faciliter la réalisation de PAEF et, au besoin, ajuster la réglementation 38

22. Offrir le soutien technique et financier nécessaire à la réalisation d'un PAEF :

a) adhésion aux clubs agroenvironnementaux 39

b) formation des producteurs 40

c) autres formules de services-conseils 41

23. Mise en place d'un programme de surveillance professionnelle permettant de s'assurer de la qualité des services-conseils dans le domaine de la fertilisation 42

24. Promouvoir la valorisation des engrais de fermes 42

25. Offrir des solutions aux agriculteurs et agricultrices ayant une problématique de surplus de fumier à la ferme :

a) l'utilisation de méthodes d'alimentation des animaux diminuant les rejets de N et P dans les déjections 43

b) l'utilisation d'équipement et de technologies visant la réduction des volumes de fumiers 44

c) le recours à un organisme de gestion des surplus de fumiers 45

26. Mettre à profit les technologies de l'agriculture de précision (GPS ou géopositionnement par satellite) 46

27. Associer l'IRDA à l'évaluation et au développement des pratiques dans ce domaine, notamment le maintien des grilles de fertilisation à la fine pointe technologique 46

Conservation des sols et protection des cours d'eau

a) Sols

28. Mettre en place un comité technique visant à mieux circonscrire les pratiques de conservation des sols et développer un programme de vulgarisation accordant la priorité à certains territoires et cultures plus à risques 47

29. Promouvoir le Guide des bonnes pratiques en conservation des sols 47

30. Associer l'IRDA à l'évaluation et au développement des pratiques dans ce domaine 48

b) Cours d'eau

31. Promouvoir les guides de bonnes pratiques de protection des cours d'eau 48

32. Favoriser la mise en place de plans d'action spécifiques pour les zones à risques de dégradation les plus élevés 49

33. Étudier la mise en place de mesures d'aide visant à compenser les coûts liés à l'instauration de pratiques de protection des cours d'eau 50

34. Associer l'IRDA à l'évaluation et au développement des pratiques dans ce domaine 50

Utilisation des pesticides

35. Accentuer les efforts de la Stratégie phytosanitaire et en évaluer les perspectives au-delà de l'an 2000 50

36. Mettre en œuvre le Programme agroenvironnemental de soutien à la Stratégie Phytosanitaire défini dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000 52

37. Associer l'IRDA à l'évaluation et au développement des pratiques dans ce domaine 53

ACTION # 12 : **SENSIBILISER LES AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES À L'IMPORTANCE DE L'ENTREPOSAGE ÉTANCHE ET SUFFISANT DES FUMIERS ET DES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES DANS LE DOMAINE**

Éléments de suivi : nombre d'activités et clientèle rejointe

Rapport du partenaire engagé en leadership : MAPAQ

- Articles et publications :
  - ✓ 4 articles dans la TCN : Prime-Vert, calendrier, méthodes alternatives;
  - ✓ 19 articles dans les hebdos régionaux : Prime-Vert surtout;
  - ✓ Lettres circulaires pour sensibiliser les entreprises ciblées;
  - ✓ 1 dépliant promotionnel Prime-Vert;
  - ✓ 1 dépliant sur la démarche de construction des structures d'entreposage;
  - ✓ Le Guide des bonnes pratiques pour les bovins de boucherie;
  - ✓ Des rapports techniques et plans types.

  ...des publications rejoignant toutes les clientèles concernées.
- Journées agricoles et conférences :
  - ✓ Tenue de plus de 90 journées d'information et conférences sur les méthodes d'entreposage, le programme Prime-Vert, les guides et les exigences réglementaires.
  - ✓ Au-delà de 1 800 personnes ont participé à ces journées.
- Démonstrations à la ferme :
  - ✓ Un minimum de 30 visites de systèmes d'entreposage répondant aux exigences réglementaires.
  - ✓ Au moins 1 000 personnes ont participé à ces visites à la ferme.

Perspectives pour l'année 2

Les directions régionales du MAPAQ entendent poursuivre leurs activités d'information et de sensibilisation. Le plan stratégique 2000-2003 de la Direction générale des affaires régionales place l'agroenvironnement parmi ses objectifs prioritaires.

Rapport des collaborateurs : MENV, UPA

- Le MENV a poursuivi sa collaboration au groupe de travail mis en place par l'Association des ingénieurs en agroalimentaire (AIAQ) pour élaborer un Guide technique d'entreposage des fumiers. Ce guide viendra remplacer la Directive n° 016 du ministère sur les normes de conception des systèmes d'entreposage des fumiers.

ACTION # 13 : **OFFRIR LE SOUTIEN TECHNIQUE ET FINANCIER NÉCESSAIRE À LA CONSTRUCTION D'OUVRAGES D'ENTREPOSAGE (INCLUANT LES MÉTHODES ALTERNATIVES)**

Éléments de suivi : nombre de projets et unités animales touchées

Rapport du partenaire engagé en leadership : MAPAQ

- Soutien financier
  - ✓ Prime-Vert offre une aide financière aux exploitations agricoles qui doivent se conformer aux exigences du règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole pour l'entreposage des fumiers. Pour que les dépenses soient admissibles, les travaux doivent être réalisés selon un échéancier associé à la taille du cheptel.
  - ✓ Les bonifications importantes apportées au programme en 1999 auront permis l'atteinte de résultats sans précédent :
    - *1 082 projets de structures d'entreposage des fumiers ont été réalisés en 1999-2000 comparativement à 543 l'année précédente;*
    - *Ces nouvelles structures ont permis l'entreposage du fumier de 112 000 unités animales, soit un volume estimé d'environ 1 727 000 m^3 de fumier.*
  - ✓ Les exploitations agricoles de 100 unités animales avaient jusqu'au 31 mars 2000 pour bénéficier du volet construction des structures d'entreposage. Les producteurs de bovins de boucherie ont cependant obtenu un délai pour la mise en conformité de leur entreprise et l'application de solutions alternatives comme prévu au Guide des bonnes pratiques agroenvironnementales pour la gestion des fumiers des bovins de boucherie.
- Soutien technique
  - ✓ Le personnel des directions régionales oriente et accompagne les producteurs agricoles dans leur démarche pour la mise en conformité environnementale. Des conseils appropriés sont donnés à l'égard du choix des systèmes et des moyens à utiliser pour une meilleure gestion des fumiers. Des rencontres individuelles et des dossiers agronomiques sont réalisés et suivis par les équipes régionales dans toutes les régions du Québec.

Perspectives pour l'année 2

- Le programme Prime-Vert se poursuit l'an prochain selon des modalités à ajuster en tenant compte de l'annonce ministérielle de report de l'échéancier, faite au congrès de l'UPA en décembre 1999.

Rapport du collaborateur : MENV

- Le MENV a collaboré à l'élaboration du Guide des bonnes pratiques agroenvironnementales pour la gestion des fumiers de bovins de boucherie et a modifié le RRPOA en conséquence, en avril 1999, afin d'offrir une solution alternative à l'entreposage étanche. Le MENV participe aussi au comité de suivi du Guide.

Commentaires de l'UPA :

- Des méthodes alternatives à l'entreposage étanche des fumiers sont actuellement à l'essai (le Guide des bonnes pratiques pour le bovin de boucherie, par exemple). L'adoption satisfaisante de ces méthodes implique toutefois la réalisation d'une phase d'implantation permettant de valider et d'adapter ces nouvelles techniques à la ferme. Cette période devra donc être prise en compte dans le calendrier d'admissibilité au programme. De plus, on constate qu'en matière de mise en conformité des lieux d'entreposage des fumiers, il faudra envisager d'autres solutions que l'entreposage étanche dans des structures en béton, puisque cette avenue ne répond pas adéquatement aux besoins de plusieurs entreprises.

- Enfin, l'UPA est préoccupée par le court échéancier d'admissibilité au programme, qui entraîne un déséquilibre entre la demande pour la construction d'ouvrages d'entreposage et la disponibilité des entrepreneurs pour réaliser ceux-ci. Cela s'est traduit l'an dernier par une hausse du coût des structures. Par ailleurs, la qualité des structures peut aussi en être affectée, soit par l'accroissement du rythme de réalisation des travaux soit par le manque d'expérience de certains entrepreneurs nouvellement arrivés dans le domaine.

ACTION # 14 : METTRE EN PLACE LES ÉLÉMENTS FACILITANT LA DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS D'AUTORISATION DU MENV

Éléments de suivi : solutions mises en place

Rapport du partenaire engagé en leadership : MENV

- Processus d'examen
  - ✓ La Direction générale des opérations régionales (DGOR) a mis en place, au printemps 1998, une procédure de travail relative à l'étude des demandes de certificats d'autorisation, dont les principales caractéristiques sont :
    - Accompagnement de la clientèle dans sa démarche de conformité à la réglementation;
    - Simplification des documents devant être soumis;
    - Meilleure distribution des responsabilités entre les intervenants.
- Augmentation des effectifs
  - ✓ Le ministère de l'Environnement a procédé, dès le mois de septembre 1998, à l'embauche de 23 personnes (ETC) attitrées au domaine agricole. Pour l'année 1999-2000, ces effectifs supplémentaires ont été portés à 30 ETC. Cette augmentation de personnel, jumelée à un processus de travail plus efficace, a permis de réduire les délais de traitement et d'augmenter le nombre d'inspections.
- Canal de traitement simplifié pour les cas généralement à moindre risque
  - ✓ La région de la Chaudière-Appalaches a mis au point une procédure différente pour les projets d'installation d'élevages et d'ouvrages d'entreposage dans les exploitations agricoles où il n'y a pas de suidés ni de gallinacés.

<u>Perspectives pour l'année 2</u>

- Poursuite des efforts entrepris :
  - ✓ Le Comité de concertation de la Chaudière-Appalaches est à mettre au point un modèle standard de contenu et d'intégration des données d'un PAEF.
  - ✓ Plusieurs directions régionales poursuivent les efforts afin de mettre au point des procédures uniformisées de production de documents.
  - ✓ Vérifier la conformité des procédures d'inspection par rapport au Guide sur les inspections.
  - ✓ Identifier les variantes qui auront pu être mises au point dans les directions régionales.
  - ✓ Examiner les initiatives qui auront pu être conduites.
  - ✓ Identifier les besoins quant aux différents supports susceptibles d'améliorer l'efficacité.

Rapport des collaborateurs : UPA, MAPAQ

Aucun.

ACTION # 15 : METTRE EN PLACE UN MÉCANISME ADMINISTRATIF DE COORDINATION RÉGIONALE MENV-MAPAQ

Éléments de suivi : régions avec mécanisme

Rapport du partenaire engagé en leadership : MENV et MAPAQ

- Tables de discussions multiministérielles :
  - ✓ Deux types de tables de discussion ont été mis en place :
  - ✓ Le premier type :
    - Rencontres bilatérales qui ne regroupent que le MENV et le MAPAQ ou encore le MENV et l'UPA.
    - Ces rencontres regroupent les directeurs régionaux et les chefs de service. Dans certains cas, l'UPA est incluse dans les discussions pour former un comité tripartite.
    - Ces rencontres sont souvent mensuelles et visent à discuter des enjeux environnementaux, des priorités environnementales régionales, du programme Prime-Vert et d'autres considérations administratives entourant l'application du Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole (RRPOA) et de la Directive sur les odeurs.
    - De telles rencontres se tiennent dans les directions régionales suivantes : Bas-Saint-Laurent (01), Capitale nationale (03), Mauricie (04), Outaouais (07), Chaudière-Appalaches (12), Lanaudière (14), Montérégie (16) et Centre-du-Québec (17).
  - ✓ Le deuxième type :
    - Rencontres regroupant plusieurs intervenants.
    - Souvent appelées Tables de concertation, Tables de concertation en agroenvironnement ou encore Comité multipartites, ces tables regroupent le MENV, le MAPAQ, l'UPA, les CRE, les MRC, la RAAQ, différents conseils de développement, le Secrétariat au développement des régions, les DSR et les organismes de gestion de surplus lorsqu'ils sont présents.
    - Cinq directions régionales possèdent un tel mécanisme. Il s'agit des régions suivantes : Bas-Saint-Laurent (01), Estrie (05), Chaudière-Appalaches (12), Lanaudière (14) et Montérégie (16).
  - ✓ Ces tables discutent des problématiques fondamentales en concertant et informant les intervenants, en assurant des représentations publiques et en veillant à l'application des ententes entre le ministère et les partenaires.
  - ✓ Elles ont pour mandat de mettre en commun les objectifs et les problématiques, de se concerter sur les solutions et, finalement, de mettre en commun un plan de communication. Les discussions portent sur les sujets suivants : Prime-Vert, les organismes de gestion des surplus, les municipalités en surplus, le développement durable en agriculture et le RRPOA.

- Rencontres de formation et mécanisme d'échange d'information :
  - ✓ Les directions régionales et centrales des deux ministères ont initié des rencontres de formation sur le Guide des bovins de boucherie et le dossier agronomique. Par ailleurs, il y a lieu de mentionner que ce dossier conçu par le MAPAQ fait partie intégrante des formulaires de demandes de certificat du MENV.
  - ✓ Les conseillers du MAPAQ et du MENV ont développé un mécanisme d'échange d'information facilitant la délivrance de certificats d'autorisation. Le dossier agronomique est un document exigé dans le cadre de la délivrance d'un certificat d'autorisation. Il est une pièce maîtresse pour établir la base du projet d'une exploitation agricole. Un formulaire de dossier agronomique sous format électronique a été préparé par le MAPAQ. La formation des conseillers du MAPAQ et du MENV sera terminée au 31 mars 2000. Le mécanisme d'échange d'information est effectué lors de la signature du dossier par le producteur. À la suite du consentement de ce dernier, le conseiller du MAPAQ informe le MENV de la demande de certificat d'autorisation. Ces dossiers sont alors traités en priorité et de façon beaucoup plus efficace. Pour l'année 2, il est prévu que la version électronique du dossier agronomique sera disponible pour les conseillers externes du gouvernement. La procédure est en préparation.
- Système de gestion environnementale :
  - ✓ La Direction régionale de l'Estrie participe activement au projet de certification environnementale ISO 14001 de quelques fermes, en collaboration avec l'UPA, le MAPAQ, le CRE et le CRD.

Perspectives pour l'année 2

La plupart des régions qui n'ont pas encore mis sur pied des mécanismes de discussion de la nature décrite ci-haut projettent effectivement de le faire au cours de la prochaine année.

Rapport des collaborateurs : UPA

Aucun

ACTION # 16 : **SENSIBILISER LES AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES AUX MODES ET MOMENTS D'ÉPANDAGE RECONNUS COMME ÉTANT EFFICACES ET RESPECTUEUX DU VOISINAGE AINSI QU'AUX EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES DANS LE DOMAINE**

Éléments de suivi : nombre d'activités et clientèle rejointe

Rapport du partenaire engagé en leadership : MAPAQ

- Journées agricoles et conférences :
  - ✓ Tenue de 26 sessions d'information sur l'échantillonnage, les registres de fertilisation, la valorisation des engrais organiques et le traitement des fumiers, visant la clientèle agricole surtout, mais aussi les entrepreneurs en épandage.
  - ✓ 1 000 entreprises ont bénéficié de ces sessions.

- Démonstrations à la ferme :
  - ✓ 22 activités de démonstration en fertilisation et travail du sol et ateliers de calibrage d'épandeurs;
  - ✓ 450 productrices et producteurs présents.
- Articles et publications :
  - ✓ 8 articles parus dans les hebdos régionaux : modes d'épandage;
  - ✓ Dépliants dont la nouvelle édition du dépliant « La gestion des odeurs ».

Perspectives pour l'année 2

Les directions régionales du MAPAQ continueront leurs activités d'information et de sensibilisation. Le plan stratégique 2000-2003 de la Direction générale des affaires régionales place l'agroenvironnement parmi ses objectifs prioritaires.

Rapport des collaborateurs : UPA, MENV

Aucun.

ACTION # 17 : OFFRIR LE SOUTIEN TECHNIQUE ET FINANCIER À L'ACHAT DE RAMPES D'ÉPANDAGE

Éléments de suivi : nombre de projets et volume touché

Rapport du partenaire engagé en leadership : MAPAQ

- L'objectif de l'aide accordée dans le cadre de Prime-Vert est d'améliorer la gestion des fumiers liquides et diminuer les odeurs par des équipements spécialisés d'épandage. L'aide financière couvre jusqu'à 50 % l'achat d'une rampe d'épandage et un maximum de 6 000 $ par exploitation agricole ou coopérative ou regroupement pour la durée du programme.
- RÉSULTATS OBTENUS : 67 projets et 235 000 m^3.

Perspectives pour l'année 2

- RÉSULTATS PRÉVUS : 60 projets et 210 000 m^3.

ACTION # 18 : PROMOUVOIR DES MÉTHODES DE GESTION DES FUMIERS ALTERNATIVES À L'ÉPANDAGE (EX. : TRAITEMENT)

Éléments de suivi : nombre de projets et clientèle rejointe

Rapport du partenaire engagé en leadership : MAPAQ

- Le Programme d'aide à l'implantation de vitrines pour les procédés de traitement des fumiers a contribué, en 1999-2000, à la mise en place de 7 projets (3 technologies différentes) de traitement à la ferme. Ces vitrines permettent de faire connaître les procédés de traitement existants et d'en dégager les avantages et inconvénients. Le ministère de l'Environnement et le ministère des Finances collaborent à la mise en place de ces projets.

- RÉSULTATS OBTENUS EN 1999-2000 : 7 projets, 3 technologies différentes de traitement ont été implantés.

Perspectives pour l'année 2

- RÉSULTATS PRÉVUS : implantation de 4 autres projets (1 technologie supplémentaire).

Rapport du collaborateur : AQINAC

- L'AQINAC a déjà fait mention à ses membres, dans un éditorial signé par son président, que la mise au point de nouvelles technologies, telles que le traitement des lisiers, pourrait permettre de développer l'industrie porcine.
- Une étude conjointe MAPAQ-AFEQ, commandée à BPR, devrait être livrée d'ici mars 2000. Elle doit faire l'inventaire des différentes technologies qui permettraient l'utilisation éventuelle de fumier déshydraté dans les formulations commerciales d'engrais.
- Des essais devraient être envisagés au printemps 2000 ou 2001 pour s'assurer de la compatibilité des engrais minéraux-organiques en usine et en champs, pour en mesurer la performance. Des visites ont été effectuées dans deux entreprises de déshydratation-granulation de fumier. Il n'est pas possible à ce jour d'être assuré de la disponibilité du produit pour 2000.
- Perspectives pour l'année 2 : prendre connaissance du rapport BPR. Plusieurs étapes doivent être franchies avant la commercialisation éventuelle de tels produits et l'évaluation des volumes de fumier impliqués. Il s'agit d'investissements énormes et de lourds frais de fonctionnement, dont le traitement de la facture sera complexe, mais les possibilités de disposer ainsi d'une partie des surplus sont théoriquement intéressants.

ACTION # 19 : ASSOCIER L'IRDA À L'ÉVALUATION ET AU DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES DANS LE DOMAINE DE L'ENTREPOSAGE ET LA GESTION DES FUMIERS

Éléments de suivi : programmation et réalisations de R&D

Rapport du partenaire engagé en leadership : MAPAQ

Pour soutenir le développement des connaissances et des technologies nécessaires à la protection de l'environnement dans un contexte de compétitivité et de rentabilité des entreprises, le MAPAQ a procédé à la mise en place de l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA). Il s'agit d'un projet réalisé en partenariat avec le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MRST), le ministère de l'Environnement (MENV) et l'UPA.

En 1999-2000, la contribution des partenaires à l'IRDA pour le financement de la recherche a été de 3 millions de dollars, dont 1 million du MAPAQ. Le MAPAQ prête à l'IRDA du personnel professionnel et technique et assume des frais de fonctionnement représentant globalement des coûts de 6,2 millions de dollars en 1999-2000. De plus, le MAPAQ met à la disposition de l'IRDA des infrastructures représentant quelque 7,8 millions de dollars en biens immobiliers et équipements.

La programmation scientifique de l'IRDA compte plus de 130 projets impliquant au-delà de 65 partenaires et collaborateurs. Plusieurs de ceux-ci viennent soutenir les domaines prioritaires du plan d'action « *Un environnement à valoriser* ». Voici un aperçu des projets selon les domaines prioritaires.

- Entreposage et gestion des fumiers :
  - ✓ Dans le secteur du traitement des fumiers, des travaux sont en cours en collaboration avec des partenaires tels que l'INRS-eau, le Centre de recherche d'Agriculture et Agroalimentaire Canada de Sainte-Foy, de même qu'Abitibi Price.
  - ✓ D'importants projets liés aux rejets des productions animales en fonction des régies d'alimentation, à l'ambiance et à la ventilation des bâtiments sont menés en collaboration avec des partenaires tant institutionnels que privés (Université de Montréal, Université Laval, FPBQ, MENV). Un projet en cours avec la faculté de médecine vétérinaire (Université de Montréal) a réussi à réduire de 40 % les pertes azotées chez la vache laitière et peut mener à un débouché commercial l'an prochain.
- Gestion des fertilisants :
  - ✓ Des travaux de première importance sont menés dans le champ d'expertise complexe qu'est la fertilisation intégrée. Le but est de maximiser la valeur fertilisante des engrais chimiques et des produits organiques en rapport avec les besoins des plantes et ainsi minimiser les pertes dans l'environnement.
- Conservation des sols et protection des cours d'eau :
  - ✓ D'importants travaux sur les impacts des pratiques agricoles sur l'érosion des sols et la qualité de l'eau de surface et souterraine.
  - ✓ Des travaux dans le domaine de la restauration de bassins versants et l'étude des flux de stock en N et P à l'échelle de bassin versant.
- Utilisation de pesticides :
  - ✓ Des projets en malherbologie, tels que ceux portant sur les méthodes alternatives de désherbage, surtout la réduction des pesticides, l'utilisation raisonnée du lisier dans les cultures maraîchères.

De plus, l'équipe de l'IRDA effectue des activités de transfert technologique auprès des conseillers des clubs agroenvironnementaux et des conseillers régionaux impliqués.

Perspectives pour l'année 2

L'IRDA tiendra compte des priorités du plan d'action « Un environnement à valoriser » dans sa programmation de R&D, qui est en processus de révision. Le conseil d'administration et le comité de pertinence sont composés de plusieurs représentants, qui sont aussi présents au groupe de travail « Un environnement à valoriser » (MAPAQ, MENV, UPA et UQCN). Ils sont ainsi en mesure de porter les messages et les priorités du groupe de travail à l'attention de la direction de l'IRDA.

Rapport des collaborateurs : MENV, UPA, UQCN

MENV : le ministère de l'Environnement est membre du conseil d'administration de l'IRDA et participe au suivi des activités de l'IRDA (comité scientifique, comité de pertinence, etc.). De plus, l'engagement financier du MENV envers l'IRDA s'élève à 1 080 000 $. Cette contribution

se répartit de la façon suivante : 300 000 $ pour le financement du portrait agroenvironnemental, 230 000 $ en prêt de personnel et 550 000 $ pour les projets agroenvironnementaux acceptés dans le cadre du volet Environnement du Fonds des priorités gouvernementales en science et technologie (FPGST-E).

ACTION # 20 : SENSIBILISER LES AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES À L'IMPORTANCE DU PAEF ET DU REGISTRE D'ÉPANDAGE EN TANT QU'OUTILS DE GESTION AGROENVIRONNEMENTALE POUR LA FERME ET LES INFORMER DES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES DANS LE DOMAINE

Éléments de suivi : nombre d'activités et clientèle rejointe

Rapport du partenaire engagé en leadership : MAPAQ

- Journées agricoles et conférences :
  - ✓ Tenue de 25 rencontres d'information, conférences et sessions de formation sur la fertilisation, les PAEF et la gestion des fumiers;
  - ✓ 675 personnes rejointes.
- Articles et publications :
  - ✓ 9 articles dans la TCN : « Je ne gère pas sans mon PAEF », produits en collaboration avec le MENV, destinés à promouvoir le PAEF et le registre d'épandage.
  - ✓ 7 articles dans les hebdos régionaux : réglementation, promotion du PAEF et des registres d'épandage;
  - ✓ 1 calendrier agroenvironnemental.

Perspectives pour l'année 2

Les directions régionales du MAPAQ continueront leurs activités d'information et de sensibilisation. Le plan stratégique 2000-2003 de la Direction générale des affaires régionales place l'agroenvironnement parmi ses objectifs prioritaires.

Rapport des collaborateurs : MENV, UPA, CFQ

- MENV : le ministère de l'Environnement a collaboré avec le MAPAQ à la rédaction de huit articles dans *La Terre de chez nous* sur les PAEF et la fertilisation. Le ministère de l'Environnement a aussi fait publier ces mêmes articles dans le *Québec Farmer's Advocate*. Le MENV a aussi fourni son expertise et collaboré financièrement à l'élaboration du Guide des pratiques de conservation en grandes cultures sous la responsabilité de la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec. Ce guide contiendra sept modules, dont l'un sur la fertilisation, qui comprendra un texte vulgarisé sur le RRPOA.
- CFQ : la Coopérative fédérée de Québec a élaboré un guide PAEF incluant tous les documents législatifs liés à l'environnement et au développement des productions animales. Elle a conçu un modèle de plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) et en a fait la promotion. Quelque 2 000 producteurs ont été rencontrés dans le cadre d'activités en agroenvironnement (PAEF).

ACTION # 21 : DÉVELOPPER DES MOYENS POUR FACILITER LA RÉALISATION DE PAEF ET, AU BESOIN, AJUSTER LA RÉGLEMENTATION

Éléments de suivi : mesures mises en place

Rapport du partenaire engagé en leadership : MENV

En septembre 1998, le MENV a rencontré les intervenants présents à la Table de concertation sur la réduction de la pollution d'origine agricole afin d'identifier et de discuter des problèmes rencontrés lors de la réalisation d'un PAEF. Le comité technique a pour mandat de développer les moyens pour faciliter la réalisation des PAEF. Les intervenants qui le désiraient ont pu aussi signaler de façon écrite tout autre problème rencontré. À la suite de cette démarche et des recommandations de la Table de concertation, certains éléments touchant la fertilisation et le PAEF dans le *Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole* (RRPOA) ont été modifiés en avril 1999. L'adoption de ces modifications réglementaires a nécessité la formation du personnel du MENV en régions. Les modifications réalisées portent principalement sur :

- la mise en place d'un délai dans la mise en application du PAEF;
- l'introduction de délais et d'une marge de manœuvre sur les quantités annuelles de déjections animales et les engrais minéraux pouvant être épandus;
- la prise en compte de la rotation des cultures sur ces quantités;
- la possibilité d'utiliser des analyses de sol moins récentes pour préparer le PAEF.

Une nouvelle rencontre, organisée par le MENV, a eu lieu le 15 décembre 1999. Les organismes invités étaient les membres de la Table de concertation, les clubs-conseils en agroenvironnement, l'Association des fabricants d'engrais du Québec et les organismes de gestion des fumiers. Cette rencontre avait pour objectif de faire un tour d'horizon de la problématique, de dresser la liste des difficultés d'application et d'établir un plan de travail en vue de bonifier cet outil de gestion. Certains organismes ont transmis des commentaires écrits. Une autre rencontre s'est tenue le 28 mars 2000.

Perspectives pour l'année 2

D'une part, le Guide d'interprétation du Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole sera modifié, au cours des prochains mois, afin de préciser pour le personnel du ministère en région les exigences réglementaires permettant de retenir les pratiques de fertilisation pouvant minimiser les risques de contamination du sol et de l'eau. Cela facilitera l'analyse des PAEF soumis au ministère. Par ailleurs, l'ensemble des commentaires recueillis serviront de base aux discussions qui auront lieu au cours des prochains mois. Si nécessaire, des modifications pourraient ultérieurement être apportées au guide ou au RRPOA afin de faciliter la réalisation de PAEF tout en respectant les objectifs réglementaires.

Rapport des collaborateurs : MAPAQ, UPA, CFQ, OAQ, AQINAC, UQCN

- UPA : l'UPA considère que certaines des exigences réglementaires propres aux PAEF en complexifient inutilement la réalisation. Plusieurs des intervenants consultés ont également signalé que le PAEF, dans sa forme actuelle, ne constitue pas un outil pratique de gestion à la ferme. Enfin, l'UPA souhaite vivement que les « irritants » identifiés par le comité technique

seront rapidement corrigés, puisque la situation actuelle entraîne une démotivation des productrices et producteurs agricoles relativement à la réalisation des PAEF.

- OAQ : l'OAQ reconnaît la nécessité de ce comité pour ajuster l'application de la réglementation dans la réalisation des PAEF. Des rencontres entre agronomes et intervenants du MENV ont permis de préciser certaines problématiques terrains dans la réalisation des PAEF, dont la capacité des entreprises agricoles à réaliser les recommandations, et ont démontré la nécessité de pourvoir à des ajustements réglementaires. Par ailleurs, l'OAQ a élaboré un modèle de « Plan de fertilisation » qui, tout en rejoignant les obligations réglementaires, permet aux entreprises agricoles de posséder un outil de gestion technique et agroenvironnementale. Ce modèle a été publié dans la revue *Agro-Nouvelles* de l'Ordre et il est destiné à tous les agronomes qui réalisent des PAEF.
- AQINAC : trois représentants de l'AQINAC ont assisté et participé activement à la rencontre organisée par le MENV, le 15 décembre 1999. Cette rencontre a été suivie d'une réunion interne du personnel du MENV. Les différents commentaires et recommandations reçus devaient y être discutés. Nous attendons le fruit de cette réflexion interne et demeurons disponibles pour d'autres rencontres, si nécessaire.
- UQCN : l'UQCN a participé à la rencontre de décembre du comité technique.

ACTION # 22 : OFFRIR LE SOUTIEN TECHNIQUE ET FINANCIER NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION D'UN PAEF

A) ADHÉSION AUX CLUBS AGROENVIRONNEMENTAUX

Éléments de suivi : nombre de clubs et nombre de membres
nombre de PAEF réalisés

Rapport du partenaire engagé en leadership : MAPAQ

- L'objectif est d'atteindre 4 000 membres d'ici la fin de l'entente CDAQ-MAPAQ pour le financement des clubs-conseils en agroenvironnement, le 31 mars 2001. En vertu du programme Prime-Vert, les clubs s'engagent à déposer un PAEF pour chaque exploitation membre lorsque requis par le *Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole*. Ceux-ci doivent faire état du degré d'atteinte des objectifs fixés à cet égard, à chaque année.
- 72 clubs-conseils en agroenvironnement, comptant près de 3 100 membres, sont présentement en activité. Ils sont présents dans toutes les régions du Québec, dont près de 40 en Montérégie et en Chaudière-Appalaches. Ces regroupements de producteurs agricoles, encadrés par un conseiller, visent le développement durable de leurs entreprises par l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.
- En ce qui concerne la réalisation des PAEF par les clubs, 43 clubs ont déclaré, au début de l'année 2000, avoir réalisé 402 PAEF depuis le 1er avril 1999 et prévoyaient en réaliser 463 de plus d'ici le 31 mars 2000. L'état de situation de l'ensemble des clubs sera compilé à partir des rapports d'activités à livrer en avril 2000. Une projection conservatrice à partir des résultats de cette consultation permet d'estimer que de 1 000 à 1 300 PAEF devraient être réalisés d'ici le 1er avril 2000.

Perspectives pour l'année 2

Avec l'augmentation régulière du nombre de membres observée actuellement, tout porte à croire que nous sommes en mesure d'atteindre 4 000 producteurs membres de clubs-conseils en agroenvironnement d'ici le 31 mars 2001.

Rapport du collaborateur : UPA

Aucun

ACTION # 22 : OFFRIR LE SOUTIEN TECHNIQUE ET FINANCIER NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION D'UN PAEF

B) FORMATION DES PRODUCTEURS

Éléments de suivi : nombre d'inscriptions
nombre de PAEF réalisés

Rapport du partenaire engagé en leadership : MENV et MEQ

- Lors de l'élaboration du *Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole* (RRPOA), le MENV a conclu que la préparation d'un PAEF par une productrice ou un producteur agricole nécessitait une formation permettant d'identifier les mesures agroenvironnementales à inclure et à utiliser pour atteindre les objectifs fixés dans la réglementation. Il a été convenu que l'on devait mandater le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) pour préparer un programme de formation à cette fin.
- Pour ce faire, le MEQ a consulté les différents intervenants agricoles dont l'UPA, le MAPAQ et l'OAQ. Il a ensuite procédé à l'identification des besoins avec les intervenants, ainsi qu'à l'élaboration des objectifs du programme. Par la suite, il a mandaté le Centre collégial de formation à distance (CCFD) pour préparer trois cours à distance permettant d'atteindre les objectifs précédemment identifiés.
- Depuis le début de 1999, les producteurs et productrices agricoles sont maintenant en mesure de suivre une formation à distance auprès du CCFD ou une formation plus traditionnelle auprès des maisons d'enseignement de niveau collégial. Cette formation comprend la connaissance de la réglementation (cours 1) ainsi que des pratiques de fertilisation et des outils en cette matière (cours 2). L'inscription au premier cours est un préalable pour s'inscrire au second.
- Au cours des sessions de l'hiver et de l'automne 1999, 65 personnes se sont inscrites au programme de formation à distance pour le cours 1 et 37 personnes pour le cours 2. Le cours 1 ne comporte pas d'évaluation de réussite. Pour ce qui est du cours 2, 80 % des 26 personnes inscrites à l'hiver 1999 l'ont réussi. Les résultats pour les 11 inscriptions de l'automne 1999 ne sont pas encore disponibles.
- En ce qui concerne les maisons d'enseignement de niveau collégial, l'information disponible en date du 30 juin 1999 indique que 115 personnes se sont inscrites au cours 1 (15 heures) et 34 au cours 2 (75 heures). L'information concernant le nombre de personnes qui ont complété le cours n'est pas disponible pour l'instant.

Perspectives pour l'année 2

Compte tenu de la modification du RRPOA d'avril 1999, le CCFD prévoit procéder à la modification des contenus des cours. Le MEQ est également à revoir son programme de Gestion de l'exploitation agricole. Ainsi, une fois celui-ci révisé, les personnes ayant réussi ce programme pourront procéder à la rédaction d'un PAEF comme celles ayant réussi le cours sur les PAEF.

ACTION # 22 : OFFRIR LE SOUTIEN TECHNIQUE ET FINANCIER NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION D'UN PAEF

C) AUTRES FORMULES DE SERVICES-CONSEILS

Éléments de suivi : nombre de ressources-conseils
nombre de PAEF réalisés

Rapport du partenaire engagé en leadership : CFQ

- Gestion des fertilisants ⇨ Dossier PAEF
  - ✓ Engagement d'un coordonnateur provincial spécialisé en agroenvironnement;
  - ✓ 31 coopératives agricoles ont procédé à l'engagement d'un conseiller en agroenvironnement afin d'élaborer les PAEF (250 réalisés);
  - ✓ Conception d'un document de collecte de données pour aider à réaliser les PAEF;
  - ✓ Formation continue des 35 conseillers en agroenvironnement.
- Gestion des fertilisants ⇨ Dossier phosphore (formation)
  - ✓ Sessions de formation sur l'évaluation du risque de la fertilisation phosphatée des cultures importantes au Québec
    - 250 personnes;
  - ✓ Colloque sur la protection de l'environnement (gestion du phosphore)
    - 225 personnes;
  - ✓ Conférence organisée pour les représentants des coopératives agricoles : concept de l'indice de risque de phosphore
    - 145 personnes.

Perspectives pour l'année 2

- Poursuivre la réalisation des plans agroenvironnementaux de fertilisation (500 nouveaux PAEF) et l'engagement de conseillers en agroenvironnement (40 au total) dans le réseau des coopératives agricoles.
- Assurer la formation continue aux conseillers en agroenvironnement et aux représentants relative à la gestion des fertilisants.

Rapport des collaborateurs : AQINAC, OAQ

- AQINAC : une trentaine de professionnels travaillent au sein des membres de l'AQINAC pour réaliser des PAEF. En 1999-2000, quelque 300 PAEF ont été réalisés. Pour l'année prochaine, la production potentielle est estimée à 1 000 PAEF (chiffre approximatif).

- OAQ : l'adhésion aux clubs agroenvironnementaux et la formation des producteurs doivent être complétées par des mesures plus incitatives permettant l'accès à d'autres formules de services-conseils, tels que les services offerts par les entreprises d'agronomes consultants. L'OAQ s'est assuré de promouvoir de tels services et d'intervenir dans les discussions chaque fois que la possibilité lui était fournie afin que les services les mieux adaptés aux besoins de chaque entreprise agricole puissent être disponibles.

ACTION # 23 : MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE SURVEILLANCE PROFESSIONNELLE PERMETTANT DE S'ASSURER DE LA QUALITÉ DES SERVICES-CONSEILS DANS LE DOMAINE DE LA FERTILISATION

Éléments de suivi : nombre d'agronomes suivis

Rapport du partenaire engagé en leadership : OAQ

- Programme de surveillance professionnelle des agronomes
  - ✓ L'OAQ a mis en place un programme de vérification de la compétence en fertilisation des agronomes qui réalisent des PAEF. Ce programme est relié et complémentaire au programme annuel d'inspection des agronomes.
  - ✓ Pour réaliser ce programme, l'OAQ a retenu les services de trois spécialistes en fertilisation, qui auront complété la vérification des dossiers de plus de 40 agronomes d'ici mai 2000.
- Formation
  - ✓ Dans le cadre de son programme de formation continue, l'OAQ voit à l'accréditation des sessions de formation s'adressant à ses membres.
  - ✓ L'OAQ intervient également auprès des facultés d'agriculture des universités Laval et McGill pour assurer la conformité des programmes de formation des futurs bacheliers, aux impératifs d'agriculture durable.

Perspectives pour l'année 2

L'OAQ entend poursuivre le travail pour la prochaine année.

ACTION # 24 : PROMOUVOIR LA VALORISATION DES ENGRAIS DE FERMES

Éléments de suivi : projets réalisés et clientèle rejointe

Rapport du partenaire engagé en leadership : MAPAQ

- Le MAPAQ a collaboré avec l'AQINAC à une étude de faisabilité de production d'engrais à partir des fumiers et lisiers. Les résultats de cette étude devraient être disponibles prochainement.
- Par ailleurs, le MAPAQ a élaboré un programme d'aide à l'implantation de vitrines régionales pour les procédés de traitement des fumiers. Ce programme vise l'implantation de deux usines régionales de traitement des fumiers afin de valoriser les fumiers sur de nouveaux marchés.

Perspectives pour l'année 2

Mise en place de deux usines de traitement.

Rapport des collaborateurs : AQINAC, CFQ

- AQINAC :
  - ✓ Quelques articles dans *Le Meunier* ont traité de cet aspect.
  - ✓ Implication des entreprises-membres produisant des PAEF.
  - ✓ Implication des entreprises-membres distribuant des engrais minéraux lors de la réalisation des plans de fertilisation à la ferme. Les membres de l'AFEQ et/ou de l'AQINAC touchent l'ensemble des producteurs agricoles. L'accès à de la bonne information et la formation en entreprise ont permis l'amélioration des compétences du personnel, qui recommande aujourd'hui l'emploi optimal des fumiers-lisiers.
  - ✓ Colloques de l'AFEQ et réunions de producteurs permettent aussi de promouvoir la valorisation optimale des engrais de ferme combinés aux engrais minéraux. Plus de 60 réunions par année et 1 500 agriculteurs.
  - ✓ Perspectives pour l'année 2 : poursuivre la formation des équipes et les réunions de producteurs traitant de fertilisation organique et minérale. Augmenter la parution d'articles à ce sujet dans *Le Meunier*. Impliquer plus de collaborateurs. Inclure ces sujets lors des prochains colloques de l'AQINAC.
- CFQ : gestion des fertilisants – Engrais minéraux
  - ✓ Promotion de cultures adaptées à la problématique des surplus d'engrais de ferme : canola, maïs nain (Beauce).
  - ✓ Élaboration de formulations et de produits adaptés à la problématique du phosphore : concentrations plus faibles (ex. : Hyper P, Fertilisier, 18-13-13; Phoslisier, engrais liquide : 15-15-0).

ACTION # 25 : OFFRIR DES SOLUTIONS AUX AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES AYANT UNE PROBLÉMATIQUE DE SURPLUS DE FUMIER À LA FERME

A) L'UTILISATION DE MÉTHODES D'ALIMENTATION DES ANIMAUX DIMINUANT LES REJETS DE N ET P DANS LES DÉJECTIONS

Éléments de suivi : nombre d'entreprises utilisatrices des nouvelles méthodes

Rapport du partenaire engagé en leadership : CFQ

- Gestion des fertilisants ⇨ Réduction des rejets d'azote et de phosphore par l'intermédiaire de la régie alimentaire (production porcine)
  - ✓ Promotion des bonnes pratiques de régie alimentaire : multiphases, phytase, aliments moins concentrés en phosphore, réduction des marges de sécurité.
  - ✓ 8 coopératives impliquées prochainement dans la mise en opération d'un procédé technique visant l'application de la phytase après le cubage des aliments.

Perspectives pour l'année 2

Augmenter le nombre d'entreprises porcines utilisant de la phytase dans les rations alimentaires.

Rapport du collaborateur : AQINAC

- La recherche a démontré les effets positifs de l'utilisation des phytases dans la production de moulée destinée aux porcs. L'ajout de phytases s'est avéré rentable pour cette production. La pénétration des phytases dans ce marché se fait très rapidement. Avec cette technologie, la diminution du phosphore (P) dans les effluents tourne autour de 20 % en moyenne actuellement, avec un potentiel réaliste de 40 %. Pour l'ensemble de cette production, l'emploi des phytases pourrait réduire les rejets en P de 2 000 à 4 000 tonnes métriques.
- Le développement de l'emploi des phytases dans la volaille va bien. Dans le secteur bovin, la rentabilité pour l'éleveur et le meunier demeure à démontrer.
- Perspectives pour l'année 2 : poursuivre l'évaluation des avantages environnementaux et économiques de l'emploi des phytases pour l'ensemble des entreprises de chaque secteur. Poursuivre le développement des autres méthodes d'alimentation du bétail qui permettraient de diminuer les rejets tout en s'avérant rentables pour le producteur (multiphase, aliments P plus efficaces, augmentation du taux de conversion, etc.).

ACTION # 25 : **OFFRIR DES SOLUTIONS AUX AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES AYANT UNE PROBLÉMATIQUE DE SURPLUS DE FUMIER À LA FERME**

B) L'UTILISATION D'ÉQUIPEMENT ET DE TECHNOLOGIES VISANT LA RÉDUCTION DES VOLUMES DE FUMIERS

Éléments de suivi : nombre de projets et clientèle rejointe

Rapport du partenaire engagé en leadership : MAPAQ

- Par son *Programme d'aide à l'implantation de vitrines pour les procédés de traitement des fumiers*, le MAPAQ a contribué, en 1999-2000, à la mise en place de 7 projets (3 technologies différentes) de traitement à la ferme.
- Par l'organisation de journées de démonstration et la rédaction de rapports annuels, ces vitrines permettent de faire connaître les procédés de traitement existants et de dégager leurs avantages et leurs inconvénients.
- Le ministère de l'Environnement (MENV) et le ministère des Finances (MF) collaborent à la mise en place de ces projets.
- RÉSULTATS OBTENUS EN 1999-2000 : 7 projets, 3 technologies différentes de traitement ont été implantés.

Perspectives pour l'année 2

- RÉSULTATS PRÉVUS : implantation de 4 autres projets (1 technologie supplémentaire).

Rapport du collaborateur : MENV

- Le MENV a appuyé le MAPAQ dans le cadre de son programme de mise en place de vitrines technologiques de traitement des fumiers. Sept projets sont actuellement en cours ou sur le point de démarrer.
- Le MENV participe aussi au Comité transfert technologique du plan agroenvironnemental de la production porcine du Québec. Ce comité travaille à l'évaluation des différentes technologies, en cours de développement, pour le traitement ou la gestion du lisier, afin de faire des recommandations quant à leur application.

ACTION # 25 : OFFRIR DES SOLUTIONS AUX AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES AYANT UNE PROBLÉMATIQUE DE SURPLUS DE FUMIER À LA FERME

C) LE RECOURS À UN ORGANISME DE GESTION DES SURPLUS DE FUMIERS

Éléments de suivi : nombre de producteurs et quantité gérée

Rapport du partenaire engagé en leadership : MAPAQ

Le mandat des organismes de gestion des fumiers consiste à réaliser des activités de gestion agroenvironnementale des fumiers et des engrais minéraux qui mettent l'accent sur la valorisation des fumiers dans les trois principaux bassins versants en surplus : Yamaska, Chaudière-Appalaches et L'Assomption.

Les organismes de gestion des fumiers avec lesquels le ministère a conclu une entente doivent encadrer les entreprises agricoles par la réalisation de services individuels et collectifs de gestion agroenvironnementale. Le tableau suivant présente les principaux services rendus depuis le 1er avril 1999.

	FERTIOR	AGEO	COGENOR
Services rendus			
✓ Plans de fertilisation ou PAEF	294	76	44
✓ Ententes d'épandage	98	84	25
✓ Nombre de clients depuis le 1er avril 1999	324	150	97

Notes : FERTIOR : du 1er avril 1999 au 31 mars 2000
AGEO : du 1er avril 1999 au 31 décembre 1999
COGENOR : du 1er avril 1999 au 20 mars 2000

Un total de 571 entreprises ont reçu des services d'un des trois organismes de gestion des surplus de fumier. Ces entreprises gèrent des fumiers de 149 137 unités animales (env. 2 362 000 m^3).

Perspectives pour l'année 2

Ententes 1999-2002 avec les trois organismes de gestion des surplus : suivi de la mise en œuvre des ententes sur la base des résultats.

Rapport du collaborateur : MENV

Aucun

ACTION # 26 : METTRE À PROFIT LES TECHNOLOGIES DE L'AGRICULTURE DE PRÉCISION (GPS OU GÉOPOSITIONNEMENT PAR SATELLITE)

Éléments de suivi : superficies couvertes

Rapport du partenaire engagé en leadership : CFQ

- Développement de l'agriculture de précision
  - ✓ 19 coopératives activement impliquées dans les services suivants :
    - ⇨ cartes de fertilité,
    - ⇨ application de fertilisants et de chaux à taux variables,
    - ⇨ plans de ferme.
  - ✓ 10 100 acres échantillonnés en 1999 pour élaborer les cartes de fertilité.
  - ✓ 25 500 acres échantillonnés depuis 1996.

Perspectives pour l'année 2

Promouvoir l'agriculture de précision afin d'augmenter la superficie échantillonnée à 12 000 acres (cartes de fertilité).

Rapport du collaborateur : AQINAC

- Plus de 50 000 acres cartographiés à l'aide du GPS, démontrant la variabilité du P et des autres critères de fertilité des sols du Québec. Développement des applications à taux variables de chaux, d'engrais minéraux, de fumier-lisier, de pesticides, etc. Plusieurs projets de recherche en cours et certaines applications commerciales.
- Développement de modèles agronomiques pour l'application ATV d'azote (engrais-fumier-lisier). Plusieurs projets de recherche au Québec et à l'extérieur.
- Augmentation de la flotte d'épandeurs d'engrais minéraux à rampe (15 à 20 par année en croissance). Croissance du marché du monitoring des équipements d'épandage des lisiers.
- Perspectives pour l'année 2 : poursuite de l'effort de recherche pour rentabiliser et développer les modèles agroenvironnementaux.

ACTION # 27 : ASSOCIER L'IRDA À L'ÉVALUATION ET AU DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DES FERTILISANTS, NOTAMMENT LE MAINTIEN DES GRILLES DE FERTILISATION À LA FINE POINTE TECHNOLOGIQUE

(VOIR ACTION # 19)

ACTION # 28 : **METTRE EN PLACE UN COMITÉ TECHNIQUE VISANT À MIEUX CIRCONSCRIRE LES PRATIQUES DE CONSERVATION DES SOLS ET DÉVELOPPER UN PROGRAMME DE VULGARISATION ACCORDANT LA PRIORITÉ À CERTAINS TERRITOIRES ET CULTURES PLUS À RISQUE**

Éléments de suivi : pratiques de conservation identifiées
programme de vulgarisation développé

Rapport du partenaire engagé en leadership : MAPAQ

- L'identification des pratiques de conservation des sols a été amorcée par les activités de la « Cible C » de valorisation. Trente et une bonnes pratiques agroenvironnementales touchant les quatre axes de travail du plan d'action ont été identifiées de façon préliminaire par une équipe du ministère composée de conseillers régionaux et de professionnels de directions centrales.
- Par ailleurs, l'élaboration du Guide des bonnes pratiques en grandes cultures a aussi mené les experts à examiner la question.

Perspectives pour l'année 2

Il faudra optimiser les efforts des différentes équipes de travail pour dégager les pratiques de conservation des sols qui font l'unanimité. L'analyse du portrait agroenvironnemental des fermes permettra de préciser les objectifs à atteindre. La préparation de la stratégie de vulgarisation suivra cette identification des pratiques de conservation des sols.

Rapport des collaborateurs : CFQ, AQINAC

- AQINAC : les différentes pratiques de conservation des sols ne s'appliquent pas universellement à tous les types de sols et de productions sur les plans agronomiques et environnementaux. Comme il s'agit d'un comité d'experts, l'AQINAC pourrait proposer quelques noms.

ACTION # 29 : **PROMOUVOIR LE GUIDE DE BONNES PRATIQUES EN CONSERVATION DES SOLS**

Éléments de suivi : nombre d'activités de promotion et clientèle rejointe

Rapport du partenaire engagé en leadership : MAPAQ

La dernière série de guides en conservation des sols ayant fait l'objet d'une promotion auprès d'un large éventail d'entreprises agricoles est l'adaptation québécoise des guides ontariens « Les pratiques de gestion optimales ». Ce projet d'adaptation et de promotion a été soutenu en 1995 et 1997 par l'Entente auxiliaire Canada-Québec pour un environnement durable en agriculture.

En 1997, la Fédération des producteurs de cultures commerciales s'est engagée à rédiger et diffuser un guide spécialement conçu pour le Québec dans le cadre de son plan de gestion responsable. Le projet a été confié au CPVQ et la parution de ce guide est imminente.

Le MAPAQ a participé très activement à la préparation de ce guide. Près de 50 % des comités techniques étaient composés de conseillers apportant leur expertise dans une ou l'autre des thématiques abordées dans le guide. De plus, il y a contribué financièrement en accordant récemment une aide de 20 000 $ pour en finaliser la publication.

Perspectives pour l'année 2

- Diffusion du guide auprès des clubs agroenvironnementaux.
- Programmation (à définir) et réalisation d'activités de promotion du guide auprès des groupes concernés.

Rapport des collaborateurs : UPA, CFQ, AQINAC

- UPA : la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec et ses syndicats régionaux se sont engagés à diffuser et à promouvoir le Guide de conservation en grandes cultures dès le printemps 2000.

ACTION # 30 : ASSOCIER L'IRDA À L'ÉVALUATION ET AU DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES DANS LE DOMAINE DE LA CONSERVATION DES SOLS

(VOIR ACTION # 19)

ACTION # 31 : PROMOUVOIR LES GUIDES DE BONNES PRATIQUES DE PROTECTION DES COURS D'EAU

Éléments de suivi : nombre d'activités de promotion et clientèle rejointe

Rapport du partenaire engagé en leadership : MENV

Un guide publié par le MENV existe déjà, le *Guide des bonnes pratiques pour la protection des rives, du littoral et des plaines inondables*, lié à la Politique du même nom. Celui-ci rappelle, entre autres, les orientations de la politique québécoise à cet égard et présente les règles de bonnes pratiques pour sa mise en œuvre. Il répond aux besoins des intervenants intéressés par la protection des milieux riverains et par le type d'aménagement qui peut y être réalisé. Le Guide vise donc à aider ceux qui se préoccupent de la protection de l'environnement, de la sauvegarde des lacs, des cours d'eau, des rives inondables ainsi que de la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

Dans un premier temps, il faudra évaluer les besoins spécifiques au secteur agricole en cette matière et déterminer si le *Guide des bonnes pratiques pour la protection des rives, du littoral et des plaines inondables* permet de répondre aux besoins identifiés et donc la nécessité de produire un guide spécifique au cours d'eau agricole. Par la suite, il y aura lieu de trouver les moyens les plus efficaces de diffusion du Guide retenu.

Perspectives pour l'année 2

- Au cours de l'année 2 du plan d'action, la première étape de la démarche sera amorcée, soit l'évaluation des besoins spécifiques au secteur agricole en cette matière.

Rapport du collaborateur : MAPAQ

Aucun

ACTION # 32 : FAVORISER LA MISE EN PLACE DE PLANS D'ACTION SPÉCIFIQUES POUR LES ZONES À RISQUES DE DÉGRADATION LES PLUS ÉLEVÉS

Éléments de suivi : plans d'action développés

Rapport du partenaire engagé en leadership : MENV

Certains travaux des comités techniques sur les bandes de protection et sur les municipalités en surplus relevant de la Table de concertation sur la réduction de la pollution d'origine agricole touchent indirectement cette question et pourront permettre d'amorcer la réflexion sur cette dernière. De même, l'étude d'impact environnemental des modifications du RRPOA du printemps 1999 ajoute des éléments à la réflexion, notamment des estimations statistiques entre la qualité de l'eau de certains bassins agricoles québécois et différents paramètres de sol et de fertilisation.

La mise en œuvre de cette action comprendra deux étapes. D'abord, il faudra déterminer ce qu'on entend par « zones à risques de dégradation les plus élevés ». Différentes options seront à évaluer : zones en surplus de fumier, zones selon la saturation et à la teneur des sols en P, zones établies selon la sensibilité de l'écosystème, la présence de frayères, la présence d'espèces menacées de disparition, etc. Il est en fait possible de partir de conditions environnementales spécifiques et d'intervenir dans les pratiques ou encore de constater des pratiques et leurs conséquences (ex. : surfertilisation et surplus de fumier) et d'intervenir pour modifier ces pratiques. Dans le premier cas, l'intervention en est une de prévention, alors que dans le second, il s'agit de restauration.

Après avoir défini les zones à risques, il faudra déterminer les éléments d'intervention des « plans d'action spécifiques » : guides des bonnes pratiques, approche d'intervention par bassin versant, bandes riveraines plus larges, aide financière, contrôle réglementaire plus important, etc.

Perspectives pour l'année 2

- Au cours de l'année 2 du plan d'action, la première étape de la démarche sera amorcée. Elle consiste à préciser ce qu'on entend par « zones à risques de dégradation les plus élevés ».

Rapport des collaborateurs : MAPAQ, FQM

Aucun

ACTION # 33 : **ÉTUDIER LA MISE EN PLACE DE MESURES D'AIDE VISANT À COMPENSER LES COÛTS LIÉS À L'INSTAURATION DE PRATIQUES DE PROTECTION DES COURS D'EAU**

Éléments de suivi : étude réalisée

Rapport du partenaire engagé en leadership : MENV

Une première réflexion a permis d'établir la démarche suivante :

- Analyser quelles formes d'aide pourraient être offertes aux producteurs (financières et/ou techniques) et faire une revue des programmes existants dans certains pays pour ce type d'intervention;
- Déterminer où cette forme d'aide serait disponible (par exemple, partout sur le territoire et pour tous, seulement dans les zones à risques de dégradation les plus élevés, seulement dans les municipalités en surplus, seulement pour ceux ayant déjà fait leur PAEF, seulement après le respect de la norme ultime de fertilisation prévue au RRPOA, etc.);
- Évaluer la pertinence de différents volets d'un éventuel programme d'aide, par exemple l'absence de culture pour une bande de terres servant de protection et aménagement de cette bande (arbre, arbustes, etc.), l'équipement pour empêcher l'accès au cours d'eau des animaux (clôture, abreuvoir, etc.), l'instauration de toute autre pratique reconnue de protection des cours d'eau.

Perspectives pour l'année 2

- Au cours de l'année 2 du plan d'action, l'étude sera amorcée.

ACTION # 34 : **ASSOCIER L'IRDA À L'ÉVALUATION ET AU DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION DES COURS D'EAU**

(VOIR ACTION # 19)

ACTION # 35 : **ACCENTUER LES EFFORTS DE LA STRATÉGIE PHYTOSANITAIRE ET EN ÉVALUER LES PERSPECTIVES AU-DELÀ DE L'AN 2000**

Éléments de suivi : quantité de pesticides utilisés
indice de pression (kg de matières actives/ha)

Rapport du partenaire engagé en leadership : MAPAQ

- TRAVAUX
  - ✓ Cours, ateliers et démonstration sur le bon usage des pesticides et l'emploi de moyens de lutte non chimique et de doses réduites d'herbicides;
  - ✓ Adoption du slogan « Pesticides agricoles : moins et mieux ». Production d'une affiche et diffusion dans le milieu;

- ✓ Blitz promotionnel de gestes qui comptent pour la réduction des pesticides et des risques. Détermination des gestes qui comptent et diffusion à venir de l'information;
- ✓ Bulletin d'information sur les doses réduites d'herbicides (gestes gagnants et risques) en préparation.

- RÉSULTATS
  - ✓ Bilan du suivi des pesticides de 1997; une réduction de 11 % par rapport à 1992 basée sur l'indice de pression /ha (1992 = 3,6 – 1997 = 3,2);
  - ✓ La réduction est cependant de 5,3 % pour la quantité de pesticides. Des évaluations préliminaires des données de 1998 permettent de fixer la diminution à 10 % des quantités de pesticides par rapport à 1992;
  - ✓ Plus de 100 personnes accréditées pour offrir un service de réglage des pulvérisateurs à rampe et à verger;
  - ✓ Plus de 1 000 producteurs et plus de 100 conseillers ont été sensibilisés à des pratiques de réduction des pesticides.

Perspectives pour l'année 2

- Les efforts seront maintenus et même accentués.

Rapport des collaborateurs : UPA, CFQ, MENV, AQINAC

- UPA : l'UPA a participé au Comité de suivi de la stratégie phytosanitaire ainsi qu'au sous-comité mis en place (action réglage, dose réduite, récupération des pesticides périmés, récupération des contenants vides de pesticides).
  - ✓ Les perspectives pour l'année 2 sont de :
    - Poursuivre les travaux du comité de travail sur la stratégie phytosanitaire;
    - Élaborer une campagne de sensibilisation sur l'utilisation, la manipulation et l'usage sécuritaire des pesticides à la ferme. Ce projet pourrait être réalisé avec les partenaires membres du comité de suivi de la Stratégie phytosanitaire.

- CFQ : utilisation des pesticides
  - ✓ Formation :
    - 20 représentants des coopératives agricoles ont suivi la formation sur le calibrage des pulvérisateurs (ITA de La Pocatière);
    - 60 nouveaux représentants ont suivi une formation sur les méthodes de contrôle et sur l'identification des mauvaises herbes.
    - 145 représentants ont suivi une formation sur les nouveaux produits des compagnies de pesticides.
  - ✓ Services :
    - 14 coopératives impliquées dans le forfait de l'application de pesticides avec des pulvérisateurs performants.
    - 46 coopératives agricoles impliquées dans la récupération des contenants de pesticides et organisation d'une journée consacrée à la récupération de ceux-ci.
  - ✓ Perspectives pour l'année 2 :
    - Assurer de la formation continue aux conseillers en agroenvironnement et aux représentants en matière d'utilisation rationnelle et sécuritaire des pesticides;

- Augmenter le nombre de coopératives agricoles (60 au total) récupérant les contenants de pesticides.

- MENV : le ministère de l'Environnement a rendu public, le 15 janvier 2000, le *Bilan de ventes des pesticides en 1997*, et continuera sa production annuellement. Ce bilan sert à évaluer la progression dans l'atteinte de l'objectif de réduction de 50 % de l'utilisation de pesticides entre 1992 et 2000.

- AQINAC :
  - ✓ Formation :
    - Activités de formation destinées aux professionnels réalisant des recommandations à la ferme. Touche tous les représentants de l'industrie (IPC, AFEQ, entreprises, 300 conseillers).
  - ✓ Services :
    - Promotion de la calibration et du monitorage des équipements.
    - Développement technologique : OGM, nouvelles molécules plus douces et plus efficaces, produits biologiques, traitements mécaniques, GPS, etc.
  - ✓ Perspectives pour l'année 2 :
    - Poursuivre dans cette direction. Aussi, il faudrait améliorer les indicateurs pour tenir compte du niveau de risque des différentes chimies, qui sont trop souvent traitées dans leur ensemble. Le dossier « OGM » renferme de véritables gains environnementaux, malgré l'actuelle mauvaise presse.
    - Discussion à terminer pour l'initiation du programme de récupération des pesticides périmés actuellement en inventaire. Un projet pilote est prévu pour l'année 2000.

ACTION # 36 : **METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME AGROENVIRONNEMENTAL DE SOUTIEN À LA STRATÉGIE PHYTOSANITAIRE DÉFINI DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION SAINT-LAURENT VISION 2000**

Éléments de suivi : hectare en lutte intégrée
quantité de pesticides utilisés

Rapport du partenaire engagé en leadership : MAPAQ

- TRAVAUX
  - ✓ Gestion du programme : au total, 43 projets ont été acceptés pour un montant de plus de 1 million de dollars.
  - ✓ Bonification du site Web Stratégie-SLV2000.
  - ✓ Cours, ateliers et démonstration sur la lutte intégrée et la réduction des pesticides offerts à la collectivité.
  - ✓ Participation à des événements (ex. : Agrivision) pour la promotion du programme, des projets en cours et des résultats issus des projets subventionnés.
  - ✓ Évaluation du bilan des ventes afin d'utiliser les résultats pour le suivi des quantités/culture ciblée.

- RÉSULTATS
  - ✓ Bilan des ventes du MENV, valable pour le suivi de l'indicateur quantité de pesticides. Le suivi portera sur les herbicides principalement pour les cultures ciblées.
  - ✓ Sensibilisation accrue des utilisateurs et des conseillers sur la réduction des pesticides (plus de 1 000 producteurs et plus de 100 conseillers).
  - ✓ Gains appréciables de réduction par le désherbage mécanique et l'emploi de doses réduites dans plusieurs fermes situées dans les principaux bassins versants.

Perspectives pour l'année 2

- Accentuation des efforts pour la réduction des pesticides et pour l'augmentation des superficies en lutte intégrée, auxquelles le milieu est davantage sensibilisé.
- Les efforts faits en lutte intégrée (superficies) seront comptabilisés à l'aide des données du portrait agroenvironnemental des fermes.

Rapport des collaborateurs : UPA, MENV, UQCN

- UPA : l'UPA participe aux travaux du comité d'évaluation des projets soumis dans le cadre du programme agroenvironnemental de soutien de la Stratégie ainsi qu'au comité de concertation agriculture. Nous entendons poursuivre notre implication au sein de ces deux comités.
- MENV : le ministère de l'Environnement a développé un indicateur de performance pour les herbicides utilisés dans les grandes cultures afin de mesurer l'atteinte de l'objectif de réduction de 50 % entre 1998-2003. Le MENV a aussi fourni son expertise et collaboré financièrement à l'élaboration du Guide des pratiques de conservation en grandes cultures, sous la responsabilité de la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec. Ce guide comprendra sept modules, dont l'un sur la lutte aux mauvaises herbes, qui discutera notamment de la lutte intégrée pour contrôler les mauvaises herbes.
- UQCN : participation de l'UQCN aux rencontres du Comité de concertation du volet agricole SLV 2000.

ACTION # 37 : **ASSOCIER L'IRDA À L'ÉVALUATION ET AU DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES DANS LE DOMAINE DE L'UTILISATION DES PESTICIDES**

(voir ACTION # 19)

3.3 RAPPORT DES PARTENAIRES – CIBLE C : VALORISATION ET CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALES

Page

Valorisation des agriculteurs et agricultrices qui utilisent de bonnes pratiques en agroenvironnement

38. Finaliser le concept, procéder au choix des bonnes pratiques en agroenvironnement et identifier les modes de reconnaissance à privilégier 56

Certification environnementale de l'entreprise agricole

39. Développer et mettre en place un mode de certification 57

ACTION # 38 : **FINALISER LE CONCEPT, PROCÉDER AU CHOIX DES BONNES PRATIQUES EN AGROENVIRONNEMENT ET IDENTIFIER LES MODES DE RECONNAISSANCE À PRIVILÉGIER**

Éléments de suivi : concept élaboré
scénarios de mise en place d'activités développés
clientèle rejointe

Rapport du partenaire engagé en leadership : MAPAQ

- Un concept de valorisation a été proposé, incluant des scénarios de reconnaissance
  - ✓ Une équipe du Ministère, composée de conseillers régionaux et de professionnels de directions centrales, a tablé sur un concept de valorisation reposant sur la promotion des pratiques agroenvironnementales auprès des producteurs agricoles et sur la valorisation des entreprises qui les utilisent.
  - ✓ L'identification de 31 bonnes pratiques a été réalisée de façon préliminaire et le concept de valorisation a été proposé aux membres du Comité « Un environnement à valoriser ».
- Un Comité de travail sur la valorisation a été formé
  - ✓ Le 20 décembre 1999, les partenaires concernés ont fait le point collectivement sur le projet et ont convenu de mettre en place un comité de travail sur la valorisation;
  - ✓ Les partenaires impliqués dans cette action vont approfondir le concept proposé et l'adapter au contexte de « l'après-Portrait agroenvironnemental et des plans d'action régionaux ».

Perspectives pour l'année 2

Les travaux du Comité de travail sur la valorisation définiront le concept et les bonnes pratiques à promouvoir auprès des producteurs agricoles en tenant compte des résultats du Portrait et des plans d'action élaborés en région.

Rapport des collaborateurs : MENV, MAMM, UPA, CFQ, AQINAC, OAQ, UQCN, FQM, UMQ

- UPA : l'UPA a participé aux rencontres du groupe de travail sur le thème « Un environnement à valoriser » et nommé un représentant au Comité de coordination multipartite. Pour l'année 2, nous entendons participer aux travaux de ce comité, mandaté pour identifier les moyens de valoriser les actions entreprises par les producteurs et productrices qui adoptent des bonnes pratiques en agroenvironnement.
- OAQ : l'OAQ, tout en étant conscient des possibilités de confusion vis à vis de la certification, propose un programme de valorisation qui servirait d'étape à la certification durant sa période d'implantation. Le programme de valorisation devrait disparaître dès qu'un programme de certification deviendra disponible.
- UMQ : pour les éléments de suivi, l'UMQ est disponible et en attente d'une invitation du partenaire en leadership de l'action pour discuter de sa participation sur le plan des démarches à effectuer.
- UQCN : participation de l'UQCN à une réunion sur la mise en œuvre du concept (décembre 1999).

ACTION # 39 : DÉVELOPPER ET METTRE EN PLACE UN MODE DE CERTIFICATION

Éléments de suivi : document de réflexion
développement du système de certification
système opérationnel

Rapport du partenaire engagé en leadership : UPA

- Projet en élaboration à l'UPA – on vise à rejoindre l'ensemble des producteurs agricoles.

Perspectives pour l'année 2

- Poursuivre l'analyse des différents systèmes de gestion environnementale applicables à l'agriculture.
- Déterminer le système de gestion environnementale le plus approprié aux attentes des producteurs et productrices agricoles.

Rapport des collaborateurs : MENV, UQCN, MAPAQ, OAQ, AQINAC

- MENV : dans le cadre du projet-pilote en Estrie sur la mise en place d'une certification ISO 14001, un montant de 17 500 $ a été versé par le ministère de l'Environnement pour soutenir le projet. Par ailleurs, le MENV a versé 10 000 $ à l'UQCN en 1999-2000 pour compléter sa contribution à l'inventaire des programmes de certification agroenvironnementale. La contribution totale de 40 000 $ a été partagée à parts égales entre le MENV et le MAPAQ.
- UQCN : l'UQCN a produit, en mai 1999, un document de réflexion sur la certification environnementale en agriculture qui pourra être mis à profit dans le développement du projet.
- OAQ : l'OAQ est entièrement d'accord avec un programme de certification. Déjà en 1996, il formait un comité de certification environnementale dans le but d'élaborer un concept de certification pour les entreprises agricoles du Québec. En août 1999, l'OAQ a tenu, lors de son congrès annuel, un symposium sur la certification agroenvironnementale dans le but de sensibiliser les agronomes et les intervenants en agroalimentaire à ce concept et d'apporter une information de pointe sur le sujet.
- AQINAC : nous n'avons pas collaboré à cette action à ce jour. Nous sommes disponibles pour étudier le projet en cours d'élaboration à l'UPA et suggérer des bonifications, si nécessaire.

SECTION B

COLLECTE SÉLECTIVE

4. BILAN DES ACTIONS EN MATIÈRE DE COLLECTE SÉLECTIVE

Mise en contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 8 du Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008 concernant la récupération et la valorisation des contenants, emballages et imprimés, et le financement de la collecte sélective municipale, le ministère de l'Environnement (MENV) est responsable de l'élaboration d'un projet de règlement visant à obliger l'industrie qui met en marché ces produits à mettre en place des systèmes de récupération et de valorisation des résidus qui en résultent ou à financer la collecte sélective municipale.

En vue de l'application de l'option de financement de la collecte sélective municipale, le MENV est également responsable d'élaborer un projet d'entente d'agrément visant à accréditer un ou des organismes industriels, conformément aux dispositions de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (article 51.30). Un tel projet d'entente devra notamment traiter des obligations de l'industrie, de même que des conditions que doivent remplir les municipalités pour bénéficier d'un tel financement.

4.1 RAPPORT DES PARTENAIRES SUR LES TRAVAUX RÉALISÉS

Rapport du partenaire engagé en leadership : MENV

À l'été 1999, une étude économique a été complétée pour le compte du MENV. Elle visait notamment à établir la nature et les quantités de contenants, emballages et imprimés mis sur le marché québécois.

En décembre 1999 était adoptée la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives concernant la gestion des matières résiduelles*. Les nouvelles dispositions de la loi ont notamment pour effet de permettre d'étendre aux imprimés l'obligation de récupération et de valorisation des résidus générés, ou de financement de la collecte sélective municipale, et de préciser les conditions d'agrément d'un organisme industriel.

Une version technique d'un projet de règlement sur la récupération et la valorisation des contenants, emballages et imprimés est en cours d'élaboration et sera disponible au printemps 2000 aux fins de consultation des intervenants concernés.

Rapport des collaborateurs : AMPAQ, CDILE/CILQ, CCDA, ADA, FQM, UMQ

<u>AMPAQ</u>

Dans le cas de la collecte sélective, les actions entreprises par l'AMPAQ se résument comme suit :

- Dépôt d'un mémoire favorisant le projet de collecte sélective au détriment d'une hausse et d'une extension de la consigne;

- Participation à l'engagement de la Filière agroalimentaire en faveur du projet de collecte sélective;
- Participation au Groupe de travail « Un environnement à valoriser »;
- Lettre d'appui à Collecte sélective Québec lors de la présentation récente sur le projet.

Jusqu'à tout récemment, avec la présentation d'une réglementation dans le cas de la gestion des matières résiduelles, peu de travail avec nos membres a été effectué. Maintenant que l'orientation semble aller vers ce que nous souhaitions, il faudra amorcer les rencontres qui permettront de monter un projet acceptable sur le plan financier tant par notre industrie et les partenaires des autres industries que le gouvernement. À notre avis, il s'agit de la priorité maintenant que la loi a été modifiée.

CDILE/CILQ

Le dossier relatif à la collecte sélective est essentiellement piloté par Collecte sélective Québec. Cet organisme a reçu les mandats pour réaliser tous les travaux et les démarches nécessaires pour assurer la mise en place d'un système de collecte sélective financé par les entreprises.

Comme vous le savez, le projet de loi du MENV modifiant la *Loi sur la qualité de l'environnement* a été adopté en décembre dernier. Essentiellement, ce projet de loi octroie au gouvernement les pouvoirs nécessaires pour obliger la responsabilisation des entreprises face aux emballages et imprimés qu'elles mettent en marché ou distribuent au Québec. Collecte sélective Québec a été particulièrement active pour soutenir l'adoption de ce projet de loi.

Il reste deux étapes à franchir, soit le dépôt d'un projet de règlement qui obligera les entreprises à prendre en charge les emballages ou imprimés qu'elles mettent en marché ou distribuent au Québec, tel que le prévoit l'action 8 du Plan d'action du MENV sur les matières résiduelles. Ce projet de règlement devrait être déposé en juin ou en septembre 2000. La dernière étape consistera à négocier avec les autres entreprises concernées le mode de financement de Collecte sélective Québec (CSQ). Les entreprises qui auront choisi cette avenue pour prendre en charge leurs emballages et/ou imprimés auront six mois pour convenir du mode de financement, tel que le prévoit l'action 8 du Plan d'action. Encore ici, CSQ jouera un rôle fondamental dans les travaux relatifs aux deux dernières étapes.

Quant au CDILE/CILQ, notre participation à titre de membre du Conseil exécutif de CSQ sera intensive et comme représentant des entreprises laitières, notre groupe sera grandement impliqué dans les deux étapes, en particulier dans l'élaboration du mode de financement de CSQ au cours de l'année 2000.

CCDA

Tout en continuant à soutenir l'implantation de la collecte sélective et en attendant l'adoption du cadre légal proposé par l'action 8 du Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008, le Conseil canadien de la distribution alimentaire a mandaté Collecte sélective Québec (CSQ) pour travailler à développer divers scénarios visant à aider à la préparation de l'éventuelle proposition des entreprises pour soutenir financièrement la collecte sélective municipale.

Le 17 juin 1999, le ministre de l'Environnement du Québec, M. Paul Bégin, déposait l'avant-projet de loi modifiant la *Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives en matière de gestion des déchets*. Il annonçait également que la Commission des

transports et de l'environnement procéderait à des auditions publiques sur cet avant-projet de loi. Dans cette perspective, le 28 septembre 1999, Collecte sélective Québec a déposé à la Commission des transports et de l'environnement son mémoire sur le projet de loi n° 90.

Le projet de loi avait pour objet d'établir de nouvelles règles destinées à régir le domaine de la gestion des matières résiduelles au Québec. CSQ a participé à l'ensemble des actions qui ont mené à l'adoption du projet de loi 90, le 15 décembre dernier. Aucun projet officiel de règlement sur les emballages et les imprimés n'a été déposé ou rendu public depuis. Le Conseil canadien de la distribution alimentaire continue à suivre de près les actions qui sont posées et qui amèneront les entreprises de son secteur à participer équitablement au financement de la collecte sélective.

ADA

L'ADA continue de siéger au conseil d'administration de Collecte sélective Québec (CSQ). L'ADA n'a pas participé aux audiences portant sur la nouvelle loi sur la gestion des matières résiduelles. Toutefois, CSQ a fait des représentations pour réitérer notamment la nécessité d'établir un système de tarification pour obliger toutes les entreprises qui mettent des emballages ou des produits de courte vie en marché à financer un système de collecte sélective. Nous sommes toujours en attente d'un règlement.

L'ADA tient à réitérer l'engagement des décideurs : « À cet effet (retenir la collecte sélective comme le moyen privilégié de récupération des matières résiduelle), ils conviennent que le gouvernement devra adopter les mesures requises visant l'extension de la collecte sélective plutôt que l'élargissement de la consigne, et que les entreprises qui fabriquent et/ou mettent en marché des produits, excluant les détaillants, seront appelées à contribuer financièrement à cette extension. »

Pour le dossier des boissons gazeuses, une nouvelle entente a été signée le 1er décembre 1999. L'ADA et le CCDA ont signé cette entente à titre d'intervenants. La durée de cette entente est de 2 ans et 1 mois, et se termine donc le 31 décembre 2001. Cette entente transfère la responsabilité financière et la gestion du système de consignation des contenants à remplissage unique de boissons gazeuses de Recyc-Québec à B.G.E., entreprise formée des embouteilleurs de boissons gazeuses.

Une table de concertation sera formée par Recyc-Québec pour discuter des questions relatives à la consignation, à la récupération et au recyclage des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses, composée de représentants des producteurs de bière et de boissons gazeuses, de distributeurs, d'établissements de vente au détail et de vente en gros, de conditionneurs, de recycleurs, de consommateurs et du ministre de l'Environnement, à laquelle B.G.E. devra participer. Un mandat de cette table de concertation est de faire l'analyse et les travaux nécessaires pour transférer les contenants vides de boissons gazeuses du système de la consignation au système de la collecte sélective et ce, tel que demandé par l'ADA. L'ADA souhaite que le transfert se réalise dès la fin de la présente entente.

Au sujet des contenants de bière, les négociations de la nouvelle entente doivent débuter au printemps. La récupération des contenants de bière cause beaucoup de problèmes aux détaillants, notamment en raison de la variété et des formats différents de contenants de bière.

UMQ

En septembre 1999, l'UMQ a présenté un mémoire en commission parlementaire sur l'avant-projet de loi modifiant la *Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives en matière de gestion des déchets.* À la suite du dépôt de ce mémoire et des représentations politiques de l'UMQ dans ce dossier, le ministre de l'Environnement a répondu favorablement à plusieurs de nos revendications dans son projet de loi 90, soit la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives en matière de gestion des matières résiduelles.* Le principal gain obtenu est que le financement de la collecte sélective municipal soit assumé à 100 % par les fabricants de produits, soit une économie de 15 millions de dollars par année pour le monde municipal à compter de 2008.

À cet égard, l'UMQ a revendiqué que la loi prévoie « d'obliger » au lieu de « favoriser » la prise en compte par les fabricants et importateurs de produits des effets qu'ont ces produits sur l'environnement et des coûts afférents à la récupération, à la valorisation et à l'élimination des matières résiduelles générées par ces produits. Par cette modification au projet de loi, le ministre a opté pour le principe de la responsabilité totale des fabricants et importateurs, tel que nous le demandions.

FQM

Pour ce qui est du volet « collecte sélective », notre fédération siège au conseil d'administration de Collecte sélective Québec et, de ce fait, apporte une attention particulière à la récupération et à la valorisation des contenants et des emballages ainsi que des imprimés mis au rebut. Elle est intervenue en Commission parlementaire lors du dépôt du projet de loi 90 modifiant la LQE :

- Septembre 1999 : dépôt d'un mémoire et intervention devant la Commission des transports et de l'environnement concernant l'avant-projet de loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives en matière de gestion des déchets.
- Décembre 1999 : dépôt d'un mémoire et intervention devant la Commission des transports et l'environnement concernant le projet de loi 90.

Nous sommes en attente du dépôt du projet de règlement sur le sujet.

4.2 PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2

- Publication à la *Gazette officielle du Québec* d'un projet de règlement sur la récupération et la valorisation des contenants, emballages et imprimés.

- Élaboration d'un projet d'entente d'agrément type visant à accréditer un organisme industriel ayant comme fonction le financement de la collecte sélective municipale.

- Évaluation des impacts économiques du projet de règlement.

ANNEXE

PLAN D'ACTION 1998-2005
EN AGROENVIRONNEMENT
(ADOPTÉ AU RENDEZ-VOUS DES DÉCIDEURS DE MARS 1999)

PLAN D'ACTION ACTUALISÉ ET
SOMMAIRE DU RAPPORT DES PARTENAIRES SUR
L'ÉTAT DE RÉALISATION DES ACTIONS ET LES RÉSULTATS OBTENUS
BILAN - AVRIL 1999 À MARS 2000

GROUPE DE TRAVAIL « UN ENVIRONNEMENT À VALORISER »

**Suivi du Rendez-vous des décideurs de l'agriculture
et de l'agroalimentaire québécois**

AVRIL 2000

OBJECTIF GÉNÉRAL DU PLAN D'ACTION

D'ici 2005, les quelque 20 000 fermes, représentant près de 90 % de l'activité agricole au Québec, auront entrepris l'adoption[4] de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, dans les domaines de l'entreposage et de la gestion des fumiers, de la gestion des fertilisants, de la conservation des sols, de la protection des cours d'eau en milieu agricole et de l'utilisation des pesticides.

(4) Le niveau d'adoption visé des pratiques dans chacun des domaines identifiés est précisé à l'intérieur de la cible sur l'implantation à la ferme de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

Abréviations :

Organisations membres du Groupe de travail et partenaires dans la réalisation du Plan d'action :

UPA :	Union des producteurs agricoles
CFQ :	Coopérative fédérée de Québec
AQINAC :	Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière
OAQ :	Ordre des agronomes du Québec
UQCN :	Union québécoise de la conservation de la nature
FQM :	Fédération québécoise des municipalités
UMQ :	Union des municipalités du Québec
MAPAQ :	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MENV :	Ministère de l'Environnement du Québec
MAMM :	Ministère des Affaires municipales et de la Métropole

Organisations associées à la réalisation du plan d'action :

- **Équipe BPR-GRÉPA :**
  - **Groupe-conseil BPR**
  - **GRÉPA : Groupe de recherche en économie et politique agricoles**
- **IRDA : Institut de recherche et développement en agroenvironnement**
- **MEQ : Ministère de l'Éducation du Québec**

CIBLE A. L'élaboration d'un état de situation

Situation prévalant lors de l'élaboration du plan d'action (automne 1998)

- Il y a un manque d'information crédible pour établir un diagnostic précis en agroenvironnement pour chacune des fermes, ce qui limite notre capacité à évaluer l'ampleur des actions correctrices qu'il faut réaliser tant à l'échelle de la ferme ou d'un secteur de production que d'une région.
- Les diverses bases de données permettant de recueillir de l'information relative aux pratiques agricoles des fermes québécoises ne sont pas en mesure de fournir un portrait agroenvironnemental de celles-ci.
- Un portrait a été réalisé dans le porc avec un taux de participation de 95,6 % sur un potentiel de quelque 2 700 entreprises porcines.
- Par ailleurs, la situation environnementale en milieu agricole est de mieux en mieux documentée. Les études sur la qualité de l'eau publiées depuis 1978 démontrent une dégradation plus élevée pour les bassins agricoles. L'effet cumulatif des problèmes individuels dans certains territoires est également mieux connu, notamment à l'échelle des municipalités en surplus de fumier. Le suivi de cette information sous forme d'indicateurs permettrait d'évaluer à long terme la progression du secteur agricole en matière de performance environnementale.

Axes de travail	Résultats visés	Actions à poser	Partenaires engagés *(*) leadership*	Éléments de suivi
Portrait agroenvironnemental des fermes	D'ici l'an 2000, la réalisation d'un portrait agroenvironnemental de quelque 20 000 fermes québécoises	1. Préparer le recensement des fermes (mai à août 1998);	Comité de gestion MAPAQ, UPA*, IRDA, Équipe de réalisation BPR-GREPA	Respect du calendrier
		2. Réaliser le recensement des quelque 20 000 fermes visées (septembre 1998 à avril 1999)	Équipe BPR-GREPA avec l'appui de l'UPA*, MAPAQ et MENV ainsi que le soutien du Comité d'orientation et de suivi (CFQ, UQCN, AQINAC, IRDA, MENV, UPA et MAPAQ)	Taux de participation au recensement
		3. Traiter les données recueillies et faire connaître l'état de situation des entreprises visitées (mai à novembre 1999)	UPA*, MAPAQ, Équipe BPR-GREPA	Respect du calendrier

BILAN – AVRIL 1999 À MARS 2000

Actions #1, #2, #3 – UPA

- Recensement terminé en mai 1999
- Taux de participation de 88 %
- Élaboration de la Stratégie de diffusion des résultats du Portrait par l'UPA et ses fédérations affiliées
- Diffusion des divers rapports selon le calendrier suivant :
  - Provincial : congrès UPA, décembre
  - Régionaux : février - mars
  - Sectoriels : avril
  - Bassins : avril
  - Personnalisé : à venir (mai)
- Campagne d'information pour l'appropriation des résultats par les producteurs agricoles et les intervenants concernés (décembre à mars 2000).
- L'information obtenue lors du recensement servira à identifier des actions prioritaires en lien avec les problématiques.

Axes de travail	Résultats visés	Actions à poser	Partenaires engagés (*) *leadership*	Éléments de suivi
Analyse de la situation agroenvironnementale	D'ici 2001, la précision et le calibrage des pistes d'action prioritaires	4. Réaliser une étude mettant en perspective les objectifs de croissance par production et l'impact sur l'environnement	MENV*, MAPAQ, UPA, AQINAC	Étude réalisée
		5. Procéder à l'analyse des données du recensement des fermes sur une base territoriale et sectorielle de façon à pouvoir traiter en priorité et soigner davantage l'analyse dans les secteurs et territoires identifiés pour leurs problèmes agroenvironnementaux plus concentrés et aigus	UPA par le Comité d'orientation et de suivi (UPA, CFQ, UQCN, AQINAC, IRDA, MENV et MAPAQ)	Analyses réalisées
		6. Préciser et calibrer les objectifs de résultats à atteindre dans le cadre de ce plan d'action ainsi que développer des indicateurs de suivi reconnus et standards	MAPAQ*, UPA, MENV, MAMM, OAQ, CFQ, AQINAC, UQCN, FQM, UMQ	Objectifs établis Indicateurs développés
		7. Produire des bilans réguliers sur l'état de l'environnement en milieu agricole (en continu)	MENV*	Bilan publié
		8. Soutenir un projet pilote pour une MRC qui permettra d'explorer un mode de planification du développement de la zone agricole prenant en compte la problématique agroenvironnementale du territoire	MAMM*, OAQ, FQM, UMQ	Projet pilote réalisé
		9. Faire une évaluation des bénéfices économiques, sur le plan social et environnemental, liés à l'atteinte des objectifs du plan d'action	UQCN*, MENV, FQM	Étude réalisée
Suivi de la situation agroenvironnementale des fermes	D'ici 2005, la mise en place d'un processus de mise à jour régulière et améliorée de l'information relative aux pratiques agroenvironnementales des entreprises agricoles	10. Concevoir un système de mise à jour du portrait agroenvironnemental des fermes (après l'automne 1999)	MAPAQ*, UPA	Système de mise à jour défini
		11. Développer un suivi de l'évolution des perceptions de la population à l'égard des activités agricoles et de leur impact sur l'environnement	UQCN*, UMQ, FQM	Projet de recherche et étude réalisés

BILAN – AVRIL 1999 À MARS 2000

Action #4 – MENV
- Domaine de l'étude défini, méthodologie établie, réalisation en 2000.

Action #5 – UPA
- L'analyse sera amorcée dès que les rapports sommaires prévus seront complétés.

Action #6– MAPAQ
- Travaux débutés au MAPAQ, ouverture aux partenaires régionaux, établissement d'objectifs régionaux à venir.

Action #7 – MENV
- Production du volet agricole du Rapport sur l'état de l'environnement. Diffusion par Internet. Études sur la qualité de l'eau.

Action #8 – MAMM
- Rapport final déposé en février, proposition d'une démarche à la MRC en mars, évaluation à venir sur l'exportabilité du projet.

Action #9 – UQCN
- Étude amorcée à l'automne 1999. Rapport disponible en juin.

Action #10 – MAPAQ
- Va venir après l'analyse des résultats du portrait et l'élaboration des plans d'action.

Action #11 – UQCN
- Étude amorcée en décembre. Formation d'un comité consultatif pour l'étude. Rapport complété au printemps 2001.

CIBLE B. Implantation à la ferme de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement

Situation prévalant lors de l'élaboration du plan d'action (automne 1998)

- Dans le domaine de l'entreposage des fumiers, des 14 000 entreprises visées par le règlement (pour 87 % des unités animales - u.a.), environ 5 000fermes (pour 47 % des u.a) disposent d'un entreposage étanche et suffisant et les 9 000 autres (comptant 40 % des u.a.) n'en ont pas.
- La surfertilisation des sols en N et P représentent à court terme le principal défi environnemental. La problématique liée aux régions en surplus de fumier soulève des préoccupations quant à la disposition adéquate des engrais organiques.
- On estime qu'environ 15 à 20 % des entreprises agricoles ont intégré des pratiques culturales de conservation des sols.
- Les grandes cultures (maïs, soya, céréales et pommes de terre) utilisent près de 75 % des pesticides et les herbicides représentent près de 65 % des pesticides utilisés en agriculture.

Axes de travail	Résultats visés	Actions à poser	Partenaires engagés (*)leadership	Éléments de suivi
Entreposage et gestion des fumiers	D'ici 2003, l'entreposage étanche et suffisant des fumiers pour 100 % des unités animales des entreprises tenues à un tel entreposage en vertu du règlement et selon le calendrier du Prime-Vert. *L'atteinte de cet objectif est particulièrement tributaire des effets escomptés (notamment sur le rythme de délivrance des certificats d'autorisation) d'une exécution diligente d'engagements pris dans le cadre du suivi du Forum des décideurs quant à la réglementation et au soutien financier d'une part et à la responsabilisation des producteurs d'autre part.*	12. Sensibiliser les agriculteurs et agricultrices à l'importance de l'entreposage étanche et suffisant des fumiers et des exigences réglementaires dans le domaine	MAPAQ*, MENV, UPA	Clientèle rejointe # activités
		13. Offrir le soutien technique et financier nécessaire à la construction d'ouvrages d'entreposage (incluant les méthodes alternatives)	MAPAQ*, MENV	# projets # unités animales (ua)
		14. Mettre en place les éléments facilitant la délivrance des certificats d'autorisation du MENV	MENV*,UPA MAPAQ	Solutions en place
		15. Mettre en place un mécanisme administratif de coordination régionale MENV-MAPAQ	MENV*,UPA MAPAQ*,	Régions avec mécanisme
	D'ici 2005, plus de x % du volume des fumiers seront gérés selon des méthodes minimisant la propagation des odeurs et les pertes en éléments fertilisants. *Cet objectif devra être établi en fonction de l'information recueillie par le portrait.*	16. Sensibiliser les agriculteurs et agricultrices aux modes et moments d'épandage reconnus comme étant efficaces et respectueux du voisinage ainsi qu'aux exigences réglementaires dans le domaine	MAPAQ*, MENV, UPA	Clientèle rejointe # activités
		17. Offrir le soutien technique et financier à l'achat de rampes d'épandage (selon le Prime-Vert)	MAPAQ*	# projets et vol. touché
		18. Promouvoir des méthodes de gestion des fumiers alternatives à l'épandage (ex. : traitement)	MAPAQ*, AQINAC	# projets et clientèle rej.
		19. Associer l'IRDA à l'évaluation et au développement des pratiques dans ce domaine	MAPAQ*, MENV, UPA	Programmation de R&D

BILAN – AVRIL 1999 À MARS 2000

Action #12 – MAPAQ
- (+) 90 journées d'information, 1 800 participants; 30 démonstrations, 1 000 personnes; diverses publications produites.

Action #13 – MAPAQ
- Bonification Prime-Vert, résultats sans précédent : 1 082 projets de structures.

Action #14 – MENV
- Processus d'examen amélioré, effectifs augmentés (30 personnes), canal de traitement simplifié, délais réduits.

Action #15 – MENV-MAPAQ
- Toutes les régions sont à mettre en place ce mécanisme (tables de discussion, formation en commun, échange d'information).

Action #16 – MAPAQ
- 1 000 participants à des sessions d'information, 450 participants à des démonstrations, articles.

Action #17 – MAPAQ
- Prime-Vert a permis l'acquisition de rampes d'épandage par 67 entreprises (235 000 m³).

Action #18 – MAPAQ
- Implantation de 7 projets et de 3 technologies dans le cadre du programme d'aide à l'implantation de vitrines technologiques.

Action #19 – MAPAQ
- En 1999-2000, la programmation scientifique de l'IRDA comptait plus de 130 projets, dont plusieurs soutiennent les 4 domaines prioritaires du plan d'action. Budget 1999-2000 : 9,2 M $.

Axes de travail	Résultats visés	Actions à poser	Partenaires engagés (*) *leadership*	Éléments de suivi
Gestion des fertilisants	D'ici 2003, la réalisation de plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) par l'ensemble des entreprises visées par le règlement et selon le calendrier prévu;	20. Sensibiliser les agriculteurs et agricultrices à l'importance du PAEF et du registre d'épandage en tant qu'outils de gestion agroenvironnementale pour la ferme et les informer des exigences réglementaires dans le domaine	MAPAQ*, MENV, UPA, CFQ, OAQ	Clientèle rejointe # activités
		21. Développer des moyens pour faciliter la réalisation de PAEF et, au besoin, ajuster la réglementation	MENV*, MAPAQ, UPA, CFQ, OAQ, AQINAC, UQCN	Moyens mis en place
		22. Offrir le soutien technique et financier nécessaire à la réalisation d'un PAEF :		# PAEF réalisés
		a) adhésion aux clubs agroenvironnementaux	MAPAQ*, UPA*	#clubs et prod.
		b) formation des producteurs	MENV*, MEQ	# inscr. cours
		c) autres formules de services-conseils	CFQ*, AQINAC,OAQ	# ressources-conseils
		23. Mise en place d'un programme de surveillance professionnelle permettant de s'assurer de la qualité des services-conseils dans le domaine de la fertilisation	OAQ*	# agronomes suivis
		24. Promouvoir la valorisation des engrais de fermes	MAPAQ*, CFQ AQINAC	Projets réalisés Clientèle rejointe
		25. Offrir des solutions aux agriculteurs et agricultrices ayant une problématique de surplus de fumier à la ferme		
		a) l'utilisation de méthodes d'alimentation des animaux diminuant les rejets de N et P dans les déjections;	CFQ*, AQINAC	# entreprises utilisatrices
		b) l'utilisation d'équipement et de technologies visant la réduction des volumes de fumiers;	MAPAQ*, MENV	# projets et clientèle rejointe
		c) le recours à un organisme de gestion des surplus de fumiers.	MAPAQ*, MENV	N^bre de producteurs et quantité gérée
		26. Mettre à profit les technologies de l'agriculture de précision (GPS ou géopositionnement par satellite)	CFQ*, AQINAC	Superficies couvertes
		27. Associer l'IRDA à l'évaluation et au développement des pratiques dans ce domaine, notamment le maintien des grilles de fertilisation à la fine pointe technologique	MAPAQ*, MENV, UPA	Programmation de R&D

BILAN – AVRIL 1999 À MARS 2000

Action #20 – MAPAQ
- 675 participants à 25 rencontres d'information, 16 articles publiés.

Action #21 – MENV
- Le comité technique s'est réuni et des modifications réglementaires ont été apportées. Le travail se poursuit.

Action #22a) – MAPAQ
- 72 clubs, 3 100 producteurs, 1 000 PAEF.

Action #22b) – MENV
- Formation offerte depuis le début de 1999 – quelque 250 inscriptions au total

Action #22c) – CFQ
- 31 coopératives avec conseillers en agroenvironnement, 250 PAEF, formation;
- AQINAC : 300 PAEF.

Action #23 – OAQ
- Tous les agronomes faisant des PAEF sont soumis à une surveillance professionnelle.

Action #24 – MAPAQ
- Projet production d'engrais avec du fumier.

Action #25a) – CFQ
- Développement de produits et services en alimentation animale (ex. : phytase).

Action #25b) – MAPAQ
- 7 projets de vitrines en cours.

Action #25c) – MAPAQ
- 3 organismes, 571 entreprises-clientes.

Action #26 – CFQ
- 19 coop. impliquées – 10 100 acres en 99.

Action #27 – MAPAQ
- Voir action #19.

Axes de travail	Résultats visés	Actions à poser	Partenaires Engagés (*) *leadership*	Éléments de suivi
Conservation des sols et protection des cours d'eau	D'ici 2005, l'utilisation de pratiques de conservation des sols sur plus de x % des superficies en cultures annuelles. *Cet objectif devra être établi en fonction de l'information recueillie par le portrait.*	28. Mettre en place un comité technique visant à mieux circonscrire les pratiques de conservation des sols et développer un programme de vulgarisation accordant la priorité à certains territoires et cultures plus à risques	MAPAQ*, CFQ, AQINAC	Pratiques identifiées Programme développé
		29. Promouvoir le Guide des bonnes pratiques en conservation des sols	MAPAQ*, UPA, CFQ, AQINAC	Clientèle rej. # activités
		30. Associer l'IRDA à l'évaluation et au développement des pratiques dans ce domaine	MAPAQ*, MENV, UPA	Programmation R&D
	D'ici 2005, l'utilisation de pratiques de protection des cours d'eau sur plus de x % des superficies en cultures annuelles. *Un objectif devra être établi à la lumière de l'information recueillie par le portrait et des discussions en cours sur le règlement.*	31. Promouvoir les guides de bonnes pratiques de protection des cours d'eau	MENV*, MAPAQ	Clientèle rej. # activités
		32. Favoriser la mise en place de plans d'action spécifiques pour les zones à risques de dégradation les plus élevés	MENV*, MAPAQ, FMQ	Plans d'action développés
		33. Étudier la mise en place de mesures d'aide visant à compenser les coûts liés à l'instauration de pratiques de protection des cours d'eau	MENV*	Étude réalisée
		34. Associer l'IRDA à l'évaluation et au développement des pratiques dans ce domaine	MAPAQ*, MENV, UPA	Programmation R&D
Utilisation des pesticides	D'ici 2000, le maintien de l'objectif de la Stratégie phytosanitaire qui est de réduire de 50 % l'utilisation des pesticides par rapport à 1992	35. Accentuer les efforts de la Stratégie phytosanitaire et en évaluer les perspectives au-delà de l'an 2000	MAPAQ*, UPA, CFQ, MENV, AQINAC	Quantité de pesticides utilisés
	D'ici 2003, pour les cultures céréales-maïs-soya, pomme et pomme de terre, 70 % des superficies utiliseront la lutte intégrée pour le contrôle des ennemis des cultures et auront réduit l'utilisation des pesticides de 50%.	36. Mettre en œuvre le Programme agroenvironnemental de soutien à la Stratégie phytosanitaire défini dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000	MAPAQ*, UPA, MENV, UQCN	Ha en lutte intégrée Quantité de pesticides utilisés
		37. Associer l'IRDA à l'évaluation et au développement des pratiques dans ce domaine	MAPAQ*, MENV, UPA	Programmation R&D

BILAN – AVRIL 1999 À MARS 2000

Action #28 – MAPAQ
- Optimiser les efforts des différentes équipes de travail pour dégager les pratiques.

Action #29 – MAPAQ
- Préparation du Guide des bonnes pratiques en grandes cultures et diffusion prochaine.

Actions #30, #34 et #37 – MAPAQ
- Voir action #19.

Action #31 – MENV
- Évaluation à faire de la nécessité de produire un nouveau guide ou d'adapter les guides existants en tenant compte des besoins spécifiques du secteur agricole.

Action #32 – MENV
- Travaux à réaliser, notamment avec la contribution des comités techniques sur les bandes de protection et les municipalités en surplus.

Action #33 – MENV
- La démarche de travail est élaborée et l'étude sera amorcée en 2000-2001.

Action #35 – MAPAQ
- Quatre types d'activités : information, formation, accréditation et indicateurs de suivi;
- 1 000 producteurs et 100 conseillers rejoints par des activités de sensibilisation;
- 100 personnes accréditées – réglage pulvérisateurs;
- Réduction des pesticides de 5 % (1997 vs 1992)

Action #36 – MAPAQ
- 43 projets appuyés par le programme pour une aide de plus de 1 million $.

CIBLE C. La valorisation et la certification environnementales

Situation prévalant lors de l'élaboration du plan d'action (automne 1998)

- Des efforts ponctuels et spécifiques à certaines composantes du système agricole (conservation des sols, cultures sans herbicide...) sont faits, mais, globalement, il n'y a pas, à ce jour, de véritable stratégie partagée par les divers partenaires pour une mise en valeur des initiatives.
- Dans le domaine de la certification environnementale, la réflexion est engagée au sein de diverses institutions. Sur le terrain, certaines expériences de développement de labels, de produits et/ou de pratiques agricoles, sont démarrées (certification ISO, agriculture biologique, appellations particulières...).

Axes de travail	Résultats visés	Actions à poser	Partenaires Engagés (*) *leadership*	Éléments de suivi
Valorisation des agriculteurs et agricultrices qui utilisent de bonnes pratiques en agroenvironnement	D'ici l'an 2000, l'élaboration et la proposition d'un concept de valorisation des agriculteurs et agricultrices qui utilisent de bonnes pratiques en agroenvironnement ainsi que l'examen des scénarios de mise en place	38. Finaliser le concept, procéder au choix des bonnes pratiques en agroenvironnement et identifier les modes de reconnaissance à privilégier	MAPAQ*, MENV, MAMM, UPA, CFQ, AQINAC, OAQ, UQCN, FQM, UMQ	Concept élaboré Scénarios de mise en place développés Clientèle rejointe
Certification environnementale de l'entreprise agricole	D'ici 2005, la mise en place d'un système d'accréditation environnementale crédible et accessible à l'ensemble des fermes (procédures et critères du système élaborés d'ici 2003)	39. Développer et mettre en place un mode de certification	UPA*, MENV, UQCN, MAPAQ, OAQ, AQINAC	Document de réflexion Développement du système de certification Système opérationnel

BILAN – AVRIL 1999 À MARS 2000

Action #38 – MAPAQ

- Proposition par le MAPAQ d'un concept de valorisation incluant des scénarios de reconnaissance;
- L'identification de 31 bonnes pratiques a été réalisée de façon préliminaire,
- Le 20 décembre 1999, formation d'un Comité de travail sur la valorisation.

Action #39 – UPA

- Projet en élaboration à l'UPA – on vise à rejoindre l'ensemble des producteurs agricoles.
- L'UQCN a produit en mai 1999 un document de réflexion sur la certification agroenvironnementale.
- L'OAQ a tenu en août 1999 un symposium sur la certification agroenvironnementale.
- Le MENV a appuyé un projet-pilote en Estrie sur la mise en place d'une certification ISO 14001.

Forum sur la croissance de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

Rendez-vous des décideurs

BILAN AN 1 (avril 1999 à mars 2000)

PLAN D'ACTION 1998-2005
« S'investir dans le savoir-faire »
(Volet « Formation » et « Insertion en emploi »)

Québec
Ministère de
l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation

BILAN DE L'AN 1

Forum sur la croissance de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

Suivi du Rendez-vous des décideurs du 25 mars 1999

BILAN AN 1 (avril 1999 à mars 2000)

PLAN D'ACTION 1998-2005
« S'investir dans le savoir-faire »
(Volet « Formation » et « Insertion en emploi »)

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

Novembre 2000

Pour renseignement :

Ghislain Fournier
Responsable du suivi du plan d'action 1998-2005
« S'investir dans le savoir-faire »
Direction du développement de la main-d'œuvre du bioalimentaire
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 9e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : (418) 380-2122, poste 3538
Télécopieur : (418) 380-2161
Courriel : ghislain.fournier@agr.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-37076-7

INTRODUCTION

En mars 1998, le gouvernement du Québec et les intervenants du milieu agricole québécois se sont rencontrés dans le cadre du *« Forum des décideurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois »* sous la présidence du Premier ministre, M. Lucien Bouchard. La rencontre a permis aux décideurs de dégager plusieurs consensus regroupés sous quatre thématiques : « Tirer parti d'une nouvelle réalité économique », « Des risques d'entreprises à gérer », « Un environnement à valoriser » et « S'investir dans le savoir-faire ». De plus, les décideurs ont convenu de mettre en place quatre groupes de travail, un par thème, dont le mandat était de préparer, pour novembre 1998, un plan d'action visant à concrétiser les objectifs du Forum et d'assurer le suivi de ce plan.

En novembre 1998, le groupe de travail « S'investir dans le savoir-faire » a déposé son plan d'action 1998-2005. Celui-ci est articulé autour de trois objectifs généraux traitant respectivement de la formation régulière, de la formation continue et l'insertion en emploi et de la recherche et du développement. Il faut noter aussi que le rapport final du groupe de travail « S'investir dans le savoir-faire » n'a pas proposé, comme les autres groupes, de processus formel de suivi du plan d'action.

Au printemps 2000, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a pris l'initiative de réunir les membres du groupe « S'investir dans le savoir-faire » afin d'évaluer les progrès accomplis et d'actualiser au besoin le plan d'action. À cet effet, une rencontre a eu lieu le 15 juin 2000 afin de faire le point sur l'état d'avancement des travaux et de dresser un premier bilan du plan d'action 1998-2005 pour les volets de la formation régulière et de la formation continue et de l'insertion en emploi. Le bilan des objectifs portant sur la recherche et le développement a été réalisé par un autre groupe de travail.

Le présent bilan fait état des consensus intervenus lors de la rencontre du 15 juin et présente ensuite, pour les objectifs portant sur la formation régulière, sur la formation continue et l'insertion en emploi, l'état d'avancement des actions prévues au plan d'action 1998-2005 et les perspectives de l'an 2 du plan d'action.

Pour terminer cette brève introduction, il importe de souligner la participation active des membres du groupe de travail « S'investir dans le savoir-faire » lors de la rencontre du 15 juin. La contribution généreuse de chacun nous permet de dresser ce premier bilan.

LISTE DES PARTICIPANTS À LA RENCONTRE DU 15 JUIN 2000

Gratien D'Amours	Union des producteurs agricoles (UPA)
Gilles Besner	Union des producteurs agricoles (UPA)
Hélène Varvaressos	Comité sectoriel de la main-d'œuvre de la production agricole
Michel Nadeau	Conseil canadien de la distribution alimentaire (CCDA)
Alain Paradis	Association des technologues en agroalimentaire
Guylaine Martin	Collectif régional en formation agricole
Jean-Yves Bourque	Ministère de l'Éducation (MEQ)
Gilles Cayouette	Ministère de l'Éducation (MEQ)
Raymond S. Roy	Université de Montréal
Marcel Couture	Université McGill
Jean-Claude Dufour	Université Laval
Sylvain Quessy	Agence canadienne de l'inspection des aliments (OMV)
Marina Vulcu	Association des détaillants en alimentation du Québec (ADA)
Yves Morissette	Emploi-Québec
Céline Prémont	Emploi-Québec
Julie Martel	Emploi-Québec
Claire Bolduc	Ordre des agronomes du Québec
Claudine Lussier	Ordre des agronomes du Québec
Stéphane Mailhot	Coopérative fédérée de Québec
Sylvain Boucher	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)
Nadine Girardville	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)
Réjeanne Lachance	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)
Ghislain Fournier	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)
Danielle Bourret	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)
Alain Simard	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION I

LISTE DES PARTICIPANTS À LA RENCONTRE DU 15 JUIN 2000 III

TABLE DES MATIÈRES V

ORDRE DU JOUR DE LA RENCONTRE DU 15 JUIN 2000 SUR LE BILAN DE L'AN 1 ET LES PERSPECTIVES POUR L'AN 2 1

LES PRIORITÉS POUR L'AN 2 3

Pour la formation régulière 3

Pour la formation continue 4

Pour l'insertion en emploi 4

LE MÉCANISME DE SUIVI DU PLAN D'ACTION 5

SYNTHÈSE DU BILAN DE L'AN 1 ET DES PERSPECTIVES POUR L'AN 2 7

Généralités 7

Section 1 : Formation régulière 7

Axe 1 : Relever les compétences de base de la main-d'œuvre 7

Axe 2 : Susciter l'adéquation de l'offre à la demande de formation 8

Axe 3 : Promouvoir les carrières en agroalimentaire 9

Section 2 : La formation continue et l'insertion en emploi 9

Axe 1 : Améliorer la culture de formation continue 10

Axe 2 : Favoriser l'insertion en emploi 11

BILAN DE L'AN 1 ET PERSPECTIVES POUR L'AN 2 13

La formation régulière 10

Axe 1 : Relever les compétences de base de la main-d'œuvre 15

Axe 2 : Susciter l'adéquation de l'offre à la demande de formation 21

Axe 3 : Promouvoir les carrières en agroalimentaire 27

BILAN DE L'AN 1 ET PERSPECTIVES POUR L'AN 2 ..... **29**

La formation continue et l'insertion en emploi 24

Axe 1 : Améliorer la culture de formation continue 31

Axe 2 : Favoriser l'insertion en emploi 37

LISTE DES ACRONYMES **41**

ORDRE DU JOUR DE LA RENCONTRE DU 15 JUIN 2000 SUR LE BILAN DE L'AN 1 ET LES PERSPECTIVES POUR L'AN 2

13h30 Ouverture de la réunion et présentation des participants

Rappel du contexte et objectifs de la réunion

13h40 Ordre du jour et déroulement de la réunion

13h45 Rappel des objectifs et des axes du plan d'action « S'investir dans le savoir-faire »

13h50 Section 1 – Formation régulière

Bilan des activités :

- Présentation du MEQ
- Présentation du MAPAQ
- Autres interventions et questions

Priorités d'action pour la prochaine année

14h45 Pause

15h00 Section 2 – Formation continue et insertion en emploi

Axe – Améliorer la culture de formation continue

Bilan des activités :

- Intervention du MSS - Emploi-Québec
- Autres interventions et questions

Priorités d'action pour la prochaine année

15h45 Axe – Favoriser l'insertion en emploi

Bilan des activités

- Intervention de l'UPA
- Autres interventions et questions

Priorités d'action pour la prochaine année

16h10 Mécanisme de suivi

Présentation d'une proposition par le MAPAQ

16h40 Varia

16h50 Rappel des décisions et prochaine réunion

LES PRIORITÉS POUR L'AN 2

Au terme de la rencontre, les participantes et les participants ont convenu des priorités suivantes pour l'an 2 du plan d'action « S'investir dans le savoir-faire ».

Pour la formation régulière

- CCDA –ADA
  - favoriser la formation de commis en alimentation;
  - implantation du régime de qualification en boucherie industrielle.

- MAPAQ
  - développer le partenariat entre les ITA et les autres institutions de formation;
  - mettre en place un programme de formation en transformation alimentaire à l'ITA de La Pocatière et définir un positionnement stratégique pour les deux ITA dans leur offre de formation en agroalimentaire;
  - collaborer aux travaux visant l'adéquation de l'offre à la demande de formation;
  - élaborer une stratégie de communication axée sur la promotion des carrières en agroalimentaire et collaborer avec le MEQ à la campagne de promotion des programmes et des carrières;
  - élaborer des mesures pour favoriser l'intégration des jeunes en agriculture.

- UPA
  - participer à l'étude de pertinence concernant le régime d'apprentissage;
  - faire des représentations concernant le crédit d'impôt à la formation;
  - contribuer à l'harmonisation des travaux des comités sectoriels avec ceux du MEQ;
  - faire des représentations pour répondre aux besoins de formation des clientèles dispersées sur le territoire.

- MEQ
  - développer et offrir des formations pour répondre aux besoins des clientèles dispersées sur le territoire;
  - favoriser l'établissement de passerelles entre les programmes de formation;
  - étudier la possibilité d'offrir de la formation en ligne;
  - mettre en place les programmes de formation qui sont élaborés.

- Université Laval
  - favoriser l'arrimage des programmes et des établissements;
  - définir certaines passerelles entre des programmes ciblés;
  - favoriser l'harmonisation de certaines formations ciblées entre les niveaux collégial et universitaire.

Pour la formation continue

- MAPAQ
  - participer à l'identification des besoins émergents avec la participation du PSFA et des tables filières et trouver les façons d'y répondre notamment en collaborant avec les comités sectoriels;
  - assurer la réponse aux besoins en formation continue aux clientèles dispersées sur le territoire.

- ADA
  - constituer trois nouveaux groupes d'étudiants pour le programme « Gestion des magasins de détail ».

- Autres intervenants
  - poursuivre les actions entreprises.

Pour l'insertion en emploi

- UPA
  - développer des outils multimédias sur les services des CEA;
  - examiner les possibilités d'augmenter le budget du Programme de déplacement des travailleuses et des travailleurs agricoles;
  - mener un projet expérimental sur la réduction des charges administratives;
  - participer au groupe technique qui va étudier la faisabilité de l'annualisation des gains;
  - analyser la problématique des pénuries de main-d'œuvre en agriculture.

- MSS
  - participer au Comité de veille sur les problématiques des travailleurs saisonniers en horticulture;
  - maintenir le financement des CEA.

LE MÉCANISME DE SUIVI DU PLAN D'ACTION

Les participantes et les participants à la rencontre du 15 juin 2000 ont convenu de mettre en place un mécanisme souple de suivi des objectifs et des actions prévus au plan d'action « S'investir dans le savoir-faire » pour les volets de la formation régulière et de la formation continue et de l'insertion en emploi. Ce mécanisme prévoit :

- la préparation par le MAPAQ d'un bilan à la suite de la rencontre du 15 juin 2000;
- l'actualisation du plan d'action selon une démarche à définir par le MAPAQ;
- la coordination, par le MAPAQ, du suivi du plan d'action « S'investir dans le savoir-faire » et la réalisation, au besoin, de rencontres ponctuelles de certains partenaires;
- la convocation, au besoin, des rencontres du groupe de travail « S'investir dans le savoir-faire ».

SYNTHÈSE DU BILAN DE L'AN 1 ET DES PERSPECTIVES POUR L'AN 2

Généralités

- Total des actions en formation régulière : 10
- Total des actions en formation continue et insertion en emploi : 10
- Toutes les actions ont fait l'objet de travaux depuis mars 1999.
- Toutefois, ces actions ont connu un niveau d'avancement inégal.
- La prise en charge et la progression des actions semblent différentes selon les maîtres d'œuvre.

Section 1 : Formation régulière

Objectif général

Accroître le niveau de formation régulière des propriétaires exploitants, des gestionnaires d'entreprises et de la main-d'œuvre du secteur agroalimentaire pour qu'en 2005, ceux-ci aient atteint un niveau équivalent ou supérieur à l'une ou l'autre des trois meilleures régions canadiennes.

Axe 1 : Relever les compétences de base de la main-d'œuvre

Rappel des actions

- Définir une stratégie visant l'embauche de personnes ayant une formation technique ou universitaire.
- Produire et diffuser un document définissant les types de stages et leurs conditions de réalisation.
- Développer et implanter le régime d'apprentissage en production laitière et en production porcine.
- Développer et mettre en place un régime d'apprentissage dans le domaine de la boucherie.
- Obtenir du ministère des Finances l'accès aux crédits d'impôt remboursables pour l'ensemble des entreprises agricoles.

Synthèse du bilan

- L'élément clé de cet axe, soit l'action 1, visant à définir une stratégie favorisant l'embauche de personnes ayant une formation technique ou universitaire n'a pas encore fait l'objet d'une concertation structurée entre les représentants de l'industrie qui sont les maîtres d'œuvre de cette action.
- Toutefois, Emploi-Québec a réalisé, avec la participation des partenaires de l'industrie et la collaboration du MEQ et du MAPAQ, un diagnostic sectoriel de la main-d'œuvre en transformation et distribution alimentaires. Cette étude dégage les enjeux et les défis des entreprises de ces secteurs.
- De plus, le MAPAQ a réalisé et diffusé un répertoire et un dépliant sur les ressources pour le recrutement et la formation de la main-d'œuvre dans les domaines de la transformation et de la distribution alimentaires.
- Plusieurs programmes universitaires ont des stages obligatoires ou optionnels, mais le document n'a pas encore été produit.

- Le régime d'apprentissage a été expérimenté et évalué en production laitière et une nouvelle formule (le régime de qualification) plus adaptée est à l'étude.
- Le régime d'apprentissage n'a pas été implanté pour la boucherie, mais un régime de qualification en boucherie industrielle est en voie d'élaboration.
- Des représentations concernant le crédit d'impôt pour les stages en milieu de travail ont été faites auprès d'Emploi-Québec et il semble peu probable qu'il y ait des développements à ce sujet à court terme.

Synthèse des perspectives

- Certaines actions visant l'appariement des offres et des demandes de main-d'œuvre, la promotion des programmes de formation et des carrières, une étude sur les avantages économiques de la formation et la possibilité d'offrir des subventions salariales à l'emploi de jeunes diplômés sont prévues, mais il n'est pas prévu qu'on définisse une stratégie globale favorisant l'embauche.
- Une nouvelle approche d'apprentissage est à l'essai pour la fonction d'ouvrier en production laitière.
- Le régime de qualification en boucherie industrielle pourrait être implanté en 2001-2002.
- Concernant le crédit d'impôt pour les stages en milieu de travail, l'UPA compte intervenir directement auprès du ministère des Finances.

Axe 2 : Susciter l'adéquation de l'offre à la demande de formation

Rappel des actions

- Mettre en place une offre de formation concertée pour l'ensemble du secteur agroalimentaire.
- Appuyer la mise en application des recommandations du portrait de secteur de la production agricole.
- Soutenir la mise en place de comités institutionnels école-entreprises.
- Développer des projets de formation qualifiante dans la distribution et la vente au détail.

Synthèse du bilan

- Le MEQ, le MAPAQ et le MSS-Emploi-Québec ont réalisé un grand nombre d'actions visant à assurer l'adéquation de l'offre à la demande de formation.
- Dans le secteur de la production, le MEQ, en collaboration avec ses partenaires et en conformité avec les recommandations du portrait du secteur « Agriculture », a entrepris plusieurs chantiers visant à réviser des programmes existants ou à élaborer de nouveaux programmes afin d'assurer une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de formation.
- Dans les secteurs de la transformation et de la distribution, un document présentant la définition d'une offre de formation adéquate a été produit et plusieurs travaux préparatoires à l'élaboration d'offres de formation ont déjà été réalisés.
- Le document définissant l'adéquation de l'offre à la demande de formation en transformation et en distribution a identifié plusieurs actions concernant une dizaine de métiers du commerce de gros et de détail. Des actions spécifiques visant la formation des commis en alimentation, les boulangers et les gestionnaires de commerce de détail en alimentation sont en cours.
- Les comités école-industries sont en place dans les ITA et de tels comités restent à mettre en place dans plusieurs institutions de niveaux collégial et secondaire.

Synthèse des perspectives

- Les travaux entrepris en 1999-2000 et visant l'élaboration, la révision et l'implantation de programmes de formation vont se poursuivre en 2000-2001. Le document définissant l'adéquation de l'offre à la demande de formation dans le secteur agricole va être produit en 2000-2001.
- En conformité avec les recommandations issues du portrait du secteur « Agriculture », les travaux de révision, d'élaboration et d'implantation de programmes de formation dans le secteur agricole vont se poursuivre en 2000-2001 selon l'échéancier prévu.
- Les institutions qui n'ont pas encore mis en place leur comité école-industries seront invitées à le faire au cours de l'année 2000-2001.

Axe 3 : Promouvoir les carrières en agroalimentaire

Rappel de l'action

- Réaliser des actions de promotion et de sensibilisation visant à promouvoir l'embauche des diplômés, à améliorer les perceptions des gens face aux emplois du secteur et à les faire connaître.

Synthèse du bilan

- Plusieurs activités de promotion et de sensibilisation ont été réalisées par le MAPAQ : pochette, répertoire de ressources, document d'information et de promotion des programmes de formation, concours, articles dans les journaux, kiosques promotionnels, etc.

Synthèse des perspectives

- Le MAPAQ compte élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication axée sur la promotion des carrières en agroalimentaire.
- Le comité sectoriel de la main-d'œuvre de la production agricole compte développer du matériel de promotion de l'agriculture et des emplois en agriculture.

Section 2 : La formation continue et l'insertion en emploi

Objectif général

Accroître les investissements en formation continue des entreprises agroalimentaires soumises à la Loi sur le développement de la formation de la main-d'œuvre pour qu'en 2003, ceux-ci soient équivalents ou supérieurs à ceux des secteurs d'activité économique comparables les plus performants au Québec.

Assurer une augmentation annuelle des activités de formation continue en production agricole, notamment sur la mise en place de programmes favorisant la formation des travailleurs autonomes des entreprises agricoles non soumises à la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre et par le soutien à la concertation régionale.

Développer et améliorer les mesures d'accès à l'emploi visant à aider les entreprises agricoles à recruter, à intégrer et à déplacer leur main-d'œuvre.

Axe 1 : Améliorer la culture de formation continue

Rappel des actions

- Influencer l'élaboration de la politique de formation continue pour qu'elle tienne compte de la réalité de l'organisation du travail dans le secteur agroalimentaire.
- Entreprendre des projets accélérés de mise à niveau d'alphabétisation fonctionnelle des employés.
- Financement par le MSS des activités de formation qualifiante en production agricole.
- Identifier les besoins de formation émergents pour le personnel de la distribution et pour les propriétaires et les gestionnaires dans le commerce de détail.
- Plan d'intervention pour résoudre des problèmes de formation et de développement de la main-d'œuvre de l'industrie et mise sur pied de comités sectoriels en transformation et en distribution.

Synthèse du bilan

- Plusieurs intervenants (MAPAQ, UPA, Emploi-Québec) ont fait connaître leurs préoccupations lors de la consultation sur le projet de politique de formation continue.
- Les besoins en alphabétisation dans le secteur bioalimentaire ont été mis en évidence dans plusieurs travaux. Emploi-Québec offre des aides à l'alphabétisation avec sa mesure de formation ainsi que le Fond national de formation de la main-d'œuvre.
- Les activités de formation qualifiante en production agricole, retenues comme prioritaires par les régions, ont été financées par le MSS. La problématique du regroupement de la clientèle dispersée sur le territoire pour former une masse critique suffisante pour organiser la formation semble être résolue avec la clarification des rôles des « CLE d'origine » et des « CLE de destination ».
- Le diagnostic sectoriel de main-d'œuvre des secteurs de la transformation et de la distribution a permis d'identifier les problématiques de main-d'œuvre, de préciser les grands enjeux, d'élaborer des leviers d'actions possibles et d'identifier certains besoins de formation. La mise sur pied des comités sectoriels devrait permettre de poursuivre les actions visant à identifier les besoins de formation émergents. Pour les propriétaires et les gestionnaires dans le commerce de détail, un programme de 1er cycle « Gestion des magasins de détail en alimentation » a été mis en place (ADA-UQAM).

Synthèse des perspectives

- La consultation sur le projet de politique de formation continue permettra de nouveau de faire valoir les particularités de l'organisation du travail du secteur agroalimentaire.
- Les nouveaux comités sectoriels en transformation et en distribution retiendront sans doute dans leur plan de travail des mesures concernant l'alphabétisation et les besoins de formation identifiés dans ces deux secteurs.
- La contribution financière d'Emploi-Québec pour la formation de longue et de courte durée devrait permettre de répondre aux besoins de formation du secteur agricole identifiés comme prioritaires par les régions.

Axe 2 : Favoriser l'insertion en emploi

Rappel des actions

- Assurer l'existence des services spécialisés d'emplois pour la production agricole.
- Assurer aux entreprises de productions horticoles le déplacement de leur main-d'œuvre.
- Alléger les charges administratives lors de l'embauche de travailleurs pour des périodes d'emploi de courte durée.
- Trouver de nouvelles avenues pour intéresser les personnes qui ont des difficultés d'accès à l'emploi.

Synthèse du bilan

- Emploi-Québec a signé huit ententes de services d'emploi agricole avec les Fédérations régionales de l'UPA.
- Le MAPAQ a renouvelé sa contribution de 510 000 $ au Programme de déplacement des travailleurs agricoles.
- Un projet expérimental visant l'allégement réglementaire est à l'étude par Revenu Québec et l'IQRHH recueille de l'information sur les diverses législations en matière de droit du travail applicables à l'agriculture dans les autres provinces canadiennes.
- L'UPA et le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole ont présenté un mémoire à la Commission parlementaire sur le projet de Loi 186. Le mémoire faisait état des conditions à mettre en place pour favoriser l'insertion des personnes présentant des difficultés d'accès à l'emploi. De plus, Emploi-Québec étudie la possibilité d'offrir des subventions salariales pour l'embauche des jeunes diplômés.

Synthèse des perspectives

- Emploi-Québec compte renouveler ses ententes avec les Centres d'emploi agricole (CEA) pour 2000-2001 et un comité de travail sera créé pour trouver des solutions permanentes concernant les services d'emploi dans le secteur agricole.
- Le MAPAQ entend maintenir sa contribution financière au Programme de déplacement des travailleurs.
- Revenu Québec compte mener un projet expérimental sur l'allégement des charges administratives.
- Emploi-Québec devrait réaliser quelques études visant la problématique de pénurie de main-d'œuvre en agriculture et les expériences étrangères en matière de stabilisation de la main-d'œuvre. De plus, quelques projets visant l'intégration et le maintien au travail agricole des personnes sans emploi devraient être réalisés. Finalement, Emploi-Québec est à mettre en place une stratégie de services de placement qui devrait assurer une meilleure adéquation entre les offres et les demandes d'emploi.

BILAN DE L'AN 1 ET PERSPECTIVES POUR L'AN 2

LA FORMATION RÉGULIÈRE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Accroître le niveau de formation régulière des propriétaires exploitants, des gestionnaires d'entreprises et de la main-d'œuvre du secteur agroalimentaire pour qu'en 2005, ceux-ci aient atteint un niveau équivalent ou supérieur à l'une ou l'autre des trois meilleures régions canadiennes.

Axe 1 : Relever les compétences de base de la main-d'œuvre

Action 1 : Définir, d'ici le 30 juin 1999, une stratégie adaptée aux réalités propres à chaque secteur pour atteindre un niveau équivalent ou supérieur à l'une ou l'autre des trois meilleures régions canadiennes, avant la fin de l'an 2003, stratégie favorisant l'embauche de personnes ayant une formation technique ou universitaire conforme aux lois professionnelles au sein du secteur des intrants à la ferme, de l'agriculture, de la transformation, de la distribution et de la vente au détail.

Maître-d'œuvre : ADA, AMPAQ, AQINAC, Comité sectoriel agricole, CCDA, Coopérative fédérée, UPA	**Partenaires** : MAPAQ, MSS - Emploi-Québec

Indicateurs : Proportion d'employés ayant une formation technique ou universitaire

Bilan de l'an 1

- Emploi-Québec a réalisé avec la participation de l'industrie et la collaboration du MAPAQ et du MEQ un diagnostic sectoriel de main-d'œuvre en transformation et en distribution alimentaires. Le MAPAQ a apporté une contribution financière au projet. Les conclusions du diagnostic comportent des stratégies visant à soutenir et améliorer la position concurrentielle et la performance des entreprises du secteur. En outre, le diagnostic a permis de dégager les défis et les enjeux propres à l'industrie et les problématiques en développement de la main-d'œuvre et de l'emploi, de même que les besoins de compétences des travailleurs du secteur et de la nouvelle main-d'œuvre.
- La mise en place de la stratégie de placement d'Emploi-Québec procure des opportunités de prise d'offres d'affichage dans les 152 Centres locaux d'emploi du Québec.
- Le MAPAQ a publié et diffusé le répertoire « Ressources pour le recrutement et la formation de la main-d'œuvre dans les domaines de la transformation et de la distribution bioalimentaires », ainsi qu'un dépliant intitulé « Plus de 10 000 diplômés au service de l'industrie de la transformation et de la distribution alimentaires ». Ces documents promotionnels, conçus à l'intention des entreprises, visent notamment à favoriser l'accueil de stagiaires et l'embauche des diplômés disponibles. La plupart des entreprises de transformation et de distribution ont reçu un exemplaire de ces documents qui se retrouvent aussi accessibles sur le site Internet du MAPAQ.

Perspectives pour l'an 2

- La planification des besoins de compétences sur le plan qualitatif et quantitatif constitue l'un des mandats que pourront poursuivre les comités sectoriels actuels et à venir.
- La mise en place des derniers axes de la stratégie d'Emploi-Québec pourrait mettre à contribution un système intégré d'appariement d'offre et de demande de main-d'œuvre; des ententes pourraient être développées avec les établissements de formation pour que les diplômés puissent offrir leurs compétences à travers le système de placement électronique.
- Dans le cadre des retombées du Sommet du Québec et de la jeunesse, Emploi-Québec étudie la possibilité d'offrir des subventions salariales couvrant, sur une période de 30 semaines, une partie des salaires de 5 000 jeunes diplômés d'études professionnelles, techniques ou universitaires.
- Le MAPAQ compte collaborer avec le Comité sectoriel de la transformation des aliments et le Comité sectoriel de la distribution alimentaire, à l'élaboration d'un plan global d'une campagne de promotion des programmes de formation et des carrières.
- Le Comité sectoriel de la main-d'œuvre de la production agricole réalisera une étude sur les avantages économiques de la formation en agriculture et son impact sur la rentabilité des fermes dans l'année 2000-2001.

Axe 1 : Relever les compétences de base de la main-d'œuvre

Action 2 : D'ici le 30 juin 1999, produire et diffuser un document définissant les types de stages et leurs conditions de réalisation.	
Maître-d'œuvre : Universités, MEQ	**Partenaires** : Établissements d'enseignement
Indicateurs : Nombre d'étudiants et d'entreprises qui profiteront des stages; nombre d'institutions d'enseignement et de programmes qui offriront ces stages; nombre d'entreprises accueillant des stagiaires; nombre de stagiaires	
Bilan de l'an 1 • Tous les programmes de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval offrent des stages obligatoires ou optionnels. Tous les étudiants (1 400) de premier cycle de la Faculté bénéficient, au cours de leur formation, d'un ou plusieurs stages dans plusieurs centaines d'entreprises ou d'organisations. Les types de stages sont : stages en entreprises agricoles, stages en entreprises alimentaires, stages dans d'autres entreprises, stages professionnels, stages internationaux, stages en productions diverses, stages en nutrition, stages d'initiation à la recherche. • La Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval a reçu de l'Association des détaillants en alimentation du Québec (ADA) une offre de stages rémunérés 12 mois par année, dans des magasins d'alimentation un peu partout au Québec. • À l'Université McGill, les étudiants inscrits dans les programmes « Gestion et exploitation d'entreprise agricole » et « Diététique » doivent faire un stage en entreprise alors qu'il y a un stage optionnel de 6 mois pour les étudiants inscrits au « Certificat en biotechnologie ». Tous les programmes offerts par la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'environnement du campus Macdonald comportent un ou des stages.	
Perspectives pour l'an 2 • Aucune perspective mentionnée.	

Axe 1 : Relever les compétences de base de la main-d'œuvre

Action 3 : Développer et implanter, sous forme de projet pilote, le régime d'apprentissage en production laitière d'ici le 30 juin 1999 et en production porcine d'ici le 30 juin 2000. Procéder à l'évaluation de la pertinence de cette formule en production agricole d'ici le 1er juin 2001. Implanter le régime d'apprentissage dans d'autres productions agricoles et d'autres régions d'ici le 30 juin 2001.	
Maître-d'œuvre : MSS – Emploi-Québec	**Partenaires** : MEQ, Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole
Indicateurs : Nombre d'apprentis formés et date de mise en œuvre	

Bilan de l'an 1

- Le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole a fait rapport à Emploi-Québec des résultats de l'expérimentation de l'implantation du Régime d'apprentissage en production laitière réalisée en 1999-2000 dans la région de la Montérégie.
- Constatant le peu de succès de l'implantation du Régime d'apprentissage pour les jeunes, la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) a fait établir par des consultants externes un diagnostic et des recommandations visant à redresser la situation. Les recommandations ont été soumises à la consultation de tous les intervenants concernés et de nouveaux paramètres ont été adoptés par la Commission en février 2000. Ces nouveaux paramètres sont actuellement soumis à l'expérimentation avec six projets pilotes placés sous la responsabilité de comités sectoriels dont celui de l'agriculture pour la fonction d'ouvrier en production laitière.

  Si les expériences sont concluantes, le Régime d'apprentissage deviendra un Régime de développement et de reconnaissance des compétences en milieu de travail. Il sera apparenté au Régime de qualification et donnera lieu à une certification de qualification émise par le CPMT plutôt qu'à un diplôme d'études professionnelles émis par le MEQ. Il s'adressera à la main-d'œuvre, incluant les nouveaux travailleurs, plutôt qu'à des jeunes en continuité de formation. Les compétences à acquérir seront déterminées à partir de normes professionnelles établies par les comités sectoriels. La possibilité d'attestation de compétences à l'unité sera offerte.

  Entre-temps, onze apprentis se sont inscrits au Régime d'apprentissage pour les jeunes dans des entreprises de production laitière. Parmi eux, quatre sont toujours apprentis et ils devraient terminer leur démarche en mars 2002.

Perspectives pour l'an 2

- Les partenaires concernés (Comités sectoriels, UPA) seront mis à contribution dans les phases ultérieures relatives au développement et à la mise en œuvre de la nouvelle approche d'apprentissage. Il faudra notamment vérifier la pertinence de développer le nouveau régime dans d'autres métiers et dans d'autres régions.

Axe 1 : Relever les compétences de base de la main-d'œuvre

Action 4 : À compter du 1er avril 1999, développer et mettre en place un régime d'apprentissage dans le domaine de la boucherie pour le secteur de la distribution et de la vente au détail.	
Maître-d'œuvre : MSS – Emploi-Québec	**Partenaires** : MEQ, Comité sectoriel de main-d'œuvre de la distribution alimentaire
Indicateurs : Nombre d'apprentis formés	
Bilan de l'an 1 • Une étude préliminaire et une étude de pertinence menées avec la participation d'un regroupement d'entreprises du secteur ont permis de déterminer que la mise en place d'un régime d'apprentissage en boucherie de détail ne répondrait pas aux besoins en main-d'œuvre du secteur. De plus, le système scolaire livre un nombre important de diplômés au marché du travail. D'autres avenues doivent être envisagées. Il faut noter aussi que le régime d'apprentissage est en évaluation et qu'une nouvelle formule de qualification (Régime de développement et de reconnaissance des compétences en milieu de travail) verra vraisemblablement le jour au cours de 2000-2001. En boucherie industrielle (viande rouge), des travaux d'élaboration d'un régime de qualification ont commencé à la demande du CAMO UNI-VIANDE ET AUTRES. Le Conseil des viandes du Canada (section Québec), le MEQ et d'autres représentants du secteur participent aux travaux de développement et de mise en œuvre avec Emploi-Québec.	
Perspectives pour l'an 2 • Le régime de qualification en boucherie industrielle (viande rouge) pourrait être implanté en 2001-2002. Concernant la boucherie de détail, la question sera soumise au Comité sectoriel de main-d'œuvre en distribution alimentaire.	

Axe 1 : Relever les compétences de base de la main-d'œuvre

Action 5 : Obtenir du ministère des Finances du Québec (MFQ) l'accès pour l'ensemble des entreprises agricoles aux crédits d'impôt remboursables pour la formation qui est, entre autres, applicable à la formule de régime d'apprentissage.	
Maître-d'œuvre : UPA	**Partenaires** : Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole
Indicateurs : Modification législative	

Bilan de l'an 1

- Le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole a fait des représentations auprès d'Emploi-Québec sur la question du crédit d'impôt pour les stages en milieu de travail. Il a été demandé que la partie du crédit d'impôt s'appliquant à la supervision d'un apprenti par un compagnon soit accessible à l'ensemble des entreprises agricoles, indépendamment de leur statut juridique (individuel, société, corporation).

  Emploi-Québec avisait dernièrement le Comité sectoriel qu'il ne trouvait pas approprié de faire une intervention auprès du ministère des Finances compte tenu du fait que l'opinion transmise par ce ministère était récente. Par ailleurs, une autre piste avait été envisagée à l'effet de développer, dans le cadre du nouveau Régime d'apprentissage, un moyen compensatoire pour compléter les crédits d'impôt estimés perdus. Toutefois, il semble qu'un développement à cet effet soit peu probable à court terme.

Perspectives pour l'an 2

- L'UPA entend intervenir directement auprès du ministère des Finances pour élargir l'accès au crédit d'impôt remboursable à toutes les entreprises agricoles du Québec.

  Dans le cadre de la réflexion du Comité sectoriel sur le nouveau Régime de développement et de reconnaissance des compétences en milieu de travail, des recommandations seront intégrées au rapport du Comité sur la question d'accès au crédit d'impôt.

Axe 2 : Susciter l'adéquation de l'offre à la demande de formation

Action 1 : Mettre en place une offre de formation concertée pour l'ensemble du secteur agroalimentaire qui tienne compte de l'offre de service actuelle, des besoins en main-d'œuvre et des engagements de croissance de l'emploi pris à la Conférence de Saint-Hyacinthe.

Cette offre devra être établie notamment sur la base des orientations retenues dans les portraits de secteur du MEQ, avant le 30 juin 1999 pour les secteurs de la production et des intrants à la ferme et avant le 31 mars 2000 pour la transformation et la distribution. Elle devra aussi comporter des cibles d'inscription et de diplomation pour chacun des sous-secteurs concernés.

Maître-d'œuvre : MEQ, MAPAQ, MSS – Emploi-Québec	**Partenaires** : Les établissements d'enseignement et les universités, l'industrie.

Indicateurs : Ceux prévus audit plan

Bilan de l'an 1

- Les comités sectoriels ont notamment pour mandat la planification des besoins de compétences tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Cette planification alimente le MEQ dans son offre de formation. Une entente lie le MEQ et Emploi-Québec sur les modalités de collaboration prévue au processus de développement de programmes de formation professionnelle et technique. C'est principalement dans ce cadre et à travers des portraits de secteur, les analyses de situation de travail et d'autres travaux que les comités sectoriels contribuent concrètement à l'adéquation de l'offre à la demande de formation.
- Dans le secteur de la production agricole, le MEQ, le MAPAQ et Emploi-Québec ont colligé un nombre considérable de données sur différentes productions afin d'établir l'adéquation de l'offre à la demande de formation. Le document faisant état des données recueillies et présentant les ajustements à l'offre de formation est en cours de réalisation. Voir le bilan de l'action 2 (la suivante) pour plus de détails.
- Dans les secteurs de la transformation et de la distribution alimentaires, le MEQ, le MAPAQ et Emploi-Québec ont produit un document qui présente la définition d'une offre de formation adéquate. En transformation et en distribution, les travaux suivants sont en voie d'être réalisés :
  - Une étude préliminaire sur trois métiers (poissonnier, courtier, distributeur-grossiste) relatifs à la commercialisation et à la vente des produits marins;
  - la production du portrait de secteur Alimentation et tourisme;
  - la production du document d'orientation Alimentation et tourisme;
  - une étude préliminaire sur la Transformation des produits de la mer;
  - une analyse comparative des métiers de boucher industriel et de détail;
  - une enquête de suivi sur les programmes destinés à former des commis dans le domaine de l'alimentation;
  - une étude préliminaire portant sur certaines fonctions de travail en boulangerie;
  - une étude préliminaire sur cinq fonctions de travail (opérateur, boucher industriel, superviseur, technicien en transformation, technicien en diététique) du domaine de la transformation des aliments et des boissons;
  - une étude préliminaire sur trois fonctions de travail (acheteur, représentant et gestionnaire de commerces de détail) du domaine de la distribution des aliments et des boissons;
  - la production du diagnostic sectoriel de main-d'œuvre de la transformation et de la distribution des aliments et des boissons;
  - un programme d'études transitoire en boulangerie.

Perspectives pour l'an 2

- Les comités sectoriels sont invités à intensifier l'harmonisation de leurs travaux à ceux du MEQ afin d'éclairer les besoins de formation et d'offre de formation.
  - Le MEQ, le MAPAQ et Emploi-Québec entendent poursuivre la production du document « Définition d'une offre de formation adéquate dans le secteur de la production agricole » incluant les cibles d'inscription et de diplomation.
- Le MAPAQ et Emploi-Québec vont collaborer avec le MEQ à la configuration de l'offre de formation et à l'établissement de cibles d'inscription et de diplomation dans le domaine agricole.
- Le MAPAQ et Emploi-Québec vont collaborer avec le MEQ à la mise en place de l'offre de formation révisée :
  - élaboration, révision et implantation de programmes de formation.
- Dans le secteur de la transformation des aliments, on prévoit réaliser les travaux suivants :
  - révision du programme « Bouchère industrielle, boucher industriel »;
  - révision du programme « Opératrice, opérateur de machines industrielles »;
  - révision du programme de formation des techniciennes, techniciens et technologues en transformation des aliments.
- Dans le secteur de la distribution des aliments et des boissons, on prévoit réaliser les travaux suivants :
  - analyse de la situation de travail (AST) pour les acheteuses et acheteurs;
  - révision du programme « Bouchère et boucher de détail »;
  - une étude préliminaire pour les camionneuses et camionneurs;
  - une analyse de situation de travail (AST) pour les gestionnaires de commerce de détail;
  - révision du programme « Poissonnière, poissonnier »;
  - une analyse de situation de travail (AST) pour les représentantes et représentants (incluant courtières et courtiers);
  - une enquête de suivi de l'attestation de formation professionnelle (AFP) pour les commis d'entrepôt.

Axe 2 : Susciter l'adéquation de l'offre à la demande de formation

Action 2 : Appuyer la mise en application des recommandations du portrait de secteur préparé par le ministère de l'Éducation et accepté par le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole, principalement en ce qui concerne :

- **le développement de nouveaux programmes;**
- **la conception et l'implantation de nouveaux cheminements pour les programmes de formation;**
- **l'harmonisation entre les niveaux secondaire et collégial de formation;**
- **l'établissement de passerelles permettant un véritable cheminement continu.**

En conséquence :

1) **compléter, d'ici le 30 juin 2001, les études préliminaires pour évaluer la nécessité de programmes de formation pour les productions animales et pour les productions végétales pour lesquelles il n'existe pas actuellement de programmes de formation professionnelle;**
2) **prendre les dispositions pour que les programmes de formation professionnelle jugés nécessaires puissent être offerts à compter de l'année scolaire 2001-2002;**
3) **compléter, d'ici le 30 juin 2001, les autres études préliminaires jugées nécessaires et s'assurer que toute action en découlant soit mise en œuvre à compter de l'année scolaire 2001-2002.**

Maître-d'œuvre : MEQ	**Partenaires :** MSS, Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole, MAPAQ

Indicateurs : Disponibilité des études et offre réelle d'un tel programme.

Bilan de l'an 1

- Les travaux prévus au document d'orientation, document réalisé suite au portrait du secteur, sont en bonne voie de réalisation. Les échéances convenues seront pour l'essentiel rencontrées. Voici l'état d'avancement des travaux :
  - le DEP 1159 Production végétale est présentement en révision. Une première version du nouveau programme a été fournie à la DGFPT en juin 2000;
  - le DEP 1088 Horticulture ornementale est en révision. Une première version du nouveau programme sera disponible à la DGFPT à compter de juin 2000;
  - le DEP 5071 Réalisation d'aménagements paysagers est en révision. Une première version du nouveau programme sera disponible à la DGFPT à compter de juin 2000;
  - l'ASP 5043 Spécialités en horticulture ne sera sans doute plus offert, les besoins de formation étant comblés par les nouveaux programmes DEP 5071 et DEP 1088;
  - en production ovine, l'étude préliminaire et l'analyse de la situation de travail (AST) ont été réalisées. La DGFPT entend convenir, en collaboration avec le MAPAQ et les ITA, de la définition d'une offre de formation adaptée aux besoins de formation caractérisés par leur faible volume et leur dispersion sur le territoire;
  - en production avicole, le besoin de formation n'a pas encore été identifié avec précision par les partenaires concernés;
  - en production apicole, l'étude préliminaire et l'analyse de la situation de travail (AST) ont été réalisées. La DGFPT entend convenir, en collaboration avec le MAPAQ et les ITA, de la définition d'une offre de formation adaptée aux besoins de formation caractérisés par leur faible volume et leur dispersion sur le territoire. Les autres partenaires concernés pourront être consultés, le cas échéant;
  - en production acéricole, une première version du programme DEP est disponible à la DGFPT depuis juin 2000;

- le DEC 152.03 Gestion et exploitation d'entreprise agricole a été révisé et l'implantation du nouveau programme se fera en septembre 2000 et 2001 dans les établissements autorisés;
- pour les productions qui ne sont pas desservies par des DEP spécifiques, il était prévu de développer des DEP agglomérés ou greffés. Des études sont actuellement en cours au MEQ afin d'évaluer la pertinence et la faisabilité de ces approches et d'arrêter une position à ce sujet;
- quant à l'harmonisation entre les programmes d'études, des passerelles ont été prévues entre les DEP révisés et le nouveau programme GEEA. Le GEEA a été conçu de façon à ce qu'un élève puisse passer directement de l'un ou l'autre des quatre principaux DEP (Production laitière, Production bovine, Production porcine et Production horticole) à la deuxième année du programme GEEA. D'autres passerelles seront prévues pour tout nouveau programme d'études qui sera élaboré;
- une autorisation de dispenser à compter de septembre 2001 le programme Technologie de la transformation des aliments a été accordée au collège de Joliette.

- Dans la perspective d'élaboration d'un diagnostic sectoriel pour le secteur de la production agricole, le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole a finalisé les études sur les profils de main-d'œuvre et la structure des emplois dans 15 productions agricoles. Ces études viennent s'ajouter aux études sur les productions horticoles réalisées par l'IQRHH. Le Comité sectoriel estime que ces études peuvent s'avérer un apport important dans la détermination des pistes d'intervention pour le développement de la main-d'œuvre dans chaque production agricole concernée.

  Par ailleurs, le Comité sectoriel a réalisé une étude visant à définir le niveau de formation requis pour occuper les fonctions de producteur et d'ouvrier agricoles. Cette étude démontre que le niveau de formation propre aux ouvriers et aux producteurs agricoles est net et distinct. Cette réflexion permet de réaffirmer le niveau de formation que chaque fonction de travail requiert.

  L'analyse présente également une évaluation de la cohérence de l'offre de formation actuelle: elle aborde aussi la question de l'offre de formation souhaitable compte tenu du fait que l'harmonisation entre les niveaux secondaire et collégial, ainsi que le développement de passerelles entre les deux niveaux, permettent maintenant un cheminement continu en formation agricole.

Perspectives pour l'an 2

- Pour le secteur de la production agricole, les travaux prévus en 2000-2001 sont :
  - Réaliser le guide d'organisation et faire les analyses d'incidences du nouveau programme DEP Production végétale;
  - Réaliser le guide d'organisation et faire les analyses d'incidences du nouveau programme DEP Horticulture ornementale;
  - terminer l'élaboration des nouveaux programmes visant les productions acéricole, apicole et ovine et réaliser le guide d'organisation et faire les analyses d'incidences;
  - terminer l'élaboration du nouveau DEP Réalisation d'aménagements paysagers et réaliser le guide d'organisation et faire les analyses d'incidences.
- Compte tenu que la réglementation sur le régime pédagogique permet le cheminement en continu entre le secondaire et le collégial, les actions devront porter maintenant sur les institutions d'enseignement pour les convaincre de mettre en place une approche intégrée.

Axe 2 : Susciter l'adéquation de l'offre à la demande de formation

Action 4 : D'ici le 31 décembre 1999, soutenir la mise en place de comités institutionnels école-entreprises pour assurer un lien continu entre le marché du travail et l'école, pour favoriser et accroître l'offre de stages à l'intérieur des entreprises et pour rendre la plus pertinente possible la formation donnée aux jeunes.	
Maître-d'œuvre : Cégeps et commissions scolaires, ITA et universités.	**Partenaires** : Représentants de l'industrie, répondants en formation agricole.
Indicateurs : Nombre de comités-écoles mis en place et date de mise en place.	
Bilan de l'an 1 • Les comités école-entreprises sont en place dans les deux instituts de technologie agroalimentaire. L'UPA participe au comité école-entreprises de l'ITA de Saint-Hyacinthe. • La Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation maintient des liens étroits avec les ITA, les cégeps et les entreprises afin d'harmoniser le plus possible la formation entre les niveaux collégial et universitaire et de rendre la plus pertinente possible la formation donnée aux jeunes.	
Perspectives pour l'an 2 • L'UPA invitera les fédérations régionales à demander aux institutions d'enseignement de leur territoire la mise en place de comités école-entreprises au cours de 2000-2001.	

Axe 2 : Susciter l'adéquation de l'offre à la demande de formation

Action 5 : Développer des projets de formation qualifiante pour préparer à travailler dans la distribution et la vente au détail. Les premiers projets doivent être offerts à compter de septembre 2000.

Maître-d'œuvre : MEQ	**Partenaires** : Établissements d'enseignement, représentants de l'industrie, MAPAQ.

Indicateurs : Date de mise en place des nouveaux projets et nombre d'inscriptions et de diplômés par projet.

Bilan de l'an 1

- Pour le secteur de la distribution, un rapport préliminaire préparé conjointement par le MEQ, le MAPAQ et Emploi-Québec définit l'offre de formation adéquate et présente des voies d'action pour sa mise en place. Ce rapport a été déposé en mai 2000 pour validation dans chacun des ministères et organismes concernés. On y fait état notamment de constats et de pistes d'action pour une dizaine de métiers du commerce de gros et de détail. On y traite notamment :

  - De la formation pour des commis en alimentation

    En octobre 1999, une enquête a été réalisée par le MEQ et le MAPAQ sur les programmes destinés à former des commis dans le domaine de l'alimentation. Bien que ces programmes soient peu connus des commerçants, ceux qui y ont eu recours pour former de la main-d'œuvre s'en disent fort satisfaits.

  - De la formation pour les boulangers

    Devant les difficultés de recrutement de boulangers, il est convenu que le développement d'un programme d'études régulier en boulangerie conduisant au DEP doit être envisagé pour 2000-2001. Entre temps, un programme d'études transitoire, inspiré des programmes d'études actuels mis en place par les commissions scolaires, doit être disponible et mis en place au cours de l'automne 2000.

  - De la formation pour les gestionnaires de commerce de détail en alimentation

    Une analyse de situation de travail des gestionnaires de commerce de détail en alimentation doit servir de base à un examen approfondi des contenus de programmes du secteur de l'administration, de manière à s'assurer qu'ils prennent vraiment en compte la spécificité des commerces en alimentation ou, à défaut, qu'un programme de formation spécifique soit élaboré.

Perspectives pour l'an 2

- Aucune perspective mentionnée.

Axe 3 : Promouvoir les carrières en agroalimentaire

Action 1 : Réaliser des actions de promotion et de sensibilisation, en lien avec les autres intervenants, qui auront les objectifs suivants :

- **Promouvoir l'embauche des diplômés au sein du secteur des intrants à la ferme, de l'agriculture, de la transformation, de la distribution et de la vente au détail;**
- **Permettre d'améliorer la perception qu'ont les gens face aux emplois offerts par le secteur des intrants à la ferme, l'agriculture, la transformation, la distribution et la vente au détail;**
- **Faire connaître les débouchés possibles dans ces secteurs.**

Ces actions devront avoir été réalisées et diffusées en temps utile pour éclairer les choix de programmes d'études pour l'année scolaire 2000-2001 et les années subséquentes.

Maître-d'œuvre : Représentants de l'industrie	**Partenaires** : MEQ, Comité de pilotage, MAPAQ, Collectifs régionaux en formation agricole

Indicateurs : Changement dans le niveau de perception auprès des clientèles ciblées
Date de réalisation d'une étude sur la perception
Changement dans le niveau de perception auprès des clientèles ciblées

Bilan de l'an 1

- Au cours de la dernière année, le MAPAQ a réalisé les activités de promotion et de sensibilisation suivantes :
  - Production et diffusion (version écrite et électronique) du répertoire de « Ressources pour le recrutement et la formation de la main-d'œuvre dans l'industrie de la transformation et de la distribution alimentaires » et du dépliant « Plus de 10 000 diplômés au service de l'industrie et la transformation et de la distribution alimentaires »;
  - Production d'une pochette « L'industrie alimentaire, un secteur ouvert aux jeunes », de trois dépliants d'information destinée au milieu scolaire et portant sur les programmes de formation offerts en production agricole, en transformation et distribution bioalimentaires et dans l'industrie des pêches et de l'aquiculture;
  - Production et diffusion des « Pages jaunes de la formation agricole » édition 1999-2000 et production d'une version électronique du document. Diffusion des versions papier et électronique du dépliant intitulé « Les parcours de formation en agriculture », édition 1999;
  - Participation et remise d'une bourse dans le cadre du concours « Chapeau les filles » et remise d'une bourse dans le cadre du concours Mérite agricole;
  - Contribution au numéro spécial sur la formation agricole paru dans la Terre de chez nous en janvier 2000;
  - Participation aux 6es Olympiades québécoises et canadiennes de la formation professionnelle et technique;
  - Participation et animation de kiosques promotionnels de la formation et de l'embauche de diplômés dans des congrès tels celui du Conseil des viandes (section Québec), celui de l'Association des manufacturiers de produits alimentaires (AMPAQ) et celui de l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQUISEP).

Perspectives pour l'an 2

- Le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole, en collaboration avec l'UPA, a confié le mandat au Groupe Jeunesse de développer du matériel de promotion de l'agriculture et des emplois en agriculture. Le matériel sera diffusé à tous les enseignants du cours « Éducation au choix de carrière » pour les niveaux secondaire 3, 4 et 5, ainsi qu'à tous les conseillers en orientation, à l'automne 2000.
- le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole produira des outils régionaux pour promouvoir les offres d'emploi en agriculture et de fiches techniques sur les différents métiers en production agricole. Il s'impliquera aussi dans l'organisation d'une semaine de la formation professionnelle et technique en agriculture.
- Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication du MAPAQ axée sur la promotion des carrières en agroalimentaire en lien avec la campagne du ministère de l'Éducation sur la valorisation de la formation professionnelle et technique et en harmonie avec les comités sectoriels de main-d'œuvre.

BILAN DE L'AN 1 ET PERSPECTIVES POUR L'AN 2

LA FORMATION CONTINUE ET L'INSERTION EN EMPLOI

OBJECTIF GÉNÉRAL

Accroître les investissements en formation continue des entreprises agroalimentaires soumises à la Loi sur le développement de la formation de la main-d'œuvre pour qu'en 2003, ceux-ci soient équivalents ou supérieurs à ceux des secteurs d'activité économique comparables les plus performants au Québec.

Assurer une augmentation annuelle des activités de formation continue en production agricole, notamment sur la mise en place de programme favorisant la formation des travailleurs autonomes des entreprises agricoles non soumises à la Loi sur le développement de la formation de la main-d'œuvre et par le soutien à la concertation régionale.

Développer et améliorer les mesures d'accès à l'emploi visant à aider les entreprises agricoles à recruter, à intégrer et à déplacer leur main-d'œuvre.

Axe 1 : Améliorer la culture de formation continue

Action 1 : Faire des représentations pour que soit prise en compte la réalité de l'organisation du travail au sein du secteur agroalimentaire dans l'offre de service qui découlera de la politique gouvernementale de formation continue.	
Maître-d'œuvre : Les partenaires sectoriels à travers leurs instances respectives de représentation	**Partenaires** : MEQ, MSS – Emploi-Québec, MAPAQ
Indicateurs : Aucun	

Bilan de l'an 1

- Le MAPAQ a fait connaître ses préoccupations lors de la consultation sur le projet de politique de formation continue.
- L'UPA a participé aux travaux de comités qui ont véhiculé les orientations de l'UPA sur le projet de politique de formation continue.
- Les diagnostics des comités sectoriels peuvent éclairer plusieurs aspects de l'organisation du travail; c'est notamment le cas du diagnostic récent concernant la transformation et la distribution alimentaires. Emploi-Québec entend s'assurer que cette dimension de connaissance sera incluse aux mandats des nouveaux comités sectoriels.

  Par ailleurs, dans le cadre de sa collaboration à l'élaboration de la politique gouvernementale de la formation continue, Emploi-Québec aborde notamment les problématiques des travailleurs autonomes, des travailleurs saisonniers, de la formation à distance, l'assistance financière aux personnes en formation, la formation de la main-d'œuvre non couverte par la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre*, le référentiel des compétences et l'alphabétisation de la main-d'œuvre. Ces thèmes sont abordés en tenant compte des besoins spécifiques liés au secteur de l'agriculture et autres secteurs apparentés.

  Enfin, la nouvelle mesure de formation de la main-d'œuvre à Emploi-Québec a été construite en tenant compte de problématiques présentes dans le secteur de l'agriculture. Notamment, il a été pris en compte les besoins des travailleurs autonomes, de la formation à distance, du financement du soutien du revenu des participants à la formation et des employeurs non assujettis à la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre*, etc. Le Guide opérationnel de la mesure sera prochainement remis à jour et le chapitre dédié à la formation à distance sera enrichi.

Perspectives pour l'an 2

- L'UPA compte étudier l'impact de la politique de formation continue sur les activités de formation en agriculture.
- Le projet de politique de formation continue devrait être disponible à compter de l'automne 2000 et faire l'objet d'une consultation.

Axe 1 : Améliorer la culture de formation continue

Action 2 : Entreprendre, à compter du 1er avril 1999, des projets accélérés de mise à niveau d'alphabétisation fonctionnelle des employés de la transformation, de la distribution et de la vente au détail éprouvant des difficultés de traitement de l'information.	
Maître-d'œuvre : Les entreprises, MSS – Emploi-Québec	**Partenaires** : Aucun
Indicateurs : Nombre de personnes ayant réussi le programme de formation	
Bilan de l'an 1 • Les besoins en alphabétisation dans le secteur bioalimentaire ont été mis en évidence dans plusieurs travaux, notamment lors du diagnostic de la transformation et de la distribution alimentaires. En vertu de l'Entente MEQ-MSS et de la mesure de formation de la main-d'œuvre d'Emploi-Québec, le coût des services éducatifs pour l'alphabétisation de la clientèle d'Emploi-Québec qui se dédie à l'insertion professionnelle est défrayé par le MEQ, tandis que le soutien du revenu peut être assumé par Emploi-Québec (pour leur part, les AEC peuvent être financées par le MEQ ou par Emploi-Québec). Par ailleurs, dans le cadre des plans d'affectation des ressources du Fonds national de formation de la main-d'œuvre, l'alphabétisation de la main-d'œuvre et la formation de base sont toujours visées. Le plan d'affectation 2000-2001 a vu le budget en ces matières être majoré substantiellement.	
Perspectives pour l'an 2 • Dans le cadre de la mise en place de nouveaux comités sectoriels, Emploi-Québec s'assurera que les mandats dévolus responsabilisent les comités à l'égard de la définition des besoins en alphabétisation.	

Axe 1 : Améliorer la culture de formation continue

Action 3 : À compter du 1er avril 1999, assurer, dans le respect des priorités régionales, le financement par le MSS des activités de formation continue qualifiante en production agricole suivies par les travailleurs autonomes des entreprises agricoles non soumises à la loi 90.	
Maître-d'œuvre : Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole	**Partenaires** : MAPAQ, MEQ, MSS – Emploi-Québec, Collectifs régionaux en formation agricole.
Indicateurs : Programme opérationnel du MSS Heures-groupes de formation Nombre de personnes ayant suivi des activités de formation	

Bilan de l'an 1

- Selon les chiffres des répondants en formation agricole, il y aurait eu en 1998-1999 pas moins de 439 groupes de personnes qui auraient suivi une formation continue créditée ou sur mesure. Ces groupes comptaient 6 467 participants et ont totalisé 25 027 heures de formation / groupes. 6 226 personnes ont suivi 13 143 heures-groupes de formation de courte durée, ce qui représentait un investissement de 730 000 $ tant d'Emploi-Québec que des participants.
- Selon les chiffres d'Emploi-Québec, sa contribution à la formation de courte durée a été de 336 668 $ en 1998-1999 et de 357 700 $ en 1999-2000.
- Selon Emploi-Québec, sa contribution au financement de la formation de longue durée a été de 1 321 444 $ en 1998-1999 et de 656 021 $ en 1999-2000. Emploi-Québec mentionne que la formation de longue durée est difficile à organiser. Le regroupement de participants a longtemps posé problèmes. Ceci est particulièrement vrai pour les productions agricoles en émergence dont l'apiculture, l'acériculture, la cuniculture, la production ovine et la production caprine. Cependant, dans une directive daté du 16 mars 2000, Emploi-Québec a clarifié le rôle des « CLE d'origine » et des « CLE de destination », permettant ainsi à des clientèles provenant de régions différentes d'être regroupées pour obtenir une même formation. Toujours selon Emploi-Québec, le réseau des collectifs régionaux de formation agricole pourrait être un instrument utile pour l'identification et le regroupement de besoins de formation. Par ailleurs, la formation à distance pourrait être envisagée pour amoindrir les problèmes de formation en régions éloignées ou sur des horaires brisés.
- 241 personnes ont suivi 11 884 heures-groupes dans le cadre de programmes d'attestations d'études collégiales (AEC), un investissement de 545 379 $ de la part du ministère de l'Éducation du Québec à la formation de longue durée.

Perspectives pour l'an 2

- La contribution financière d'Emploi-Québec à la formation de longue durée pour 2000-2001 n'est pas encore connue. Pour la formation de courte durée, les Collectifs régionaux en formation agricole négocient avec les CLE l'obtention de budget et tout indique que des investissements supérieurs à ceux de 1999-2000 seront consentis. L'estimation du budget prévu pour le Québec est de 562 000 $, ce qui correspond aux besoins exprimés. Les CRFA sont donc en mesure de planifier les activités de formation pour 2000-2001.
- Le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole effectuera une étude sur les diverses formes d'aide que d'autres pays ont pu développer pour la formation des travailleurs autonomes en agriculture et proposera des solutions propres au Québec.

Axe 1 : Améliorer la culture de formation continue

Action 4 : D'ici le 30 juin 1999, identifier les besoins de formation émergents et mesurer la pertinence d'offrir des formules de formation continue pour le personnel de la distribution (viandes, charcuterie, fruits et légumes, boulangerie, mets préparés).	
Maître-d'œuvre : Secteur distribution, MSS – Emploi-Québec	**Partenaires** : MEQ, MAPAQ
Indicateurs : Nombre de personnes formées	

Bilan de l'an 1

- Au cours de la dernière année, Emploi-Québec a réalisé avec la participation de l'industrie et la collaboration du MAPAQ et du MEQ un diagnostic sectoriel de main-d'œuvre dans les secteurs de la transformation et de la distribution alimentaires. Le MAPAQ y a, de plus, apporté une contribution financière.

  Certains besoins de formation ont été identifiés dans le cadre de cette étude, et il revient maintenant aux partenaires de poursuivre le travail d'identification des besoins de formation et des moyens de formation correspondants pour les clientèles de chacun des secteurs d'activités économiques reconnus, selon les défis et les problématiques de main-d'œuvre observés.

  Emploi-Québec travaille présentement à la mise sur pied d'un comité sectoriel de main-d'œuvre dans la distribution alimentaire qui permettra de poursuivre les travaux nécessaires pour compléter cette action. Une demande sera d'ailleurs faite à la Commission des partenaires du marché du travail pour autoriser la création de ce nouveau comité sectoriel. Cette Commission se réunit en juin 2000.

  Enfin, Emploi-Québec a développé avec la participation de l'industrie, un régime de qualification en boulangerie.

  L'indicateur de cette action requiert une recherche particulière dans le réseau d'Emploi-Québec. L'information ne peut être disponible en mode continu, mais pourrait l'être sur une base ponctuelle.

Perspectives pour l'an 2

- Cette action constitue l'un des mandats que pourra poursuivre le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la distribution alimentaire lors de sa mise sur pied. Cette action sera inscrite à l'Entente signée entre Emploi-Québec et les partenaires du marché du travail de ce comité sectoriel.
- Le régime de qualification en boulangerie sera mis en œuvre à l'automne 2000.

Axe 1 : Améliorer la culture de formation continue

Action 5 : D'ici le 30 juin 1999, identifier les besoins de formation émergents et mesurer la pertinence d'offrir des formules de formation continue pour les propriétaires et les gestionnaires dans le commerce de détail.	
Maître-d'œuvre : Secteur vente au détail, MSS – Emploi-Québec	**Partenaires** : MEQ, MAPAQ
Indicateurs : Nombre de personnes formées	
Bilan de l'an 1 • Même information que l'action précédente concernant les actions menées par Emploi-Québec. • L'Association des détaillants en alimentation du Québec (ADA) a développé en collaboration avec l'UQAM et l'École des sciences de la gestion un programme court de 1er cycle « Gestion des magasins de détails en alimentation ». Ce programme comporte quatre cours pour un total de 18 crédits. Le programme a pour objectif d'améliorer les compétences des propriétaires, des gestionnaires et des gérants des supermarchés. Le programme conduit à une attestation d'études de 18 crédits universitaires en gestion des magasins de détail en alimentation. Le programme s'étale sur deux années et trois groupes d'étudiants sont actuellement en formation (deux groupes à Montréal et un groupe à Hull).	
Perspectives pour l'an 2 • Même information que l'action précédente concernant les perspectives pour Emploi-Québec. • L'ADA et l'UQAM veulent constituer trois nouveaux groupes d'étudiants pour le programme « Gestion des magasins de détail en alimentation » : un groupe à Québec, un autre à Chicoutimi et un dernier en Abitibi-Témiscamingue.	

Axe 1 : Améliorer la culture de formation continue

Action 6 : Définir, avant le 30 juin 1999, un plan d'intervention permettant la résolution des problèmes de formation et de développement de la main-d'œuvre ainsi que l'identification des besoins d'expertise scientifique et technologique à combler en milieu industriel par la mise sur pied de comités sectoriels de main-d'œuvre (services, intrants à la ferme, transformation et distribution) ou d'autres moyens jugés pertinents.	
Maître-d'œuvre : Les partenaires sectoriels	**Partenaires** : MSS – Emploi-Québec, MEQ, MAPAQ
Indicateurs : Proportion de l'industrie représentée par les comités sectoriels Production du plan d'intervention	
Bilan de l'an 1 • Les travaux entourant la réalisation du diagnostic sectoriel de main-d'œuvre en transformation et distribution alimentaires ont permis d'identifier les problématiques de main-d'œuvre, de préciser les grands enjeux et d'élaborer des leviers d'actions possibles. Ces éléments ont fait l'objet d'un consensus lors de la dernière réunion du comité directeur de l'étude en mars 2000. Il s'agit maintenant de retenir un mécanisme qui permettra la mise en œuvre des actions envisagées. Dans ce sens, la mise sur pied prévue de comités sectoriels de main-d'œuvre de la distribution alimentaire et de la transformation alimentaire permettra aux partenaires de se donner un plan d'action couvrant la période allant jusqu'au 31 mars 2001. Les comités sectoriels seront également appelés à s'approprier les documents découlant du Forum des décideurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois et des plans d'action qui ont été développés dans le cadre des groupes de travail mis en place par la suite, dont celui sur la formation et la recherche « S'investir dans le savoir-faire ».	
Perspectives pour l'an 2 • Les comités sectoriels identifieront les projets, les mesures et les interventions prioritaires pour 2000-2001 et ils seront éventuellement appelés à se donner une planification stratégique triennale compte tenu du fait que la planification d'Emploi-Québec est élaborée sur une base triennale.	

Axe 2 : Favoriser l'insertion en emploi

Action 1 : À compter du 1er avril 1999, assurer l'existence de services spécialisés d'emplois pour la production agricole	
Maître-d'œuvre : MSS – Emploi-Québec	**Partenaires** : UPA, Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole
Indicateurs : Aucun	

Bilan de l'an 1

- Le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole a présenté à Emploi-Québec un document sur les centres d'emploi agricole, faisant le point sur les services offerts et la particularité du secteur agricole en matière de placement et en mettant l'accent sur le travail quotidien des CEA.
- En 1999-2000, Emploi-Québec a signé huit ententes de services d'emploi agricole avec les Fédérations régionales de l'UPA.
- Un comité de veille sur les problématiques des travailleurs saisonniers en horticulture a été mis en place et s'est réuni deux fois. Le comité regroupe des intervenants du MRCI, de l'UPA, du Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole, d'Agri-Aide, de CEA, du MAPAQ et d'Emploi-Québec. Le comité s'est donné pour mandat de suivre l'évolution de la situation du recrutement de la main-d'œuvre saisonnière de l'an 2000, de faciliter la mise en œuvre d'actions concrètes, de faire un bilan à la fin de la saison et de proposer des pistes de solutions à moyen et long termes. Il est probable que le comité élargira formellement ses activités au secteur des conserveries.

Perspectives pour l'an 2

- Le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole produira des outils multimédias de promotion sur les services offerts par les CEA. Tout comme l'UPA, le comité sectoriel poursuivra aussi ses représentations auprès d'Emploi-Québec pour que les CEA soient reconnus et soutenus.
- Les ententes de services d'emploi agricole seront renouvelées par Emploi-Québec pour 2000-2001. Toutefois, dans le cadre de la mise en place de sa stratégie de placement, Emploi-Québec souhaite créer un comité de travail qui aura pour mandat de trouver des solutions plus permanentes et plus efficaces et qui consolideront ses liens avec le réseau des centres d'emploi agricole. Finalement, le comité de veille se réunira au cours de 2000-2001.

Axe 2 : Favoriser l'insertion en emploi

Action 2 : Trouver, d'ici la fin janvier 1999, des moyens adéquats pour assurer aux entreprises de productions horticoles le déplacement de leur main-d'œuvre afin de répondre à leurs besoins.	
Maître-d'œuvre : UPA	**Partenaires** : MAPAQ
Indicateurs : Aucun	
Bilan de l'an 1 • Le MAPAQ a renouvelé sa contribution de 510 000 $ dans le Programme de déplacement des travailleuses et des travailleurs agricoles. Pour l'année 1999-2000, le coût total du programme a été de 878 277 $.	
Perspectives pour l'an 2 • Le MAPAQ envisage de maintenir sa participation financière pour la prochaine année, alors que l'UPA manifeste son intention de demander une augmentation du budget alloué à ce programme.	

Axe 2 : Favoriser l'insertion en emploi

Action 3 : Identifier des solutions aux difficultés reliées aux déclarations administratives lors de l'embauche de travailleurs pour des périodes d'emploi de courte durée.	
Maître-d'œuvre : UPA, Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole	**Partenaires** : Aucun
Indicateurs : Aucun	
Bilan de l'an 1 • Suite à plusieurs interventions auprès du ministère du Revenu, il est maintenant convenu avec Revenu Québec de la pertinence de mener un projet expérimental concernant l'allégement réglementaire. Revenu Québec travaille avec les fiscalistes de l'UPA pour réaliser ce projet. De son côté, l'UPA travaille à sensibiliser les producteurs au projet et à recruter les personnes intéressées à y participer. • Par ailleurs, l'IQRHH analyse des projets de solution élaborés par d'autres secteurs pour contrer le travail au noir et travaille à réunir l'information sur les diverses législations en matière de droit du travail applicables à l'agriculture dans les autres provinces canadiennes.	
Perspectives pour l'an 2 • Mener un projet expérimental sur l'allégement des charges administratives.	

Axe 2 : Favoriser l'insertion en emploi

Action 4 : Trouver de nouvelles avenues de solutions pour intéresser les personnes qui ont des difficultés d'accès à l'emploi à occuper des emplois occasionnels, saisonniers et permanents en agriculture.	
Maître-d'œuvre : UPA, Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole	**Partenaires** : MSS - Emploi-Québec
Indicateurs : Aucun	

Bilan de l'an 1

- L'UPA et le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole ont présenté devant la Commission parlementaire des affaires sociales un mémoire concernant le projet de Loi 186 sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale.

  La réflexion s'articulait autour des besoins du secteur en main-d'œuvre et des conditions à mettre en place pour qu'il participe activement à l'insertion des personnes présentant des difficultés d'accès à l'emploi. Le projet de Loi 186 n'a pas retenu le principe d'annualisation, la Ministre préférant mettre en place une nouvelle mesure, celle relative au supplément de retour au travail de 500 $.

  L'UPA rencontrait récemment le Ministre, monsieur André Boisclair, pour relancer l'idée de l'annualisation. Le Ministre se dit prêt à mettre en place un groupe de travail technique pour étudier plus à fond cette proposition et examiner d'autres possibilités. Un projet-pilote dans une région est envisagé aussi pour mettre au point une stratégie de promotion pour faire connaître aux prestataires les possibilités d'emploi en agriculture.

- Dans le cadre du Sommet du Québec et de la jeunesse, Emploi-Québec étudie la possibilité d'offrir à des jeunes diplômés, qui cherchent un emploi depuis plus de neuf mois ou qui n'ont pas d'emploi dans leur domaine de formation, des subventions salariales pour une période de 30 semaines environ. Le projet pourrait toucher 5 000 diplômés des études professionnelles, techniques ou universitaires (1er cycle).

Perspectives pour l'an 2

- Le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole se propose de :
  - réaliser une étude sur les expériences étrangères et sur les résultats des expérimentations réalisées dans les secteurs du tourisme, de la forêt et de l'agriculture en matière de stabilisation de la main-d'œuvre dans le but de susciter une réflexion et proposer de nouvelles pistes d'intervention;
  - susciter le développement d'activités et de projets visant l'intégration et le maintien au travail agricole des personnes sans emploi;
  - réaliser une étude sur la problématique de pénurie de main-d'œuvre en agriculture.
- Emploi-Québec mettra deux ans à mettre en place sa stratégie de services de placement. L'évolution des services pourrait donner lieu à l'affichage d'offres et de demandes d'emploi directement sur les campus offrant des cours dans les secteurs visés.

LISTE DES ACRONYMES

ADA	Association des détaillants en alimentation du Québec
AFP	Attestation de formation professionnelle
AMPAQ	Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec
AQINAC	Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière
AQUISEP	Association québécoise d'information scolaire et professionnelle
AST	Analyse de la situation de travail
CCDA	Conseil canadien de la distribution alimentaire
CEA	Centre d'emploi agricole
CLE	Centre local d'emploi
CPMT	Commission des partenaires du marché du travail
CRFA	Collectifs régionaux de formation agricole
DEC	Diplôme d'études collégiales
DEP	Diplôme d'études professionnelles
DGFPT	Direction générale de la formation professionnelle et technique
GEEA	Gestion et exploitation d'entreprise agricole
IQRHH	Institut québécois des ressources humaines en horticulture
ITA	Institut de technologie agroalimentaire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MFQ	Ministère des Finances du Québec
MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec
MSS	Ministère de la Solidarité sociale
OMV	Agence canadienne de l'inspection des aliments
UPA	Union des producteurs agricoles
UQAM	Université du Québec à Montréal

Forum sur la croissance de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

Rendez-vous des décideurs

BILAN AN 1 (avril 1999 à mars 2000)

Plan d'action 1998-2005
« Tirer parti d'une nouvelle réalité économique »

Québec
Ministère de
l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation

BILAN DE L'AN 1

Forum sur la croissance de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

Suivi du Rendez-vous des décideurs du 25 mars 1999

BILAN AN 1 (avril 1999 à mars 2000)

Plan d'action 1998-2005
« Tirer parti d'une nouvelle réalité économique »

Filière agroalimentaire du Québec

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Septembre 2000

Pour renseignements : Daniel Bouchard
Secrétaire de la Filière agroalimentaire du Québec
Bureau du sous-ministre
Direction de la planification
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 12e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : (418) 380-2100, poste 3036
Télécopieur : (418) 380-2171
Courriel : daniel.bouchard@agr.gouv.qc.ca

MESSAGE DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION ET PRÉSIDENT DE LA FILIÈRE AGROALIMENTAIRE DU QUÉBEC

En mars 1999, avait lieu à Québec le Rendez-vous des décideurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. Cet événement, présidé par le premier ministre, monsieur Lucien Bouchard, a permis d'adopter quatre plans d'action issus des travaux découlant de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire de mars 1998. En février dernier, je convenais avec les représentants de l'industrie, que soit réalisé, avec les groupes concernés, un bilan de l'an 1 de ces quatre plans d'action. À ce chapitre, la Filière agroalimentaire du Québec a été chargée de réaliser le bilan du plan d'action sur le thème *Tirer parti d'une nouvelle réalité économique*.

J'ai donc le plaisir de vous présenter, à titre de président de la Filière agroalimentaire du Québec, un premier bilan de ce plan d'action. Ce bilan a été réalisé grâce à la collaboration de l'ensemble des membres de la Filière agroalimentaire du Québec. Nos organisations ont d'abord été impliquées dans la mise en œuvre de la majorité des actions inscrites au plan. Dans le cadre de nos rencontres régulières, un suivi a été assuré pour les actions sous notre responsabilité. Finalement, le 12 mai dernier, lors d'une rencontre spéciale, nous avons fait un bilan des travaux réalisés et des résultats obtenus. Nous avons également défini les perspectives pour la seconde année de ce plan.

Vous constaterez que, pour chacun des sept volets du plan d'action adopté lors du Rendez-vous des décideurs, des résultats significatifs ont été obtenus. Signalons notre progression dans l'atteinte de nos objectifs de croissance, les résultats des projets *Aliments Québec* et *VENDEX*, les efforts de promotion dans les institutions du gouvernement, le rapport du Groupe de concertation sur le développement de l'approvisionnement en produits alimentaires québécois, la mise en application de nouvelles conventions de mise en marché collective et la journée portes ouvertes, l'adoption d'orientations québécoises en matière de reconnaissance de systèmes d'assurance-qualité et la position commune du Québec dans le cadre des négociations de l'OMC sur l'agriculture. Pour l'année 2, nous gardons le cap. Nous poursuivrons nos efforts en vue d'accroître la présence de nos produits sur les marchés et demeurons vigilants quant au suivi nécessaire à l'atteinte de nos objectifs de croissance sur les plans sectoriel et régional.

Enfin, je remercie tous les membres de la Filière pour leur implication active et la contribution de leur organisation à la réalisation de ce bilan, qui constitue une des quatre pièces au suivi du Rendez-vous des décideurs de mars 1999, les trois autres étant les bilans des plans d'action *Un environnement à valoriser* et *S'investir dans le savoir-faire* ainsi que le dépôt du projet de loi créant la *Financière agricole du Québec*.

RÉMY TRUDEL
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation

MEMBRES DE LA FILIÈRE AGROALIMENTAIRE DU QUÉBEC

Rémy Trudel	Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation Président de la Filière agroalimentaire du Québec
Laurent Pellerin	Président général, Union des producteurs agricoles (UPA)
Jean Larose	Directeur général, Union des producteurs agricoles (UPA)
Paul Massicotte	Président, Coopérative fédérée de Québec (CFQ)
Claude Lafleur	Secrétaire général, Coopérative fédérée de Québec (CFQ)
Gilles Guertin	Président du conseil d'administration, Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec (AMPAQ)
Jacques Légaré	Président-directeur général, Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec (AMPAQ)
Robert Cloutier	Président du conseil d'administration, section Québec, Conseil canadien de la distribution alimentaire (CCDA)
Michel Nadeau	Vice-président affaires publiques et services aux membres, Conseil canadien de la distribution alimentaire (CCDA)
Serge Arsenault	Président du conseil d'administration, Association des détaillants en alimentation du Québec (ADA)
Michel Gadbois	Président-directeur général, Association des détaillants en alimentation du Québec (ADA)
Maurice Vigneault	Représentant des tables de concertation agroalimentaire régionales (TCAR), président, Corporation de développement agroalimentaire-forêt du Centre-du-Québec (CDAFCQ)
Marie-Ève Gaboury-B.	Représentante des tables de concertation agroalimentaire régionales (TCAR), commissaire, Corporation de développement agroalimentaire-forêt du Centre-du-Québec (CDAFCQ)
André Vézina	Sous-ministre, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)
Jocelyne Dagenais	Sous-ministre adjointe à l'alimentation, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)
Sylvain Boucher	Sous-ministre adjoint aux politiques agricoles, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)
Daniel Bouchard	Secrétaire de la Filière agroalimentaire du Québec, Direction de la planification, Bureau du sous-ministre, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

PLAN D'ACTION « TIRER PARTI D'UNE NOUVELLE RÉALITÉ ÉCONOMIQUE »

BILAN AN 1 (avril 1999 à mars 2000)

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU MINISTRE I

MEMBRES DE LA FILIÈRE AGROALIMENTAIRE DU QUÉBEC III

TABLE DES MATIÈRES V

1. Synthèse 1

2. Objectifs de croissance
   - 2.1 Suivi des objectifs nationaux de croissance 7
   - 2.2 Définition et suivi des objectifs sectoriels 9
   - 2.3 Définition des objectifs régionaux 12

3. Politiques d'achat
   - 3.1 Part des produits québécois 13
   - 3.2 Projet *Aliments Québec*, phase III 14
   - 3.3 *VENDEX* 16
   - 3.4 Groupe de concertation sur le développement de l'approvisionnement en produits alimentaires québécois 17
   - 3.5 Politique d'achat du gouvernement 19

4. Développement des marchés et mise en marché collective
   - 4.1 Convention de mise en marché du lait 23
   - 4.2 Convention de mise en marché du porc 24
   - 4.3 Convention de mise en marché du poulet 25
   - 4.4 Chambre de coordination dans les fraises et framboises 26
   - 4.5 Journée portes ouvertes sur la mise en marché collective 26

5. Fonds d'exportation 29

6. Qualité 31

7. Instruments régionaux de développement
   - 7.1 Mesure de soutien au développement des produits du terroir 35
   - 7.2 Étude sur la concentration en agroalimentaire 36

8. Négociations de l'OMC sur l'agriculture 37

ANNEXES :

A) Suivi des objectifs de croissance en agroalimentaire A-1

B) Tables filières et tables de concertation agroalimentaire régionales B-1

C) Tableau synthèse *Aliments Québec* C-1

1. SYNTHÈSE

RAPPEL DU PLAN D'ACTION

Dans le cadre du suivi de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois de mars 1998, à Saint-Hyacinthe, un groupe de travail, sous la présidence de M. Pierre Fortin, a proposé un plan d'action visant à concrétiser les consensus du thème « Tirer parti d'une nouvelle réalité économique ». Ce groupe de travail était formé d'une vingtaine d'organisations représentant de façon assez large les différents maillons de la chaîne agroalimentaire québécoise. En mars 1999, le plan d'action proposé par le groupe de travail a été adopté lors du Rendez-vous des décideurs et des responsabilités de suivi des actions ont été confiées.

Ce plan d'action est en appui aux objectifs de croissance définis par les décideurs en mars 1998. Ces objectifs sont les suivants :

- *augmenter de 15 000, d'ici 2005, le nombre d'**emplois** en agriculture et transformation;*
- *doubler, d'ici 2005, les **exportations** agroalimentaires pour atteindre 4 milliards de dollars;*
- *réaliser, d'ici 2005, des **investissements** à la ferme et en transformation de 7,5 milliards de dollars;*
- *accroître de 10 %, sur quatre ans, la **part des produits québécois** sur le marché intérieur.*

Il met en œuvre une série de mesures visant à améliorer la capacité du secteur à percer les marchés. Il s'articule autour de sept axes correspondant aux six consensus du thème auxquels on a ajouté, lors du Rendez-vous, un consensus sur les négociations de l'OMC. Il a été décidé, également à ce moment, de mettre en place un comité pour étudier la question de la concentration dans le secteur de la distribution alimentaire et son impact sur le positionnement des produits alimentaires québécois sur le marché intérieur.

Pour chacun des axes du plan, les actions prévues et les responsabilités de suivi sont :

Axes	Actions prévues	Suivi
Objectifs de croissance	– Objectifs nationaux : suivi des emplois, exportations et investissements. – Objectifs sectoriels : définition des objectifs de croissance par filière (production et transformation) et implantation d'un suivi; en appui à la démarche, dépôt par l'UPA d'un document relatif au potentiel commercial des secteurs de production agricole au Québec.	Filière agroalimentaire du Québec
Politiques d'achat	– Part des produits québécois : développement d'un étalon de mesure et de suivi de son évolution dans le réseau de distribution alimentaire québécois. – Aliments Québec : réalisation de la phase III du projet, d'une durée de trois ans, afin de promouvoir dans les magasins d'alimentation la consommation des aliments du Québec. – VENDEX : mise en œuvre, par les distributeurs, d'une programmation d'activités pour faciliter l'accès des PME à la grande distribution. – Concentration dans la distribution : mise en place d'un groupe de concertation sur l'approvisionnement en produits alimentaires québécois. – Promotion par le gouvernement : réalisation d'un plan de promotion pour encourager l'achat des produits alimentaires québécois dans les institutions publiques et instauration d'une politique de promotion de ces produits à l'occasion d'événements officiels organisés par le gouvernement.	Filière agroalimentaire du Québec

Axes	Actions prévues	Suivi
Développement des marchés et mise en marché collective	– Lait : mise en œuvre des consensus du comité de concertation du secteur laitier, dont la signature d'une nouvelle convention de mise en marché. – Porc et poulet : renouvellement des conventions dans le cadre des mécanismes prévus à la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche.* – Fraises et framboises : mise en place d'une chambre de coordination.	Filière agroalimentaire du Québec
Fonds d'exportations	– Horizon Export : gestion du programme de développement des exportations doté d'un budget de 4 millions de dollars sur deux ans.	MAPAQ et Comité directeur du programme
Qualité	– Reconnaissance des systèmes : finalisation et mise en œuvre des orientations québécoises en matière d'assurance de la qualité base HACCP. – Implantation par le milieu : mise en œuvre, par secteurs, d'une programmation d'activités visant l'implantation de systèmes d'assurance-qualité. – Traçabilité : élaboration d'un cadre législatif et réglementaire visant la mise en place d'un système de traçabilité « de la ferme à la table ».	MAPAQ
Instruments régionaux de développement	– Produits du terroir : mise en place d'un programme de développement de ces produits doté d'un budget de 750 000 $ sur deux ans.	MR et Comité national de sélection des projets
	– Étude sur la concentration : réalisation d'une étude visant à quantifier l'impact de la concentration économique et géographique en agroalimentaire.	MAPAQ et Comité directeur de l'étude
Négociations de l'OMC sur l'agriculture	– Position québécoise : mise en œuvre d'une démarche de consultation, avec les intervenants de l'agroalimentaire, visant à obtenir un consensus sur une position québécoise de négociation.	Filière agroalimentaire du Québec

MR : ministère des Régions
MAPAQ : ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

En mars 1999, les décideurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire convenaient de confier à la Filière agroalimentaire du Québec la responsabilité du suivi de quatre des sept axes du plan d'action, les autres suivis étant sous la responsabilité du MAPAQ ou du MR avec l'implication de l'industrie dans le cadre de comités multipartites.

En février 2000, les représentants de l'industrie convenaient avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Rémy Trudel :

- Que soit réalisé, avec les groupes concernés, un bilan de l'an 1 de chacun des quatre plans d'action adoptés lors du Rendez-vous de mars 1999;
- Que le bilan d'ensemble pour le plan d'action *Tirer parti d'une nouvelle réalité économique* soit réalisé par la Filière agroalimentaire du Québec dans le cadre d'une rencontre spéciale.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS 1999-2000 – BILAN AN 1

- **Actions mises en marche et résultats obtenus :** Le bilan, réalisé lors de la rencontre spéciale de la Filière agroalimentaire du Québec du 12 mai 2000, a permis de constater que l'ensemble des actions prévues dans chacun des sept volets ont été mises en marche en 1999-2000 et que des résultats significatifs ont été obtenus.

- **Objectifs nationaux de croissance, une progression encourageante :**
  - ✓ ***Investissements et exportations :*** les performances des deux premières années (1998 et 1999) se situent au-dessus des résultats projetés. Pour l'année 1999, les investissements agricoles et en transformation ont dépassé le milliard de dollars. Les exportations agroalimentaires ont atteint 2,5 milliards de dollars, soit un dépassement de 100 millions par rapport aux résultats projetés.
  - ✓ ***Emplois :*** le niveau des emplois en agriculture et transformation revient à celui de 1997 après avoir connu une hausse de 4 % en 1998. La performance doit être évaluée sur quelques années pour établir la tendance.

- **Objectifs sectoriels et régionaux, objectifs établis par filière et outil pour les régions :**
  - ✓ ***Objectifs sectoriels :*** l'ensemble des secteurs ou tables filières se sont donné des objectifs de croissance. La concordance des objectifs nationaux avec les objectifs sectoriels a été établie. Un suivi de l'évolution des objectifs sectoriels a été défini. La majorité des secteurs sont en ligne avec leur objectif ou le devancent.
  - ✓ ***Objectifs régionaux :*** treize tables de concertation agroalimentaire régionales disposent d'une planification stratégique et dépôt par l'UPA du document « Potentiel commercial de l'agriculture des régions du Québec » pour appuyer la définition d'objectifs régionaux.

- **Part des produits du Québec, des informations stratégiques fournies par les distributeurs :** une méthode de mesure a été développée par le CCDA et acceptée par la Filière agroalimentaire. Les trois grands distributeurs ont fourni leur volume d'achat permettant d'établir la part de marché pour les produits périssables en 1998. Le travail est en cours pour 1999. Quant aux produits secs, une liste de plus de 4 500 produits québécois a été établie et les distributeurs ont amorcé, à l'hiver 2000, l'identification de leurs volumes d'achat en 1998 et 1999 pour ces produits.

- **Aliments Québec, des objectifs quantitatifs largement dépassés :**
  - ✓ ***Présence dans les magasins :*** le taux a doublé, s'établissant à plus de 700 supermarchés;
  - ✓ ***Circulaires :*** un total de 2 571 placements de logos en circulaire ont été faits, soit une augmentation de 166 % par rapport à 1998 et un dépassement de 72 % de l'objectif cible;
  - ✓ ***Entreprises :*** plus de 165 entreprises de production ou de transformation se sont impliquées directement en investissant près de 800 000 $;
  - ✓ ***Investissements :*** les investissements indirects des partenaires ont été de 2,2 millions de dollars, soit un dépassement de 54 % par rapport à l'objectif de 1,4 million de dollars;
  - ✓ ***Notoriété :*** le taux de notoriété de la campagne chez les détaillants est de 70 %.

- **Projet VENDEX, des ventes additionnelles pour les PME québécoises :**
  - ✓ ***Clinique PME bioalimentaire :*** en février 1999, 227 personnes, dont 175 chefs de PME, ont participé à une journée unique de formation organisée par les distributeurs;
  - ✓ ***Rendez-vous VENDEX :*** en mai 1999, 44 PME ont obtenu quelque 170 rendez-vous avec 17 acheteurs de cinq grandes chaînes qui ont permis, en date du 31 décembre 1999, le référencement de 246 produits par les chaînes et 169 autres étaient à l'étude;
  - ✓ ***Bilan :*** Neuf mois après le VENDEX, les 44 PME présentes affichaient 3,2 millions dollars en ventes additionnelles.

- **Groupe de concertation sur le développement de l'approvisionnement en produits alimentaires québécois, des pistes d'action proposées :** formation du groupe en juin 1999; tenue de trois rencontres réunissant des représentants de la production, de la transformation, de la distribution, du détail et du gouvernement; dépôt en mai 2000 d'un rapport proposant quatre pistes d'action.

- **Politique d'achat du gouvernement, lancement en juin 1999 au Conseil des ministres de la politique et mise en œuvre d'actions de promotion :**
  - ✓ ***Promotion auprès des institutions du gouvernement du Québec :*** adoption par le Conseil des ministres de la politique gouvernementale de promotion pour les activités publiques; planification de rencontres régionales auprès des décideurs du réseau; participation à la réflexion du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) sur la gestion des services alimentaires dont la réalisation d'une étude sur le portrait et l'impact de ce marché sur l'industrie bioalimentaire; développement d'outils de promotion.
  - ✓ ***Système d'appel d'offres canadiens :*** production et diffusion (juin 2000) d'un document informationnel sur le service électronique d'appel d'offres canadien (MERX) donnant accès aux institutions au Canada..
  - ✓ ***Promotion lors d'événements officiels :*** lors de 55 événements officiels réunissant plus de 8 000 personnes, 146 produits provenant de 132 entreprises ont été inscrits au menu. Plus de 200 catalogues d'emballages-cadeaux mettant en valeur quelque 77 produits provenant de 30 entreprises régionales ont été distribués. En 1999, il y a eu 22 sorties officielles de la Vitrine des produits régionaux lors d'événements qui ont attiré plus d'un million de visiteurs. La vitrine compte jusqu'à 339 produits provenant de 156 entreprises.

- **Mise en marché collective, de nouvelles conventions en application :**
  - ✓ ***Conventions :*** mise en application de nouvelles conventions de mise en marché dans le lait, le porc et le poulet; tenue de rencontres d'information et mise à l'essai d'un mécanisme de prélèvement nécessaire à la mise en place d'une chambre de coordination dans les fraises et framboises.
  - ✓ ***Portes ouvertes :*** à l'initiative de l'UPA et avec la collaboration de la Filière agroalimentaire du Québec, tenue en novembre 1999, d'une journée portes ouvertes sur la mise en marché collective. Plus de 300 personnes ont participé à cette journée qui avait pour but d'améliorer les connaissances des intervenants sur la mise en marché collective et d'échanger sur les perspectives d'avenir.

- **Horizon Export, plus de 200 entreprises impliquées et 225 millions dollars en retombées :** d'octobre 1998 à mars 2000, 28 projets impliquant plus de 200 entreprises ont été acceptés pour une aide totale de 2,5 millions de dollars. Les retombées de ces projets sont estimées à quelque 225 millions de dollars en ventes additionnelles à l'exportation.
- **Qualité, un processus de reconnaissance en place et une implantation par l'industrie :**
  - ✓ ***Reconnaissance des systèmes d'assurance-qualité :*** à l'automne 1999, des orientations québécoises en matière d'assurance-qualité basée sur le HACCP ont été élaborées par le MAPAQ et acceptées par l'industrie.
  - ✓ ***Implantation par le milieu :*** en production porcine, l'implantation du programme d'assurance de la qualité a débuté à l'automne 1999. Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) est associé à la définition d'une norme sectorielle dans le porc, le veau et l'acériculture. Un programme de sécurité alimentaire à la ferme a été mis en place dans le secteur des œufs. Des guides sur la salubrité à la ferme sont disponibles ou en préparation pour les productions avicoles, laitières, bovines et horticoles. L'Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec (AMPAQ) a mis sur pied un programme de formation basé sur le HACCP qui a rejoint jusqu'à présent une cinquantaine d'entreprises. Un programme d'assurance de la qualité base HACCP s'adressant aux distributeurs et détaillants est en développement. Une démarche d'adaptation du HACCP pour la restauration est en cours.
  - ✓ ***Traçabilité :*** deux projets de loi, l'un sur les aliments et l'autre sur la santé animale, ont été déposés au printemps 2000 à l'Assemblée nationale. Ils visent, entre autres, la mise en place des éléments nécessaires à l'implantation de la traçabilité. Le projet sur les aliments a été adopté en juin 2000 et l'adoption de celui sur la santé animale est prévue pour l'automne 2000.
- **Instruments régionaux de développement, 24 projets sur les produits du terroir :**
  - ✓ ***Produits du terroir :*** d'août 1998 à mars 2000, 24 projets de développement des produits du terroir ont été financés par le ministère des Régions. Une aide totale de 550 000 $ a été accordée à ces projets provenant de 11 régions.
  - ✓ ***Étude sur la concentration :*** l'étude, d'une durée de neuf mois, a débuté en août 1999. Elle porte sur la concentration géographique et économique en agriculture et transformation. Le Centre de recherche en économie agroalimentaire (CREA) et le Centre de recherche en aménagement et en développement (CRAD) de l'Université Laval réalisent celle-ci conjointement.
- **Négociations de l'OMC sur l'agriculture, des orientations québécoises affirmées dans la position initiale canadienne :**
  - ✓ ***Consultation :*** avril 1999, une vaste consultation est complétée avec 23 mémoires reçus.
  - ✓ ***Positionnement :*** juin 1999, les orientations du Québec sont établies suite à un large consensus au sein de la Filière agroalimentaire québécoise.
  - ✓ ***Affirmation du Québec :*** juillet 1999, le ministre Rémy Trudel fait part des orientations du Québec lors de la Conférence fédérale-provinciale et territoriale des ministres de l'Agriculture. Un mois après, le gouvernement fédéral rendait publique une position initiale canadienne de négociation reflètant les orientations du Québec en ces matières.
  - ✓ ***Veille :*** décembre 1999, un réseau d'information sur les négociations est formé.

PRINCIPALES PERSPECTIVES POUR L'AN 2

- **Objectifs de croissance :** amélioration de l'information entourant le suivi des indicateurs sur les objectifs nationaux de croissance; ciblage des filières ou secteurs devant obtenir plus d'attention dans le déploiement de la stratégie de croissance; mise en place d'une démarche de définition d'objectifs à l'échelle régionale, en lien avec les objectifs nationaux.

- **Politiques d'achat :**
  - finalisation de la base d'information permettant de suivre l'évolution de la part des produits québécois dans le réseau de distribution et détermination des produits à forte croissance pour lesquels un programme concerté d'action serait à développer;
  - élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action permettant de donner une suite aux pistes d'action proposées par le Groupe de concertation sur le développement de l'approvisionnement en produits alimentaires du Québec;
  - poursuite du travail amorcé dans le cadre du projet *Aliments Québec* en améliorant la notoriété de la campagne chez le grand public ainsi que l'implication des entreprises et de l'ensemble des distributeurs;
  - réédition en 2001 du *VENDEX*, avec un ciblage des produits et entreprises;
  - intensification des efforts de promotion des aliments du Québec dans les institutions publiques et relance de la politique du gouvernement pour ses activités publiques.

- **Mise en marché collective :** dans le cadre des mécanismes prévus à la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*, définition d'un nouveau système d'approvisionnement du lait destiné à l'exportation, conformément à la décision de l'OMC; poursuite des démarches concernant le paiement des poulets selon la qualité et tenue d'un forum sur le développement de l'industrie avicole au Québec; détermination, dans le porc, des modalités de fonctionnement du nouveau mode de vente par contrat; poursuite des travaux conduisant à la mise en place d'une chambre de coordination dans les fraises et framboises.

- **Exportations :** gestion du programme *Horizon Export*, qui se termine en mars 2001, et mise en œuvre d'un Pavillon Québec au SIAL de Montréal.

- **Qualité :** mise en œuvre des orientations québécoises en matière de reconnaissance des systèmes d'assurance-qualité basés sur le HACCP, poursuite de l'implantation par l'industrie des systèmes d'assurance-qualité, adoption des lois et mise en place de la réglementation nécessaire à l'implantation de la traçabilité.

- **Instruments régionaux :** reconduction du programme d'appui au développement des produits du terroir, doté d'un budget de 1,8 million de dollars sur trois ans à compter de 2000-2001, et finalisation, à l'été 2000, de l'étude sur la concentration géographique et économique en agroalimentaire.

- **Négociations de l'OMC sur l'agriculture :** suivi des négociations afin de s'assurer que les intérêts québécois sont pris en compte par le gouvernement fédéral et poursuite des travaux du réseau d'information au rythme de rencontres bimestrielles.

2. OBJECTIFS DE CROISSANCE

En mars 1998, les décideurs se sont entendus sur la nécessité de définir des objectifs de croissance pour le secteur agricole et agroalimentaire. Ils ont convenu que ces objectifs doivent être appuyés par des indicateurs quantitatifs qui permettent de mesurer le chemin parcouru.

À ce chapitre, le plan d'action adopté lors du Rendez-vous des décideurs de mars 1999 prévoit :

- Un suivi des objectifs nationaux sur l'emploi, les exportations, les investissements et la part des produits québécois;
- La mise en œuvre d'une démarche visant la définition d'objectifs sectoriels de croissance par filière (production et transformation) en lien avec les objectifs nationaux et l'implantation d'indicateurs de suivi. Pour appuyer cette démarche, l'UPA a produit un document sur le potentiel de croissance des secteurs de production agricole au Québec;
- Le suivi de ces actions par la Filière agroalimentaire du Québec.

Par ailleurs, la Filière agroalimentaire a convenu de regarder la possibilité d'entreprendre une démarche conduisant à la définition d'objectifs régionaux en lien avec les objectifs nationaux.

2.1 SUIVI DES OBJECTIFS NATIONAUX DE CROISSANCE

Présentation de l'action prévue

La Filière agroalimentaire du Québec est chargée d'assurer le suivi des objectifs nationaux de croissance. Ces objectifs sont :

- *augmenter de 15 000, d'ici 2005, le nombre d'**emplois** en agriculture et transformation;*
- *doubler, d'ici 2005, les **exportations** agroalimentaires pour atteindre 4 milliards de dollars;*
- *réaliser, d'ici 2005, des **investissements** à la ferme et à la transformation de 7,5 milliards de dollars;*
- *accroître de 10 %, sur quatre ans, la **part des produits québécois** sur le marché intérieur.*

Description des travaux réalisés et des résultats obtenus

En 1999-2000, la Filière agroalimentaire du Québec s'est dotée d'un tableau de bord de suivi des objectifs nationaux de croissance. Les figures présentées à la page suivante en sont un extrait et le détail est inséré à l'annexe A. Le suivi met en parallèle les résultats annuels obtenus et ceux projetés pour atteindre l'objectif final. Ce tableau, produit par le MAPAQ, est mis à jour de façon régulière et déposé lors des rencontres de la Filière agroalimentaire.

Les performances des deux premières années sont très positives au chapitre des investissements et des exportations (en hausse respectivement de 25 % et 11 % par rapport à 1997). En ce qui concerne les emplois, les statistiques officielles indiquent un retour au niveau de 1997. Cette performance doit toutefois être évaluée sur quelques années avant qu'on en tire des conclusions, compte tenu de la précision des statistiques dans le domaine et, de façon plus large, de la non couverture par celles-ci de certaines sources d'emploi (biotechnologies alimentaires, services spécialisés agricoles). Une analyse complémentaire est nécessaire pour mieux cerner la situation et évaluer les effets possibles de rationalisations administratives et de l'amélioration de la productivité dans l'industrie.

La création de 15 000 emplois

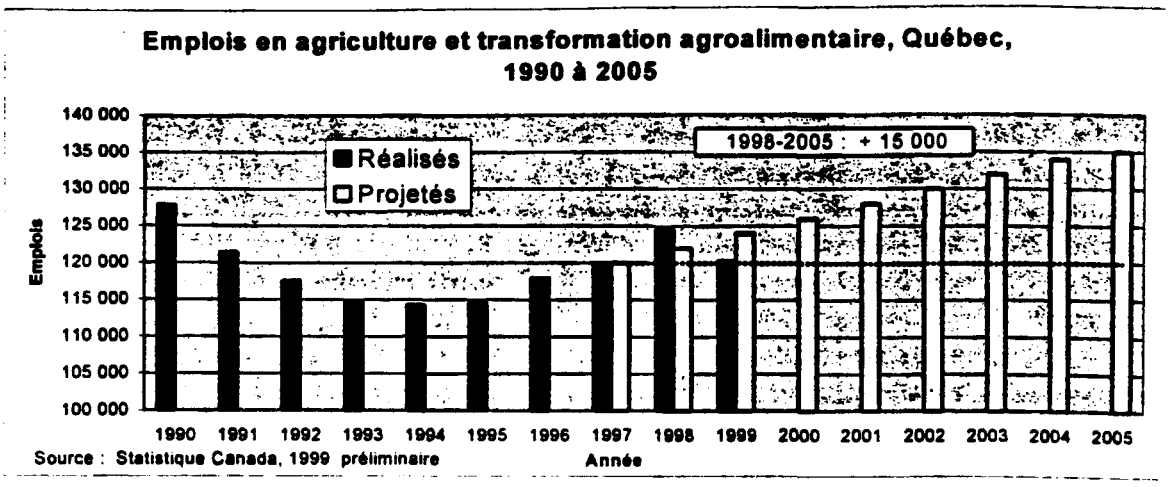

Des exportations doublées à 4 milliards de dollars

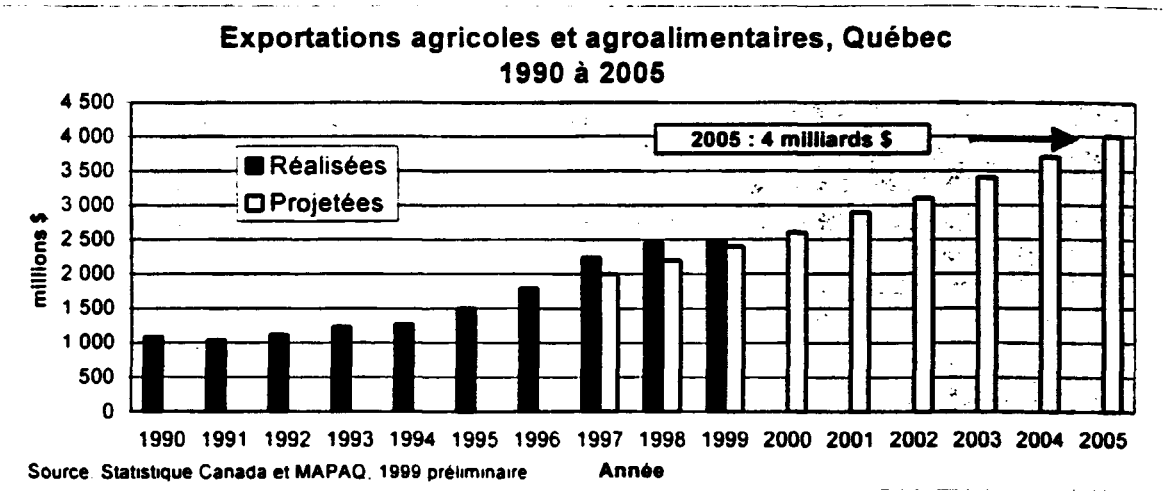

Des investissements de 7,5 milliards de dollars

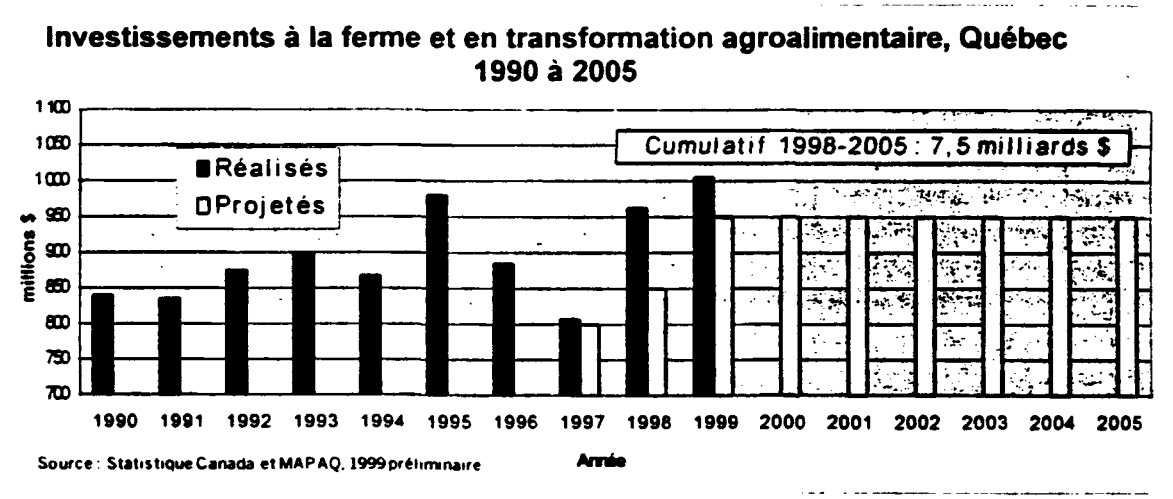

Perspectives pour l'an 2

La Filière agroalimentaire se dotera d'information complémentaire entourant le suivi des indicateurs sur les objectifs nationaux de croissance. Des analyses seront réalisées pour mieux comprendre les dynamiques au sein de l'industrie, notamment au chapitre de l'évolution des emplois, de la mesure de l'évolution en volume de l'activité de transformation et les occasions d'affaires reliées aux importations.

Le suivi de l'évolution de la part des produits québécois sur le marché intérieur sera ajouté au tableau de bord des objectifs de croissance dès que l'information sera rendue disponible par les distributeurs.

2.2 DÉFINITION ET SUIVI DES OBJECTIFS SECTORIELS

Présentation de l'action prévue

Le plan d'action prévoit la mise en place d'une démarche visant à amener les différents secteurs ou tables filières, dans un premier temps, à se définir des objectifs propres de croissance et, dans un second temps, à entreprendre les actions leur permettant de les atteindre. Les tables filières seront également invitées, dans le cadre de cette démarche, à mettre en place les outils qui permettront de suivre la progression de ces objectifs et d'apporter les correctifs nécessaires en cours de route.

Lors de l'adoption du plan d'action, en mars 1999, la démarche amorcée avait permis d'obtenir les produits suivants :

- le matériel produit par 19 tables filières sur la définition de leurs objectifs de croissance;
- le document de l'UPA sur le potentiel commercial de 25 secteurs de production agricole;
- le compte rendu des séances de travail organisées avec le Club Export agroalimentaire, des représentants de l'AMPAQ et de la distribution visant à repérer les occasions d'affaires reliées à l'exportation, à la distribution, au détail et auprès des HRI.

Description des travaux réalisés et des résultats obtenus

En avril 1999, à titre de responsable du suivi de cette action, la Filière agroalimentaire adoptait une démarche en trois étapes pour compléter la définition des objectifs sectoriels de croissance et l'implantation d'un suivi. Ces étapes consistaient à établir les objectifs sectoriels manquants, à arrimer les objectifs sectoriels aux objectifs de croissance et à établir les outils de synthèse permettant d'assurer le suivi des objectifs sectoriels de croissance (tableaux de bord).

En octobre 1999 étaient déposés à la Filière agroalimentaire les objectifs établis pour chacune des tables filières, ainsi que pour les secteurs non couverts par ces dernières (Annexe B, page 2). Pour appuyer la définition des objectifs de ces secteurs non couverts, une étude a été réalisée par le MAPAQ, en collaboration avec l'AMPAQ et le Club Export agroalimentaire, afin d'établir les scénarios de croissance les plus probables. Au terme de l'exercice, il a été demandé aux tables filières de s'assurer que leur plan stratégique de développement était bien arrimé aux objectifs de croissance et de se doter d'outils de suivi de leurs objectifs.

En octobre 1999, une analyse établissant la concordance des objectifs nationaux avec les objectifs sectoriels exprimés en termes de croissance d'activité a été complétée. La consolidation des ces deux niveaux d'objectifs permet d'établir que l'atteinte des objectifs de croissance devrait se traduire par un accroissement d'environ un milliard de dollars en recettes agricoles et de près de 3 milliards de dollars en livraisons manufacturières, pour une croissance moyenne de l'activité d'environ 20 % sur huit ans, soit 2,8 % par année.

En mai 2000, un tableau de bord complet a été livré à la Filière agroalimentaire sur le suivi des objectifs sectoriels. Il présente un suivi de l'évolution de la production et de la transformation, à la fois en volume et en valeur, en les comparant avec les objectifs que se sont fixés les filières ou secteurs. Il ressort de ce tableau de bord, dont un sommaire est présenté à la page suivante, les constats suivants :

Par rapport à l'effort projeté :

- l'atteinte des objectifs repose pour une bonne part sur la croissance de la transformation;
- en production agricole, l'effort de croissance projetée, par secteur, est en continuité avec les tendances de la période précédente (1990-1997), sauf pour quelques secteurs (lait, œufs, veaux, acériculture, horticulture ornementale);
- en transformation, on projette une augmentation par rapport aux tendances passées, avec une contribution significative des viandes et des produits alimentaires transformés.

Par rapport aux résultats atteints après deux ans :

- en production agricole, les secteurs du porc, des ovins, de la volaille, des œufs, des grains, des pommes de terre, de la pomme et de l'horticulture ornementale sont en ligne avec leur objectif ou le devancent. Les secteurs du lait, du bovin, des veaux, des légumes et de l'acériculture accusent, pour l'instant, un retard par rapport à leur objectif.
- En transformation, la croissance est bonne pour les produits congelés, les boissons et les aliments divers, tels que les mets préparés, les croustilles et les confiseries. La transformation des produits laitiers progresse globalement au même rythme que l'objectif visé. Quant aux viandes et aliments pour animaux, les baisses dans les valeurs des livraisons traduisent en partie la conjoncture de bas prix connue récemment dans le porc et les grains.

Par ailleurs, un tableau de bord a été préparé par le MAPAQ pour la majorité des tables filières.

<u>Perspectives pour l'an 2</u>

Lors de sa rencontre du 12 mai 2000, la Filière agroalimentaire du Québec a décidé d'entreprendre, à la lumière des constats précédents, les suivis suivants pour favoriser l'atteinte des objectifs de croissance :

- Interpellation des tables filières pour l'analyse de leur performance au regard des objectifs et la définition d'actions à entreprendre pour améliorer la situation s'il y a lieu;
- Détermination par l'AMPAQ et le MAPAQ d'une approche permettant de rejoindre les secteurs de transformation non couverts par les tables filières;
- Ciblage des filières ou secteur devant obtenir plus d'attention dans le déploiement de la stratégie de croissance, incluant la possibilité de rencontres entre la Filière agroalimentaire du Québec et les tables filières ciblées.

SUIVI DE L'ÉVOLUTION DES OBJECTIFS DE CROISSANCE SECTORIELS

	Chiffre d'affaires 1997	Croissance			Indice 100 = 1997			
		Observée 8 ans 1990-97	Projetée 8 ans 1997-05	En valeur 8 ans 1997-05	Visée 3 ans 1997-99	Bilan	Réalisée volume 3 ans 1997-99	Réalisée vente 3 ans 1997-99
	M $	%	%	M $				
Productions animales	3 315,0	------	16 %	519,9			----	97
Lait	1 371,8	-1 %	8 %	109,7	102	-	100	109
Porc	973,0	23 %	17 %	165,3	111	+	117	82
Bovin	240,0	------	22 %	52,8	105	--	92	80
Veaux	152,2	13 %	27 %	41,0	106	-	103	113
Ovins	9,0	90 %	25 %	2,3	106	+	----	110
Volaille	433,9	23 %	22 %	95,4	105	+	109	100
Oeufs consommation	79,5	1 %	12 %	9,5	103	+	109	102
Oeufs d'incubation	40,3	26 %	7 %	0,3	102	++	113	----
Autres	53,0	------	------	44,0			----	107
Productions végétales	1 188,0	------	40 %	477,9			----	111
Grains	370,3	10 %	14 %	51,5	103	++	121	102
Pommes de terre	69,0	23 %	28 %	19,3	106	+	114	127
Légumes	274,8	294 %	54 %	140,4	112	--	----	100
Pommes	25,0	5 %	8 %	1,9	102	++	----	129
Ornemental	135,4	13 %	70 %	93,9	114	++	----	127
Acériculture	115,9	3 %	100 %	115,9	119	--	104	118
Autres	197,8	------	------	55,0			----	121
PRODUCTION	4 503,0	------	22 %	997,8				
Produits laitiers	3 055,0	-18 %	8 %	244,0	102	+	----	104
Viandes rouges	2 587,0	21 %	33 %	864,0	108	--	----	87
Volailles	757,0	21 %	20 %	151,0	105	-	----	98
Conserves	574,0	-11 %	------	-------			----	101
Produits congelés	47,0	151 %	40 %	19,0	110	++	----	121
Produits à base de farine	1 204,0	------	25 %	301,0	106	--	----	82
Industries des boissons	1 867,0	26 %	21 %	394,0	105	+	----	111
Autres produits alim.	1 883,0	30 %	42 %	797,0	110	+	----	110
Aliments pour animaux	1 180,0	33 %	6 %	71,0	102	--	----	84
TRANSFORMATION	13 565,0	14 %	21 %	2 841,0				

Détails à l'annexe A

Légende : par rapport à l'objectif sectoriel, ++ très au-dessus, + au-dessus, - au-dessous, -- très au-dessous

2.3 DÉFINITION DES OBJECTIFS RÉGIONAUX

Présentation de l'action prévue

L'agroalimentaire québécois a mis en place au cours des dernières années des tables de concertation agroalimentaire régionales (TCAR). Au nombre de quinze (Annexe B, page 3), ces tables réunissent les principaux acteurs de l'agroalimentaire régional avec comme but de se donner, ensemble, une vision commune du développement de l'agroalimentaire de leur région et d'entreprendre des actions à cet effet.

Par ailleurs, dans le cadre de la Politique sur le développement régional, chaque région produit aux cinq ans environ une planification stratégique par l'entremise du Conseil régional de concertation et de développement (CRCD). Ces planifications régionales comportent un volet sur l'agroalimentaire pour presque toutes les régions. Celui-ci a été élaboré de différentes façons selon les régions, avec une implication variable des TCAR. Pour la seconde génération des plans régionaux, la dynamique régionale tend toutefois à accorder de plus en plus de place au TCAR.

Tout comme dans le cas des objectifs sectoriels, il est important pour les décideurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire que les objectifs régionaux soient en lien avec les objectifs nationaux de croissance définis en mars 1998 à Saint-Hyacinthe.

Description des travaux réalisés et des résultats obtenus

Plusieurs TCAR se sont donné des planifications stratégiques. Ce travail est fait avec leurs membres, particulièrement avec les directions régionales du MAPAQ et les fédérations régionales de l'UPA ou encore avec les CRCD. Les objectifs de ces planifications stratégiques sont exprimés sous différentes formes, notamment de projets à réaliser.

En avril 2000, treize tables disposaient d'une planification stratégique régionale. Pour six d'entre elles (Bas-Saint-Laurent, Mauricie, Estrie, Abitibi-Témiscamingue, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Montérégie), leur planification est la même que celle retenue par le CRCD de leur région pour le volet agroalimentaire. Pour les sept autres, leur planification diffère de celle du CRCD. Avec la dynamique régionale en place, cette situation est appelée à être de moins en moins présente lors de la définition de la seconde génération de planification stratégique régionale qui s'amorce.

Par ailleurs, des outils d'information ont été développés par les intervenants afin d'améliorer la définition d'objectifs régionaux. À ce chapitre, l'UPA a rendu public, à l'hiver 2000, un document intitulé *Potentiel commercial de l'agriculture des régions du Québec*, pour alimenter le processus de définition des objectifs régionaux. De même, les directions régionales du MAPAQ ont entrepris, en 1999-2000, la réalisation de portraits agroalimentaires régionaux.

Perspectives pour l'an 2

Sous le leadership des TCAR, élaboration et mise en place d'une démarche visant la définition d'objectifs régionaux en lien avec les objectifs nationaux de croissance.

3. POLITIQUES D'ACHAT

L'axe du plan d'action portant sur les politiques d'achat a comme objectif global d'accroître, de 10 % sur quatre ans, la part des produits québécois sur le marché intérieur. Pour parvenir à cet objectif, le plan d'action travaille au niveau des magasins d'alimentation ainsi que du réseau des institutions publiques.

Les actions portent sur le développement d'un indicateur de la part des produits québécois, la mise en œuvre des projets « Aliments Québec » et « VENDEX ainsi que la promotion des produits alimentaires québécois dans les institutions du gouvernement. Lors du Rendez-vous des décideurs de mars 1999, les décideurs ont convenu d'ajouter au plan d'action la mise en place d'un groupe de travail pour étudier la question de la concentration dans la distribution alimentaire et son impact sur le positionnement des produits québécois sur le marché intérieur.

3.1 PART DES PRODUITS QUÉBÉCOIS

Présentation de l'action prévue

L'action consiste à développer un étalon de mesure qui permettra de suivre l'évolution des gains de part de marché au cours des quatre prochaines années. Ce projet est sous la responsabilité du Conseil canadien de la distribution alimentaire (CCDA).

Description des travaux réalisés et des résultats obtenus

Compte tenu que l'information recherchée n'est pas compilée comme telle, une méthodologie a dû être développée. Elle devait permettre de :

- connaître les entreprises dont les produits sont fabriqués au Québec;
- compiler les volumes d'achats de ces produits pour les trois grands distributeurs.

La définition utilisée pour le projet « Aliments Québec » a été retenue pour déterminer si un aliment était classifié « québécois ». Un produit est considéré comme tel s'il est cultivé ou transformé au Québec et que la matière première, quand elle est disponible, provient du Québec. Compte tenu de la nature des informations disponibles et les objectifs visés, le travail a été fait sur la base de deux grandes catégories de produits : les produits périssables et les produits secs.

Pour les produits périssables, les trois grands distributeurs ont ainsi fourni au CCDA leurs volumes d'achats de l'année 1998 pour les viandes fraîches, les fruits et légumes et les produits laitiers. Cet exercice, dont les résultats ont été déposés à la Filière agroalimentaire en février 2000, a permis d'établir que 54 % des achats totaux étaient faits pour des produits du Québec. La valeur en dollars de ces achats s'élevait à 1,5 milliard de dollars.

Parmi l'ensemble des produits périssables, deux catégories offrent la plus grande possibilité de croissance, soit le bœuf et la crème glacée. En effet, seulement 8 % des achats de bœuf se font au Québec. Les achats hors Québec des trois grands distributeurs s'élèvent à 405 millions de dollars en 1998. Quant à la crème glacée, la part des achats québécois était de 9,6 % en 1998. Les trois grands distributeurs ont acheté pour 143 millions de dollars de crème glacée hors du Québec.

La catégorie des produits secs est constituée de produits alimentaires pour consommation humaine qui possèdent des codes à barres et qui transitent par les entrepôts des grossistes. Ce sont essentiellement des produits emballés (conserve, congelés ou secs). Compte tenu du très grand nombre de fournisseurs, la méthode utilisée a dû être différente de celle des produits périssables. Une liste d'entreprises a été bâtie à partir des banques de données du MAPAQ, de l'UPA et de l'industrie, laquelle a été épurée afin de conserver uniquement les entreprises dont les produits étaient fabriqués au Québec. Pour chacune des entreprises retenues, une liste de leurs codes UPC (codes à barres) a été demandée. Ainsi, une liste d'une centaine d'entreprises avec plus de 4 500 codes UPC a pu être constituée.

Les trois grands distributeurs ont amorcé, en mars 2000, l'identification de leurs volumes d'achats pour 1998 et 1999 à partir de cette liste de produits alimentaires secs. Celle-ci constitue l'étalon à partir duquel seront mesurer les gains réalisés au cours des quatre prochaines années pour la grande catégorie des produits secs.

L'analyse stratégique de ces compilations – uniques en soi, car aucune autre industrie ou province ne rédige ce genre de tableau de bord – permettra aux partenaires de l'agroalimentaire québécois de repérer les secteurs ayant un fort potentiel de croissance et de définir des orientations futures concertées.

Perspectives pour l'an 2

- Obtenir des distributeurs les volumes d'achats de 1999 pour les produits périssables et ceux de 1998 et 1999 pour les produits alimentaires secs;
- Inviter la firme ACNielsen à présenter à la Filière agroalimentaire du Québec une rétrospective des perspectives de croissance pour les différentes catégories de produits alimentaires afin de cibler les catégories de produits à fort potentiel de croissance pour le Québec;
- Développer une programmation d'action concertée pour assurer le développement et la croissance des entreprises agricoles et agroalimentaires dans les secteurs de priorité.

3.2 PROJET « ALIMENTS QUÉBEC », PHASE III

Présentation de l'action prévue

Le projet « Aliments Québec » constitue un des outils privilégiés pour l'atteinte de l'objectif d'augmentation de 10 % des parts de marché des aliments du Québec sur le marché intérieur en quatre ans, tel que défini lors de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire de mars 1998. Il vient soutenir la vente et le développement des produits agroalimentaires frais et transformés d'ici, un objectif qui créera des emplois.

Le projet « Aliments Québec », géré par le Centre de promotion de l'industrie agricole et alimentaire du Québec (CPIAAQ), regroupe les partenaires suivants :

- l'Association des détaillants en alimentation (ADA);
- l'Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec (AMPAQ);
- le Conseil canadien de la distribution alimentaire (CCDA);

- la Coopérative fédérée de Québec (CFQ);
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ);
- l'Union des producteurs agricoles (UPA).

Alors que les efforts pour les phases I et II du projet étaient surtout dirigés vers les activités médias s'adressant au grand public, la phase III vise davantage les actions sur les lieux d'achat et le renforcement du partenariat interprofessionnel entre les producteurs, les transformateurs, les distributeurs et les détaillants. La phase III est divisée en cinq types d'activités, soit :

- les activités de sensibilisation et d'identification;
- les activités conjointes avec les distributeurs et les détaillants;
- les activités conjointes avec les producteurs et les transformateurs;
- les activités d'évaluation;
- les activités de gestion.

Description des travaux réalisés et des résultats obtenus

La dernière année de la campagne « Aliments Québec » a permis de raffermir sa présence et sa crédibilité auprès des acteurs l'agroalimentaire québécois. Les résultats obtenus (Annexe C) confirment l'engagement concret des partenaires dans la recherche de l'atteinte des objectifs fixés.

La plupart des objectifs quantitatifs pour 1999 ont été grandement dépassés. Les objectifs de taux de présence des affichettes et du matériel aux points de vente dans les supermarchés ont été doublés, s'établissant à plus de 700 supermarchés au 31 décembre 1999. L'objectif de placements de logos en circulaires a été dépassé de 72 %, à la suite d'une augmentation de 166 % du nombre de logos en circulaires par rapport à l'année 1998. Les logos en circulaires sont de plus en plus présents dans les sections viande et épicerie, ce qui constituait un objectif important. La notoriété de la campagne est très élevée chez les détaillants avec un taux de 70 %. Cependant, l'objectif de notoriété chez les consommateurs n'a pas été atteint (34 % versus 50 %), ce qui nécessitera des ajustements dans l'année 2.

Du côté du partenariat, plus de 165 entreprises de production et de transformation se sont impliquées dans des projets directement reliés à « Aliments Québec » et y ont investi près de 800 000 $, conjointement avec le CPIAAQ, dont la contribution a été de 220 000 $, soit un effet multiplicateur de 3,6. Les activités de commandites lors des congrès de l'ADA, du CCDA, de l'AMPAQ et de l'UPA ont apporté une grande visibilité du projet auprès d'une clientèle ciblée de décideurs. Le soutien des détaillants et des distributeurs est de plus en plus ferme, comme en fait foi l'appui de 88 % des détaillants à la poursuite du projet (sondage ADA auprès de 500 détaillants – été 1999). L'engagement d'un démarcheur pour faire les suivis de projet en magasins a permis une nette amélioration dans l'évaluation des retombées et dans le contrôle des activités conjointes.

L'appui financier du MAPAQ, du Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ) et du Fonds québécois d'adaptation des entreprises agroalimentaires (FQAEA) constitue autant de votes de confiance de la Filière agroalimentaire québécoise envers ce projet. L'objectif d'investissements indirects des partenaires a été dépassé de 54 %, soit une estimation de 2 152 819 $ versus un objectif de 1 400 000 $.

Perspectives pour l'an 2

Tout en poursuivant les actions entreprises dans les premières phases du projet, les défis à relever pour la prochaine année consistent en une implication accrue des producteurs et transformateurs, une plus grande visibilité auprès des consommateurs, la recherche d'un équilibre entre les actions visant les produits de marque privée et de marque nationale, un raffinement de la visibilité et de l'information pour « Aliments Québec » dans les projets connexes, ainsi qu'une amélioration du processus de certification de provenance des produits.

Des démarches seront faites pour amener distributeurs et détaillants à utiliser davantage le logo « Aliments Québec » sur les tablettes et dans les comptoirs, et ce, sur une base permanente. L'utilisation du logo en circulaire demeure un outil à privilégier pour augmenter la notoriété de la campagne auprès des consommateurs.

3.3 VENDEX

Présentation de l'action prévue

Les trois grands distributeurs se sont engagés à mettre en œuvre une programmation d'activités communément appelée VENDEX (vending exchange) afin de faciliter l'accès des PME à la grande distribution. Un plan d'action en trois volets a été développé et mis en œuvre :

- Clinique PME bioalimentaire, à Drummondville, le 12 février 1999;
- Rendez-vous VENDEX, à Saint-Hyacinthe, le 14 mai 1999;
- Soutien promotionnel en magasins durant l'automne 1999.

Description des travaux réalisés et des résultats obtenus

Clinique PME bioalimentaire : cet événement, unique en son genre, a consisté en une journée de formation organisée par le CCDA avec le soutien de l'UPA, de l'AMPAQ et du MAPAQ, sur le thème « Comment pénétrer le réseau des grandes chaînes ». Les représentants des grands distributeurs sont venus expliquer aux 227 personnes présentes, dont 175 chefs de PME, les possibilités que leur offrait leur entreprise. L'ABC de la grande distribution leur a été expliqué et les témoignages de trois entrepreneurs ont démontré qu'il existe une place pour eux au sein du réseau des grandes chaînes, s'ils s'y préparent adéquatement.

Rendez-vous VENDEX : à la suite de cette journée de formation, les entreprises intéressées à faire le saut dans la grande distribution ont été invitées à s'inscrire à l'événement *Rendez-vous*, qui eu lieu trois mois plus tard. Cet événement novateur a permis à 44 PME, qui s'étaient inscrites à la journée de formation, de rencontrer individuellement et séparément, au même endroit, 17 acheteurs de cinq grandes chaînes alimentaires exerçant leurs activités au Québec. Tout au long de la journée, quelque 170 rendez-vous à porte fermée ont eu lieu. À la fin de l'année 1999, 246 produits provenant de 31 entreprises présentes au *Rendez-vous VENDEX* avaient été référencés et 169 produits additionnels étaient à l'étude.

Soutien promotionnel : au cours de l'automne 1999, six des entreprises ayant obtenu un référencement ont réalisé à elles seules 136 dégustations en magasin.

Neuf mois après le *Rendez-vous VENDEX* de mai 1999, les 44 entreprises ayant pris part à cet événement affichaient des ventes additionnelles de 3,2 millions de dollars.

Perspectives pour l'an 2

Compte tenu du succès de la première édition, les membres de la Filière agroalimentaire du Québec ont convenu de répéter l'expérience en 2001 avec un ciblage des produits et l'élargissement à un plus grand nombre de distributeurs.

Par ailleurs, les distributeurs s'engagent à continuer d'être réceptifs aux nouveaux produits des producteurs et des fabricants québécois. Toute présentation de leur part visant à mettre en valeur des produits qui se distinguent par leur originalité et leur qualité sera étudiée très attentivement. Les distributeurs continueront à faire la promotion de produits du Québec par l'insertion du logo « Aliments Québec » dans leurs circulaires et par des promotions ponctuelles dans les magasins.

3.4 GROUPE DE CONCERTATION SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'APPROVISIONNEMENT EN PRODUITS ALIMENTAIRES QUÉBÉCOIS

Présentation de l'action prévue

La création du Groupe de concertation sur le développement de l'approvisionnement en produits alimentaires québécois fait suite aux préoccupations exprimées lors du Rendez-vous des décideurs de mars 1999 concernant l'acquisition de Provigo par Loblaws et celle du Groupe Oshawa (IGA) par Sobeys. Le but était de saisir les défis qu'amènent les modifications dans le secteur de l'approvisionnement alimentaire au Québec, afin de contribuer à l'objectif d'augmenter de 10 % la part des produits alimentaires québécois sur le marché.

Le Groupe a été formé en juin 1999 par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, qui lui a confié le mandat suivant :

- *étudier les tendances observées dans le secteur de l'approvisionnement alimentaire au Québec et déterminer les facteurs d'impact sur les entreprises bioalimentaires québécoises;*
- *s'assurer du développement des mesures ou moyens pour l'adaptation et la croissance de l'industrie bioalimentaire québécoise afin qu'elle puisse saisir les occasions d'approvisionnement offertes par les marchés d'avenir au Québec;*
- *réaliser le suivi auprès du Comité de surveillance chargé du respect de l'engagement Loblaws-Provigo sur la garantie d'approvisionnement québécois de sept ans;*
- *vérifier l'intérêt et l'utilité de développer et d'appliquer les évaluations proposées par le Comité de surveillance à l'ensemble du secteur de l'approvisionnement alimentaire.*

Le Groupe de concertation sur le développement de l'approvisionnement en produits québécois est composé de représentants du Conseil canadien de la distribution alimentaire (CCDA), de l'Association des détaillants en alimentation (ADA), de l'Union des producteurs agricoles (UPA), de l'Association des manufacturiers de produits alimentaires (AMPAQ), et de représentants du ministère des Finances (MF), du ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) et du MAPAQ.

Description des travaux réalisés et des résultats obtenus

Le Groupe s'est réuni à trois reprises entre juin 1999 et mai 2000. Les rencontres ont été consacrées à l'information des membres à l'aide d'exposés et de documents, de même qu'à des échanges entre les membres sur les problèmes amenés par la concentration et sur les pistes d'action à privilégier pour y remédier. Les différents éléments du mandat ont été poursuivis par le Groupe au cours de ses travaux, sauf celui portant sur la réalisation du suivi au Comité de surveillance, qui connaissait alors peu de développements.

Un rapport des rencontres et discussions du Groupe a été préparé. On y trouve un bref portrait des trois grandes chaînes d'alimentation présentes sur le marché québécois, soit Loblaws, Sobeys et Métro-Richelieu, de même qu'un survol de différentes mesures législatives en matière de concurrence. Le rapport se termine par une énumération des problèmes perçus par les représentants de l'industrie et par un énoncé des pistes d'action proposées par ceux-ci.

Ces pistes d'action sont :

- *la mise en place d'un programme d'aide pour les détaillants indépendants afin de leur donner accès à un financement adéquat;*
- *la mise en place de programmes structurants et faciles d'accès dans le but de soutenir les entreprises de transformation alimentaire qui souhaitent prendre le virage pour conquérir de nouveaux marchés;*
- *la poursuite du travail en filière afin de déterminer les moyens et les outils nécessaires pour accroître de 10 %, sur quatre ans, la part des produits québécois sur le marché intérieur. Cet objectif avait été fixé lors de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois tenue en mars 1998;*
- *la mise sur pied, si nécessaire, d'une réglementation visant à contrer les pratiques de prix prédateurs ayant cours dans l'industrie, à la suite de l'élaboration d'un état de la situation de ces pratiques.*

Perspectives pour l'an 2

Le rapport du Groupe de concertation a été déposé officiellement en mai 2000 au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Rémy Trudel. Un plan d'action sera élaboré en collaboration avec les différents partenaires de la Filière agroalimentaire afin de donner une suite aux pistes d'action proposées. Quant au suivi de l'engagement Loblaws-Provigo sur la garantie d'approvisionnement québécois, la Filière agroalimentaire du Québec demandera, au responsable chargé de surveiller le respect de l'engagement, un rapport à cet effet.

3.5 POLITIQUE D'ACHAT DU GOUVERNEMENT

Présentation de l'action prévue

Cette action vise à introduire un engagement concernant l'achat de produits agroalimentaires du Québec et à traduire cette préoccupation dans le cadre des politiques d'achat des réseaux gouvernementaux. Quatre axes d'intervention ont été privilégiés :

a) promotion des produits agroalimentaires du Québec dans les institutions du gouvernement du Québec;
b) système d'appel d'offres;
c) politique de promotion des produits québécois lors d'événements officiels organisés par les ministères et les organismes du gouvernement du Québec;
d) outils marketing.

Ce programme d'activités a été réalisé en collaboration avec les partenaires concernés.

Description des travaux réalisés et des résultats obtenus

a) Promotion des produits agroalimentaires du Québec dans les institutions du gouvernement du Québec

Afin de sensibiliser les décideurs des réseaux institutionnels du gouvernement, diverses actions ont été entreprises au cours de la dernière année :

- Présentation de la politique gouvernementale pour les activités publiques aux ministres, sous-ministres et présidents des organismes gouvernementaux. Rencontre d'information avec le ministère des Relations internationales (MRI). Collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) dans sa réflexion sur la gestion des services alimentaires de son réseau et la prise en compte de l'engagement du gouvernement à promouvoir l'achat de produits québécois par ses institutions, dans les limites permises par les accords internationaux et intergouvernementaux en matière de marchés publics.
- Planification d'un programme de rencontres de sensibilisation dans le réseau des institutions et des bureaux gouvernementaux débutant par la couverture de trois régions en 2000, soit Montréal, Québec et Saguenay–Lac-Saint-Jean. Les produits ciblés sont les produits laitiers, les conserves, les jus, les soupes, les légumes prêts à l'emploi, la volaille et le porc. En complémentarité, des rencontres entre des entreprises (fournisseurs) et les décideurs des réseaux HRI sont planifiées dans les trois régions ciblées.
- Promotion de la cuisine des régions du Québec au restaurant Le Parlementaire de l'Assemblée nationale. Élaboration de onze menus mettant en vedette les produits selon le découpage des régions touristiques du Québec (de mars à décembre 1999). Rencontres avec la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) et accréditation de trois établissements pour la Cuisine régionale (août 1999).
- Réalisation d'une étude traçant, entre autres, le portrait actuel des services alimentaires du réseau de la santé et des services sociaux, de l'impact de ce marché sur l'industrie bioalimentaire québécoise et de l'implantation de systèmes intégrés d'assurance de la qualité basée sur les principes d'analyse de risques (HACCP). Publication prévue d'ici juin 2000.

- Promotion des entreprises et des produits du Québec auprès des utilisateurs et distributeurs. Diverses activités ont été entreprises en cours d'année :
  - ✓ développement d'un concept de points de vente de produits régionaux dans les haltes routières près de postes frontaliers;
  - ✓ mise à jour du calendrier des produits selon les saisons;
  - ✓ mise à jour de la liste des produits par région.

b) Le système d'appel d'offres

Un document informationnel sur le service électronique d'appel d'offres canadien (MERX) a été produit. Ce feuillet sera distribué d'ici la fin de mai 2000 aux membres du *Québec à votre table*, de la Corporation de la Cuisine régionale et de l'Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec (AMPAQ) . L'utilisation de ce système par les fournisseurs, ainsi que l'importance des ventes réalisées par les entreprises seront évaluées au cours de l'automne 2000.

c) Politique de promotion des produits québécois lors d'événements officiels du gouvernement du Québec

En juin 1999, a eu lieu au Conseil des ministres le lancement de la politique gouvernementale pour les activités publiques. À cet effet, le MAPAQ offre un soutien de validation lors de la conception de menus ou de l'achat d'emballages-cadeaux associé à la tenue d'événements officiels. Depuis son entrée en vigueur le 10 juin 1999, les principaux résultats sont :

- Lors de 55 événements officiels réunissant quelque 8 150 convives, quelque 146 produits de 132 entreprises agricoles et agroalimentaires du Québec ont été inscrits au menu. La valeur des achats auprès des producteurs agricoles et transfromateurs est évaluée à 122 250 $ et celle dépensée dans les établissements hôtelliers ou de restauration à 407 500 $. Plusieurs entreprises ont réussi à demeurer fournisseur régulier auprès des établissements qui ont préparé des repas dans le cadre de cette politique. On estime que ce volet a permis une hausse de 20 % des achats de produits québécois dans ces établissements.
- Plus de 200 catalogues présentant diverses suggestions d'emballages-cadeaux mettant en valeur des produits alimentaires québécois ont été distribués. Le catalogue compte 77 produits différents provenant de 30 entreprises régionales – projet en développement continuel. À ce jour, les ventes, depuis le 10 juin 1999, dépassent les 20 000 $.
- Cette politique joue un rôle de porte d'entrée dans les réseaux des hôtels, restaurants et institutions et offre des retombées intéressantes pour les entreprises québécoises.

d) Outils marketing

- En 1999, il y a eu 22 sorties officielles (6 complètes et 16 partielles) de la Vitrine des produits régionaux lors d'événements publics ou de foires spécialisées qui ont attiré plus d'un million de visiteurs. La vitrine complète compte 339 produits provenant de 156 entreprises.
- Production d'un guide d'accès aux réseaux HRI donnant de l'information aux entreprises sur le potentiel offert et sur la manière d'y accéder. Le guide a été publié en 3 000 exemplaires (juin 1999), dont 1 575 avaient été distribués en avril 2000.

- Rédaction d'un guide d'identification des produits dont la publication et la distribution sont prévues pour juin 2000.
- Fiches techniques des produits : une fiche pour chaque produit, soit 339 fiches.
- Liste des produits régionaux – produit par région : 515 exemplaires distribués.
- Calendrier des produits saisonniers – disponiblité saisonnière des produits : 495 exemplaires.
- Répertoire des entreprises et des produits : 780 exemplaires distribués.

Perspectives pour l'an 2

L'intensification des efforts auprès des décideurs des réseaux (santé, enseignement, établissements de détention, bureaux gouvernementaux, SÉPAQ), ainsi qu'une relance de la politique gouvernementale pour les activités publiques compteront parmi les priorités des interventions du MAPAQ au cours de la prochaine année.

Des pistes d'action seront élaborées à la suite de l'étude des services alimentaires du réseau de la santé et des services sociaux. Divers outils d'accompagnement des entreprises ou des décideurs d'achats seront produits et distribués aux utilisateurs potentiels. Des actions ciblées seront entreprises dans trois autres régions du Québec dans le but de rapprocher les acheteurs des réseaux et les fournisseurs québécois.

Finalement, l'opération « Promotion de la Cuisine régionale » au restaurant Le Parlementaire de l'Assemblée nationale se poursuivra.

4. DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS ET MISE EN MARCHÉ COLLECTIVE

Compte tenu de la spécificité propre à chacune des productions et des mécanismes qui régissent la mise en marché, une approche par secteur a été privilégiée pour cet axe du plan d'action. Quatre productions ont été ciblées sur la base de leur importance et de la nécessité d'apporter des améliorations aux règles en place. Ces productions sont le lait, le porc, le poulet ainsi que les fraises et framboises. Les travaux ont été faits dans le cadre des mécanismes prévus par la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche.*

Par ailleurs, à l'initiative de l'UPA et avec la collaboration de la Filière agroalimentaire du Québec, une journée portes ouvertes a été organisée afin d'améliorer les connaissances des intervenants de chacun des maillons face à la mise en marché collective et d'entamer une discussion sur les perspectives d'avenir.

4.1 CONVENTION DE MISE EN MARCHÉ DU LAIT

Présentation de l'action prévue

Le 25 mars 1999, à l'occasion du Rendez-vous des décideurs, les représentants de l'industrie laitière ont procédé à la signature des conventions de mise en marché du lait pour une durée de cinq ans. Les signataires des conventions avaient également convenu de finaliser certaines dispositions des conventions. Cette signature traduit les consensus de juin 1998 établis au Comité de concertation du lait, présidé par le premier ministre, monsieur Lucien Bouchard.

Description des travaux réalisés et des résultats obtenus

Les parties aux conventions ont tenu plusieurs rencontres de travail visant à compléter les articles des conventions. Les membres du Comité des signataires en arrivaient à un consensus lors des rencontres tenues les 13 octobre 1999 et 11 février 2000. Les parties doivent signer les nouveaux textes et les soumettre à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) pour homologation.

Perspectives pour l'an 2

Au cours de la prochaine année, les textes des conventions du lait devront être modifiés en raison de la décision de l'OMC rendue le 13 octobre 1999 concernant les exportations canadiennes de produits laitiers. Cette décision implique pour l'industrie laitière québécoise de définir un nouveau système d'approvisionnement du lait destiné à l'exportation.

Des négociations sont engagées entre les acteurs québécois afin de convenir d'une façon de faire. Au 1er août 2000, les exportations non subventionnées devront s'effectuer dans le cadre du nouveau système d'exportation et les exportations canadiennes subventionnées de produits laitiers devront respecter les limites fixées des engagements de réduction de subventions du Canada dans le cadre de l'OMC. Le Canada et les provinces ont jusqu'au 31 décembre 2000 pour modifier leurs législations.

4.2 CONVENTION DE MISE EN MARCHÉ DU PORC

Présentation de l'action prévue

Dans le secteur du porc, les parties concernés avaient convenu de poursuivre les pourparlers par l'intermédiaire des mécanismes de négociation déjà prévus dans le cadre du système actuel.

Description des travaux réalisés et des résultats obtenus

À la suite des échecs des travaux de conciliation et de médiation, la RMAAQ a procédé à la tenue des audiences publiques requises par le processus d'arbitrage. Le 14 janvier 2000, elle rendait sa décision sur une nouvelle convention de mise en marché. Les modalités de cette nouvelle convention, qui prendra fin le 31 décembre 2001, sont les suivantes :

- Le volume garanti aux abattoirs (préattribution) est ramené de 72 % à 60 % des porcs offerts. Ce volume sera de 55 % à compter du 1er janvier 2001.
- Des contrats par soumission sont maintenant offerts aux acheteurs, par l'intermédiaire du système d'enchères. Pour l'année 2000, le volume correspond à 15 % des abattages. Pour les années suivantes, ce sera 20 % de ces abattages.
- Le volume de porcs résiduels transigé par l'intermédiaire de l'encan électronique, selon l'offre et la demande, est ramené de 28 % à 25 % du volume.
- Le prix des porcs achetés selon les préattributions est déterminé selon une nouvelle formule de référence au prix américain plus représentative de la qualité du porc québécois (*B-cost 51-52 %*).

L'introduction d'un nouveau mode de vente par contrat, en complément des deux autres, permettra, selon la RMAAQ, de « répondre à des besoins d'acheteurs, en volumes ou en porcs avec des caractéristiques spécifiques, et permettra l'adaptation constante aux besoins changeants des divers marchés ».

Perspectives pour l'an 2

Les acheteurs et la Fédération des producteurs de porc du Québec (FPPQ) doivent poursuivre les discussions sur :

- les règles entourant la durée des contrats par soumission, la fréquence des encans, les conditions et les spécifications des contrats à être offerts par soumission;
- la qualité et la traçabilité des porcs en relation avec les systèmes de vente et les critères qui pourraient influencer l'attribution de contrats de vente par soumission;
- l'adaptation, s'il y a lieu, de la formule de détermination du prix des préattributions, pour une période donnée, lorsque des changements appréciables surviennent, affectant l'offre des porcs vivants, ainsi que la demande du consommateur sur le marché intérieur et dans le commerce de l'exportation.

4.3 CONVENTION DE MISE EN MARCHÉ DU POULET

Présentation de l'action prévue

Dans le secteur du poulet, les parties concernés convenaient, lors de l'élaboration du plan d'action, de la nécessité de mettre en place de nouvelles règles d'approvisionnement aux abattoirs et d'implanter un système de paiement du produit en fonction de la qualité.

Description des travaux réalisés et des résultats obtenus

Une nouvelle convention de mise en marché du poulet a été mise en application officiellement le 4 juillet 1999. Cette convention permet, entre autres, de garantir un volume d'approvisionnement à tous les acheteurs de poulets vivants et de faciliter la mise en place d'un système de paiement du poulet selon la qualité livrée à l'abattoir. La RMAAQ a été appelée à intervenir dans la mise en application de certaines modalités.

Quatre entreprises de transformation ont demandé à la RMAAQ d'intervenir dans la nouvelle convention de mise en marché du poulet afin que leur soient attribués des volumes de poulets supérieurs à ceux qui leur ont été accordés. Après avoir entendu chacune de ces entreprises, celle-ci a rendu sa décision en octobre 1999. Elle a demandé aux parties en cause, soit la Fédération des producteurs de volaille du Québec (FPVQ) et l'Association des abattoirs avicoles du Québec (AAAQ), de soumettre des aménagements ou des modifications à la nouvelle convention afin de faciliter le règlement de ces cas particuliers.

Concernant le paiement des poulets selon la qualité, un comité, composé de représentants de la FPVQ, de l'AAAQ et du MAPAQ, de deux vétérinaires, d'un nutritionniste et d'un microbiologiste, a traité ce dossier et déposait son rapport final en février 1999. Il a été convenu, au printemps 1999, de démarrer un projet de recherche portant sur le développement d'un système de paiement selon la qualité de la carcasse livrée à l'abattoir. Au printemps 2000, le Conseil d'administration de la FPVQ a décidé de ne pas poursuivre la démarche sur la base des conclusions indiquées dans le rapport du comité compte tenu que plusieurs de ses producteurs n'approuvent pas l'approche préconisée. Compte tenu de la situation, l'AAAQ a soumis une demande d'arbitrage à la RMAAQ comme le prévoit la convention de mise en marché.

Perspectives pour l'an 2

Afin de donner suite à la décision d'octobre 1999 sur les règles d'approvisionnement, la FPVQ et l'AAAQ déposeront au printemps 2000 des propositions de modifications à la convention actuelle. La RMAAQ étudiera ces propositions et déterminera alors les actions à poser. Quant au paiement des poulets selon la qualité, la Régie procédera à la tenue des audiences publiques requises par le processus d'arbitrage. Au terme de la procédure , la RMAAQ rendra une décision qui est attendue pour juin 2000. Par ailleurs, le retrait possible de certaines provinces de l'Entente nationale sur l'allocation (ENA) mise en place par l'Office canadien en mars 1998 pourrait avoir des implications sur la convention de mise en marché du poulet en cours au Québec. C'est pourquoi, des discussions se poursuivront au niveau canadien sur une nouvelle entente de commercialisation du poulet.

Finalement, la FPVQ a invité les divers intervenants de l'industrie de la volaille à tenir un forum sur les perspectives de développement de l'industrie avicole du Québec, qui se tiendra cet automne. Cet événement, appelé « Vision 2000 », regroupera des représentants de la FPVQ, de l'AAAQ, du Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation, de l'Association des couvoiriers et de l'Association des industries de nutrition animale et céréalière. L'objectif est de doter l'industrie d'un plan collectif de développement.

4.4 CHAMBRE DE COORDINATION DANS LES FRAISES ET FRAMBOISES

Présentation de l'action prévue

Le plan d'action prévoit la mise en place d'une chambre de coordination regroupant divers intervenants du secteur des fraises et framboises au Québec, comme le permet la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*. Les principaux champs d'action de cette chambre seraient les suivants : *la promotion des produits, la recherche de nouveaux cultivars et la certification des plants.*

Description des travaux réalisés et des résultats obtenus

À la suite d'une entente intervenue en février 1999 entre l'Association des producteurs de fraises et framboises du Québec et quatre pépiniéristes spécialisés dans la production de fraisiers et framboisiers certifiés, on a mis à l'essai, pendant la saison de production 1999, un mécanisme de prélèvement de 5 $ par 1 000 plants de fraises et de 20 $ par 1 000 plants de framboises vendus aux producteurs. Les montants recueillis sont destinés en priorité à la promotion et à la recherche.

Compte tenu qu'il n'existe pas encore de chambre de coordination en agriculture au Québec, la mise en place d'une telle structure a nécessité la tenue de plusieurs rencontres d'information et d'échanges regroupant les producteurs et les pépiniéristes. Les représentants de la RMAAQ ont apporté un soutien aux initiateurs du projet.

Perspectives pour l'an 2

Les pourparlers se poursuivront entre l'Association des producteurs de fraises et framboises du Québec et des intervenants du secteur afin de mettre en place une chambre de coordination. Les échanges devraient porter sur les aspects suivants :

- définition de la structure décisionnelle ;
- formation des comités de travail ;
- finalisation de la structure de financement de la chambre ;
- après entente, approbation de la fondation de la chambre par la RMAAQ.

4.5 JOURNÉE PORTES OUVERTES SUR LA MISE EN MARCHÉ COLLECTIVE

Présentation de l'action prévue

La Journée portes ouvertes sur la mise en marché collective, une initiative de l'UPA appuyée par la Filière agroalimentaire du Québec, visait à faire connaître, à l'ensemble des intervenants de chacun des maillons de l'agroalimentaire, le contexte socio-économique dans lequel évoluent les producteurs, les contraintes particulières liées à la production, l'outil de mise en marché privilégié par les producteurs, à savoir la mise en marché collective, ainsi que leur vision de l'intégration du secteur de la production agricole dans le réseau de commercialisation.

Pour les producteurs, le grand défi de la journée était de bien faire connaître ces outils aux partenaires d'affaires agroalimentaires, de démontrer les avantages pour les producteurs, mais aussi les retombées bénéfiques sur l'ensemble du réseau de commercialisation. Ils désiraient également discuter avec leurs partenaires d'affaires des impacts de la mise en marché collective en termes de perspectives d'avenir pour le développement et le positionnement de l'agroalimentaire au XXIe siècle.

En somme, cette journée avait pour objectif de sensibiliser les intervenants de la filière agroalimentaire aux impacts ainsi qu'aux avantages de la mise en marché collective sur le secteur agroalimentaire.

Description des travaux réalisés et des résultats obtenus

Le 12 novembre 1999, quelque 300 personnes ont participé à cette journée. Tous les segments de l'industrie visés par cette journée étaient présents, à savoir :

Producteurs :	104
Transformateurs :	31
Distributeurs et détaillants :	30
Acteurs régionaux :	19
Gouvernement :	82
Autres :	31
Comité organisateur	10
Total :	307

La journée comportait les trois volets suivants :

- Conférences : elles ont été orientées de façon à présenter le contexte socio-économique des productions agricoles, les objectifs de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*, les mécanismes de mise en marché ainsi que le circuit de commercialisation de trois produits (lait, porcs, légumes de transformation). La dernière conférence consistait en une réflexion sur les défis de l'avenir, défis pour le producteur, mais aussi pour l'ensemble des maillons de l'agroalimentaire québécois.
- Ateliers : la période d'ateliers donnait l'occasion aux participants de s'interroger sur les outils en place et ceux à développer pour faire face aux nouveaux défis.

- Stands : ils avaient pour objectif de permettre un contact direct entre les fédérations et syndicats spécialisés avec les intervenants de l'agroalimentaire, tout en favorisant une visualisation de leur matériel promotionnel destiné aux détaillants, aux transformateurs ou au grand public ainsi que des outils de mise en marché développés au fil des ans par les producteurs et productrices agricoles. Dix fédérations et syndicats spécialisés ont profité de cette occasion.

Concernant les perspectives d'avenir discutées en ateliers, les principaux commentaires des intervenants ont porté sur :

- la nécessité de renforcer et d'adapter les outils collectifs contraignants (lois, règlements) et volontaires pour faire face aux nouveaux défis;
- la nécessité de maintenir et de renforcer l'approche filière en misant sur des projets concrets sur le plan de la mise en marché;
- l'importance d'améliorer les communications interprofessionnelles du secteur agroalimentaire québécois;
- l'importance de doter les productions moins organisées d'outils de mise en marché collective, au même titre que les productions organisées.

Globalement, l'événement a été un franc succès. De façon générale, 90 % des personnes se sont dites satisfaites ou très satisfaites de la journée, et ce, tant sur le plan de l'organisation que sur celui des conférences.

Perspectives pour l'an 2

En continuité avec cette journée, les membres de la Filière agroalimentaire du Québec ont convenu que les représentants de la transformation regardent la possibilité d'organiser un colloque en 2001 afin de mieux faire connaître la réalité de leur maillon.

Ainsi, avec le colloque de 1994 sur la distribution, organisé sous l'égide de la Filière agroalimentaire, et la journée portes ouvertes de 1999 sur la mise en marché collective, chacun des maillons aura eu l'occasion de mieux faire connaître sa réalité aux intervenants des autres maillons et ainsi contribuer à améliorer les relations d'affaires à l'intérieur de l'industrie agroalimentaire.

5. FONDS D'EXPORTATION

Présentation de l'action prévue

Un programme de développement des exportations agroalimentaires a été mis en place à l'automne 1998, en consultation avec les intervenants de l'industrie. Ce programme, appelé « Horizon Export », s'adresse à des associations ou regroupements d'entreprises bioalimentaires du Québec dûment établis, qui exportent ou désirent exporter. Doté d'un budget global de 4 millions de dollars pour deux ans à compter de 1998-1999, le programme implique un financement conjoint des projets avec l'industrie.

Le programme comporte quatre volets ayant les objectifs suivants :

- Volet 1 : le positionnement et la valorisation des produits et des entreprises bioalimentaires du Québec dans les marchés d'exportation (foires à l'étranger, missions commerciales, accueil d'acheteurs, etc.);
- Volet 2 : l'acquisition, le développement ainsi que la diffusion de connaissances et de stratégies marketing et commerciales (missions exploratoires, élaboration de stratégies, sessions d'information, etc.);
- Volet 3 : la mise en place de services de développement des exportations, adaptés aux conditions particulières de marchés ciblés (services techniques de nature commerciale, etc.);
- Volet 4 : la promotion d'une culture d'exportation auprès du milieu agricole et bioalimentaire québécois (colloques, séminaires, prix d'excellence, relations de presse, etc.).

Un comité directeur a été mis en place pour analyser les projets et faire des recommandations. Ce comité est composé de représentants des organismes suivants : la Coopérative Fédérée du Québec (CFQ), l'Union des producteurs agricoles (UPA), la Chaire Philippe Pariseault de l'UQAM, l'Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec (AMPAQ), le Club Export agroalimentaire du Québec et le MAPAQ.

Description des travaux réalisés et des résultats obtenus

Depuis sa mise en place en octobre 1998 jusqu'en mars 2000, une quarantaine de demandes d'aide financière, en provenance de 25 regroupements d'entreprises, ont été acheminées au programme Horizon Export. Près des trois quarts des projets (28/38) ont fait l'objet d'une recommandation positive de la part du Comité directeur du programme. En termes d'aide consentie (lettres signées par le ministre), le montant total est de 2,5 millions de dollars au 31 mars 2000. La majorité des activités se sont déroulées à l'intérieur de foires commerciales et on estime le nombre d'entreprises participantes à environ 200. Les activités ont eu lieu aux États-Unis, en Amérique latine, en Asie, en Europe et en Afrique du Nord.

En ce qui concerne les retombées du programme, il est encore tôt pour en faire une estimation finale, puisque la grande majorité des projets sont en voie de réalisation. Toutefois, les retombées de ces projets sont estimées par les promoteurs à quelque 225 millions de dollars en ventes additionnelles à l'exportation.

Perspectives pour l'an 2

En 2000-2001, les crédits disponibles sont de 1,7 million de dollars, dont 1,2 million pour des engagements antérieurs. Le programme se termine en mars 2001.

Par ailleurs, pour appuyer le développement des exportations québécoises, les membres de la Filière agroalimentaire du Québec comptent profiter de la tenue, en mars 2001, du Salon international de l'alimentation (SIAL) de Montréal pour promouvoir les produits alimentaires québécois dans le cadre d'un Pavillon Québec.

6. QUALITÉ

Présentation de l'action prévue

Afin de mettre en place des systèmes intégrés d'assurance de la qualité sur les bases de l'analyse des risques, tels que HACCP, les intervenants ont convenu de finaliser et de mettre en œuvre des orientations québécoises sur une approche de reconnaissance gouvernementale des systèmes d'assurance de la qualité basés sur le HACCP, s'appliquant de la ferme à la table.

Du côté de l'industrie, plusieurs secteurs ont prévu se donner une programmation d'activités visant l'implantation de systèmes d'assurance-qualité. Les associations sectorielles entendent offrir un soutien aux entreprises agroalimentaires (de la ferme à la table) dans le développement des systèmes d'assurance de la qualité basés sur le HACCP. Une fois ces systèmes développés, les entreprises demanderont une attestation et une reconnaissance gouvernementale.

Par ailleurs, le MAPAQ s'est engagé à mettre en place un cadre législatif et la réglementation permettant l'instauration d'un système de traçabilité de la ferme à la table.

Description des travaux réalisés et des résultats obtenus

Reconnaissance des systèmes

À l'automne 1999, les orientations du MAPAQ en matière de reconnaissance de systèmes d'assurance de la qualité basés sur le HACCP ont été présentées aux intervenants de l'industrie. Dans le cadre d'une rencontre de la Filière agroalimentaire du Québec, ces orientations ont fait l'objet d'une présentation formelle et ont reçu l'appui des membres. Les éléments de base de ces orientations sont une reconnaissance gouvernementale des contrôles basés sur une certification par une tierce partie de tels systèmes, ainsi que la rédaction de normes sectorielles à titre de référentiel d'audition. Les normes sectorielles sont volontaires et consensuelles avec reconnaissance gouvernementale. Pour les entreprises exportatrices, la base internationale HACCP sera utilisée et pour les autres entreprises (production, transformation et détail), une base HACCP adaptée sera développée. Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) sera un des organismes de certification.

Le MAPAQ participe également au Sous-comité fédéral-provincial et territorial sur la sécurité alimentaire à la ferme (HACCP), dont le mandat est de développer une stratégie fédérale, provinciale et territoriale sur la reconnaissance des systèmes de sécurité alimentaire à la ferme. Un modèle de reconnaissance tenant compte des responsabilités et des champs de compétence des différents ordres de gouvernement a été élaboré. Dans ce cadre, une norme de référence est en préparation. Elle concerne la reconnaissance des programmes de sécurité alimentaire, de même que la tierce partie qui sera impliquée dans les vérifications de conformité des systèmes implantés. Un projet d'estimation des coûts relatifs au développement, à l'implantation et à la reconnaissance par les gouvernements a été préparé et a fait l'objet de consultations auprès des représentants des producteurs agricoles. Le rythme des travaux du Sous-comité devrait s'accélérer en vue d'en arriver, au début de 2001, à une position finale pour la reconnaissance des systèmes de sécurité alimentaire à la ferme par le gouvernement fédéral et les provinces.

Implantation par le milieu

Production porcine : la Fédération des producteurs de porc a entrepris l'implantation du programme d'assurance de la qualité à l'automne 1999. La formation des producteurs et des valideurs par la Faculté de médecine vétérinaire est complétée et, en avril 2000, six producteurs étaient validés selon le système du Conseil canadien du porc. L'élaboration de la norme sectorielle de la production porcine selon les orientations établies par le MAPAQ a débuté (BNQ et Fédération des producteurs de porc). Le MAPAQ est associé à la réalisation de ce projet, afin de valider le scénario d'implantation et de certification à l'échelle provinciale/canadienne. De plus, le BNQ a entrepris une étude, à la demande du Conseil canadien du porc, afin d'intégrer les aspects qualité et environnement à la norme sectorielle du porc.

Production avicole et production laitière : le *Manuel d'assurance de la salubrité à la ferme* des producteurs de volaille du Canada, ainsi que de la Fédération des producteurs laitiers est maintenant disponible pour les producteurs québécois. La Fédération des producteurs de volailles s'est impliquée activement sur le plan de la formation des producteurs en y affectant une ressource professionnelle. Ceux-ci reçoivent des demandes importantes de la part des abattoirs en vue de l'implantation de systèmes de sécurité alimentaire. Une possibilité de paiement selon la qualité est à l'étude.

Production d'œufs : les producteurs d'œufs de consommation ont mis en place un programme de sécurité alimentaire à la ferme. En plus des pratiques de production, ce programme comporte un volet relatif au contrôle des salmonelles et autres pathogènes d'origine alimentaire.

Productions bovine et ovine : les producteurs de veau ainsi que les abattoirs s'apprêtent à signer un contrat avec le BNQ en vue de développer un programme de certification applicable au veau de grain et au veau de lait. Ce programme contiendra des exigences relatives à la salubrité et à la qualité. Les producteurs de bovins étudient présentement un mécanisme de mise en place et d'évaluation des coûts de la traçabilité. Un guide de bonnes pratiques de production est en cours de développement à l'échelle canadienne dans le cadre de la mise place d'un système d'assurance de la qualité basé sur le HACCP, de même que pour l'Association canadienne des producteurs ovins, à laquelle est associé le Centre d'expertise en production ovine du Québec.

Production horticole : le *Guide de salubrité des fruits et légumes à la ferme*, publié par le Conseil canadien de l'horticulture (CCH), est maintenant disponible pour les producteurs québécois. Le CCH a également élaboré, avec le Centre de technologie alimentaire de Guelph, un manuel de formation ainsi qu'une stratégie de mise en œuvre. Les fédérations de producteurs agricoles sont invitées à s'impliquer dans la préparation des formateurs, qui travailleront par la suite auprès des producteurs. Ce secteur reçoit des demandes d'entreprises de distribution concernant l'application de normes de qualité et la certification par une tierce partie.

Production acéricole : le secteur acéricole a procédé, avec le BNQ, à la rédaction d'une norme sectorielle relative à la sécurité alimentaire et à la qualité, ainsi que d'un protocole de certification. Cette dernière sera assortie d'un logo et d'une marque de certification.

Transformation des aliments : l'Agence canadienne d'inspection des aliments n'ayant pas encore pris position de façon officielle pour la reconnaissance HACCP des établissements non

enregistrés, les demandes des entreprises provenant du secteur de la boulangerie-pâtisserie sont adressées au MAPAQ. Ce dernier a développé une position d'amendement des exigences préalables des programmes pour ce secteur. De plus, la mise en œuvre des orientations québécoises en matière de certification sera effectuée comme prévu par le BNQ dans le cadre d'une demande de reconnaissance d'une entreprise de ce secteur. Par ailleurs, l'Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec a mis sur pied, depuis trois ans, un programme de formation basé sur le référentiel HACCP. À ce jour, une trentaine d'entreprises ont complété la formation et sont en phase d'implantation. Une vingtaine s'apprête à débuter la formation.

Distribution et restauration : le Conseil canadien de la distribution alimentaire (CCDA) est présentement dans la phase de développement d'un programme canadien d'assurance de la qualité basé sur le HACCP. Ce programme s'appliquera aux distributeurs et aux détaillants. Une démarche d'adaptation du HACCP au secteur de la restauration est également en cours. L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ) a démontré de l'intérêt à s'associer à ce dossier. La résultante constituera le document préliminaire pour l'élaboration de la norme sectorielle avec le BNQ.

Traçabilité

Deux projets de loi, l'un sur les aliments et l'autre sur la santé animale, ont été déposés au printemps 2000 à l'Assemblée nationale. Ils visent, entre autres, la mise en place des éléments nécessaires à l'implantation de la traçabilité. Ces deux projets de lois ont fait l'objet d'une préconsultation publique au cours de l'hiver 2000. Le projet sur les aliments a été adopté en juin 2000 et l'adoption de celui sur la santé animale est prévue pour l'automne 2000.

Perspectives pour l'an 2

Poursuivre le développement et la mise en œuvre des orientations québécoises en matière de reconnaissance des systèmes d'assurance-qualité basés sur le HACCP.

Faire reconnaître la position du Québec au sein du comité fédéral, provincial et territorial sur la sécurité alimentaire à la ferme ainsi qu'à la transformation et au détail.

Veiller à ce que le Québec obtienne sa quote-part des fonds alloués dans le cadre du développement et de l'implantation de ces programmes de qualité.

Mettre en place la réglementation nécessaire à l'implantation de la traçabilité.

7. INSTRUMENTS RÉGIONAUX DE DÉVELOPPEMENT

L'axe du plan d'action sur les instruments régionaux de développement est constitué de deux composantes, soit :

- la mise en place d'une mesure de soutien au développement des produits du terroir;
- la réalisation d'une étude sur la concentration économique et géographique en agroalimentaire.

7.1 MESURE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES PRODUITS DU TERROIR

Présentation de l'action prévue

L'idée de la mesure de développement des produits du terroir tire son origine de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire de mars 1998 et a été proposée par Solidarité rurale du Québec (SRQ). Le mandat de concrétiser cette mesure a été confié au ministère des Régions (MR) dans le *Discours sur le budget de 1998-1999*. Une enveloppe de 750 000 $ a été allouée à la mesure, soit 250 000 $ pour l'année 1998-1999 et 500 000 $ pour l'année 1999-2000.

L'objectif de la mesure est de soutenir la croissance des différents maillons de l'agriculture et de l'agroalimentaire et de l'agroforesterie en milieu rural en assistant financièrement les promoteurs ruraux dans la sauvegarde des savoirs et savoir-faire traditionnels, par la mise en valeur du patrimoine rural québécois, dans la promotion de l'occupation du territoire et de la valorisation des terroirs locaux, par le soutien à l'entrepreneuriat et par l'encouragement à la diversification économique par la mise en valeur des ressources locales.

Les paramètres administratifs de la mesure sont le fruit d'une concertation entre des représentants de SRQ, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), du ministère de la Culture et des Communications (MCC) et du ministère des Régions (MR). Des représentants de ces organismes siègent au Comité national de sélection des projets. Les projets sont reçus en région par le MR et sont ensuite analysés conjointement par les directions régionales du MR, du MAPAQ et du MCC. Si l'analyse régionale est concluante, les projets sont acheminés au comité national de sélection qui donne l'approbation finale.

Description des travaux réalisés et des résultats obtenus

Lors de la première année d'application de la mesure en 1998-1999, quatre projets ont été retenus pour des engagements totalisant 100 000 $. En 1999-2000, un total de 20 projets a été retenu pour un engagement total de 450 000 $. En somme, d'août 1998 à mars 2000, 24 projets ont été acceptés, pour une aide totale de 550 000 $. La très grande majorité des projets ont obtenu le maximum de 25 000 $ ou presque.

Les projets acceptés proviennent de 11 régions sur une possibilité de 15 ayant des milieux ruraux. Les régions de l'Île-de-Montréal et de Laval sont ainsi exclues. Les projets acceptés concernent, dans l'ordre, la transformation (14), la production/cueillette (4), la commercialisation (3), les activités multiples (2) et l'agrotourisme (1).

Perspectives pour l'an 2

Dans le cadre du discours du budget du Québec en mars 2000, le ministre des Finances a annoncé la reconduction du programme pour soutenir le développement des produits du terroir québécois, avec une enveloppe annuelle de 600 000 $, pour une aide totale de 1,8 million de dollars sur trois ans à compter de 2000-2001.

Après consultation des partenaires impliqués dans la gestion de cette mesure, les paramètres d'application de la mesure demeureront à peu de chose près les mêmes. Les promoteurs pourront présenter leurs projets dès l'adoption par le Conseil du Trésor de la reconduction des normes de cette mesure. Une douzaine de projets sont déjà en voie d'analyse.

7.2 ÉTUDE SUR LA CONCENTRATION EN AGROALIMENTAIRE

Présentation de l'action prévue

Les intervenants ont convenu de réaliser une étude sur la concentration géographique et économique en agroalimentaire. Cette étude vise à établir le portrait évolutif de la concentration économique (consolidation des entreprises) et géographique (répartition sur le territoire) de l'agroalimentaire québécois et en définir les causes ainsi que les facteurs l'influençant. La période couverte est de 1961 à nos jours. L'étude doit couvrir les principaux secteurs de production et de transformation. Elle permettra de dégager les éléments déterminants à considérer en matière de développement régional lors de l'élaboration future d'orientations sectorielles ou de politiques gouvernementales touchant le secteur.

Description des travaux réalisés et des résultats obtenus

La sélection de l'équipe de recherche s'est faite en mai 1999 dans le cadre d'un appel de proposition auprès de cinq groupes universitaires. La proposition conjointe du Centre de recherche en économie agroalimentaire (CREA) et du Centre de recherche en aménagement et en développement (CRAD) de l'Université Laval a été retenue. Le projet, d'une durée prévue de neuf mois, a débuté le 2 août 1999. Le coût de l'étude est de 73 125 $ et celle-ci est financée par le MR, le MAPAQ, l'UPA et SRQ. Au 31 mars 2000, la collecte des données et leur traitement étaient en bonne partie complétés. La revue de littérature était en voie de finalisation. Une vingtaine d'experts ont été rencontrés. En avril 2000, l'analyse des données cartographiques et statistiques était débutée. Un comité de direction composé de l'équipe de recherche et des représentants des commanditaires suit le déroulement des travaux.

Perspectives pour l'an 2

L'équipe CREA-CRAD remettra son rapport final à la fin de juin 2000 aux commanditaires. Un CD-rom comprenant l'ensemble des cartes et les données statistiques par région et MRC sera livré avec le rapport final. Les commanditaires conviendront avec l'équipe de recherche des modalités de diffusion du rapport et des produits qui en découleront.

8. NÉGOCIATIONS DE L'OMC SUR L'AGRICULTURE

Présentation de l'action prévue

L'objectif consistait à obtenir un consensus sur une position québécoise de négociation qui devait être développée en consultation avec les intervenants de l'agroalimentaire.

Description des travaux réalisés et des résultats obtenus

Une vaste consultation, par appel de mémoires, a été tenue en février 1999 concernant la position québécoise lors des négociations de l'OMC. À cet effet, 23 mémoires ont été reçus. La synthèse de ces mémoires a été disponible le 12 avril pour les participants québécois de la rencontre des 18, 19 et 20 avril 1999, tenue à Ottawa.

Sous la responsabilité de la Filière agroalimentaire du Québec, un groupe de travail, composé de représentants de tous les secteurs impliqués, a dégagé les éléments qui faisaient consensus pour l'établissement d'une proposition préliminaire de positionnement pour le Québec. Le rapport du Groupe a été présenté à la Filière le 10 juin 1999. Une position québécoise a été établie à la suite de cette rencontre.

Fort de cette position consensuelle, M. Rémy Trudel, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, a fait part des orientations du Québec lors de la rencontre des ministres de l'Agriculture, tenue les 5, 6 et 7 juillet 1999, en Saskatchewan. En août 1999, le gouvernement fédéral rendait publique la position initiale de négociation du Canada. Cette dernière reflétait les orientations québécoises.

Les négociations de l'OMC devaient être lancées lors de la rencontre ministérielle tenue du 30 novembre au 3 décembre 1999. Cependant, cette rencontre a été un échec et les membres n'ont pu s'entendre sur une déclaration ministérielle. Le 7 février 2000, le Conseil général de l'OMC a décidé de relancer les négociations pour les secteurs de l'agriculture et des services.

De plus, un réseau d'information sur les négociations commerciales a été mis sur pied sous la responsabilité de la Filière agroalimentaire du Québec. Ce réseau regroupe des représentants des secteurs de la production, de la coopération, de la transformation et de la distribution, ainsi que des milieux universitaires et gouvernemental. Au 31 mars 2000, le Groupe avait tenu deux rencontres. L'objectif est de partager toute l'information disponible sur les négociations.

Perspectives pour l'an 2

Les négociations de l'OMC sur l'agriculture vont démarrer en 2000-2001. On ne s'attend toutefois pas à ce que les travaux avancent rapidement, puisque les États-Unis sont en période électorale et que le gouvernement actuel n'a pas obtenu le « fast track ». De son côté, l'Union européenne préconise une ronde de négociations élargie à plusieurs secteurs d'activité.

Le Québec effectuera un suivi des négociations de l'OMC en agriculture, afin de s'assurer que les intérêts québécois sont pris en compte par le gouvernement fédéral. Les travaux du réseau d'information de la Filière se poursuivront au rythme de rencontres bimestrielles.

ANNEXES

Québec

Ministère de
l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation

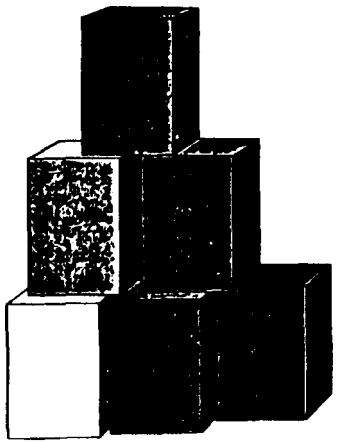

Annexe A
LE SUIVI DES OBJECTIFS DE CROISSANCE EN AGROALIMENTAIRE

1. Les objectifs *nationaux* : les engagements des *décideurs*
2. Les objectifs *sectoriels* : les engagements des *filières*
3. Les objectifs *régionaux* : les engagements des *tables de concertation*

Document réalisé par : Pierre-Guy Bergeron, Félicien Hitayezu et Pascal Van Nieuwenhuyse

Direction de la recherche économique et scientifique
Direction générale des politiques agricoles

Québec, le 28 mars 2000

LES OBJECTIFS *NATIONAUX*

LES ENGAGEMENTS DES *DÉCIDEURS*

FAITS SAILLANTS ÉCONOMIQUES 1999
ET LES OBJECTIFS DE CROISSANCE

Emplois

- L'emploi dans l'industrie agroalimentaire au Québec en 1999 a diminué légèrement par rapport à 1998 et revient aux niveaux atteints en 1996 et 1997. Au cours des neuf premiers mois de 1999, il reste stable en agriculture, mais diminue quelque peu dans la transformation. Du côté de la transformation des aliments et boissons, le nombre d'emplois s'était accru de 8 % (4 000 postes) au Québec en 1998. Cependant, au cours des neuf premiers mois de 1999, l'emploi recule de près de 4 % (2 100 postes), essentiellement dans l'industrie des boissons et dans celle des viandes, cette dernière ayant auparavant connu une hausse spectaculaire de 3 700 postes entre 1995 et 1998.

- Depuis quatre ans, la progression de l'emploi en transformation des aliments et boissons est plus rapide au Québec (au total, 16 %) qu'en Ontario (8 %), ailleurs au Canada (9 %) et aux États-Unis (-1 %).

- Avec un effectif moyen de près de 54 650 postes occupés, la transformation des aliments et boissons demeure nettement le premier employeur du secteur manufacturier québécois, avec 10 % de l'ensemble des emplois en usine au Québec. De plus, à l'échelle nord-américaine, l'industrie québécoise se situe dans les dix premiers pôles d'activités de transformation alimentaire du continent.

Exportations

- Malgré une conjoncture défavorable des prix, la valeur des exportations agroalimentaires québécoises s'est accrue de 1,2 % par rapport à l'année 1998, pour atteindre une valeur de 2 480 millions de dollars. Le porc, les boissons, les dérivés du cacao et les produits laitiers représentent les quatre principaux groupes de produits écoulés par le Québec sur les marchés internationaux. Ils ont compté pour près de la moitié de la valeur totale des exportations internationales de produits agroalimentaires du Québec en 1999.

- Comparativement à l'Ontario, la performance des exportateurs québécois au cours de la première moitié des années 90 laissait voir une certaine lenteur à accéder aux marchés internationaux. Par contre, à partir de 1995, l'industrie agroalimentaire québécoise a nettement accentué le rythme, en bonne partie grâce à l'excellente performance des secteurs porcin et laitier, mais aussi grâce à une poussée remarquable des exportations d'une gamme très variée de produits, comme les eaux embouteillées, le bacon et le jambon, les fromages, les dérivés du cacao (chocolat), les préparations alimentaires diverses, les pâtes alimentaires, les biscuits et la fève de soya; une bonne partie de ces produits sont des produits transformés à haute valeur ajoutée. Depuis deux ans, l'Ontario connaît encore une fois une augmentation supérieure à celle du Québec.

- Les ventes québécoises de porc sur les marchés internationaux se sont stabilisées; par contre, les exportations d'eaux embouteillées se sont effondrées et les ventes de soya et de produits laitiers ont régressé de façon importante. Malgré cela, la valeur des exportations totales du Québec s'est maintenue grâce à des ventes accrues de maïs, de produits du cacao (chocolat), de fruits et légumes et de produits céréaliers sur les marchés extérieurs.

Investissements

- Pour soutenir les secteurs de la production et de la transformation, il s'effectue au Québec des investissements de l'ordre de 900 millions annuellement. En 1999, avec des immobilisations de 578 millions de dollars, le secteur agricole demeure le pilier des dépenses de l'industrie agroalimentaire. En fait, il continue d'accaparer près de 40 % des nouveaux investissements dans l'ensemble du secteur bioalimentaire québécois. Pour leur part, les immobilisations de l'industrie des aliments et boissons devraient atteindre 432 millions de dollars. Ce montant se compare au niveau atteint en 1998, mais dépasse de plus de 60 % celui enregistré en 1997. S'il se réalise pleinement, ce niveau de 1999 constituera un record historique pour l'industrie des aliments et boissons.

LES OBJECTIFS DE CROISSANCE : LES DONNÉES

DIMENSION	OBJECTIFS POUR 2005	RÉFÉRENCE 1997	1998	1999[E]	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Emplois en agriculture et transformation	Augmenter de 15 000	Projeté 120 000 Réalisé Total 119 955 Agri 67 423 Transf 52 532	122 000 124 531 67 990 56 541	124 000 120 327 65 675 54 652	126 000	128 000	130 000	132 000	134 000	135 000
Exportations de produits agroalimentaires	Doubler pour atteindre 4 milliards $ (soit 10 % du Canada)	Projeté 2 000 Réalisé 2 240	2,200 2,450	2 400 2,478	2 600	2 900	3 100	3 400	3 700	4 000*
Investissements à la ferme et à la transformation	Réaliser d'ici 2005 pour 7,5 milliards $ d'investissements	Projeté Réalisé Total 0 807 Agri 0,542 Transf 0,265	0,850 0,963 0,537 0,426	0,950 1,005 0,573 0,432	0,950	0,950	0,950	0,950	0,950	0,950
Part des produits québécois sur le marché intérieur	Accroître de 10 % sur 4 ans	Indicateurs en développement								

E : Estimé

* : Basé sur l'estimé de l'année 1997.

Voir en annexe les « Définitions et limites » des dimensions (A-5) ainsi que les « Consignes d'interprétation » (A-6)

- **Emploi en agriculture et en transformation**

Il s'agit du nombre de personnes qui ont un travail dans des établissements du secteur privé (fermes, entreprises, usines) classés dans les industries suivantes : agriculture et services connexes, usines d'aliments et boissons. Leur nombre annuel est calculé en prenant la moyenne sur douze mois. Compte tenu de la grande variabilité statistique de la donnée sur l'emploi agricole, nous avons pris une moyenne mobile sur cinq ans.

- Le nombre d'emplois en transformation des aliments et boissons est repéré auprès des employeurs manufacturiers, ceux-ci déclarant le nombre d'employés pour lesquels ils déclarent avoir rempli un formulaire T4 de Revenu Canada.

- Le nombre de personnes en agriculture et dans les services connexes est estimé à partir d'une enquête par échantillonnage auprès des ménages et concerne la population âgée de 15 ans et plus ayant effectué un travail rémunéré ou non. L'agriculture regroupe tous les types de fermes, les serres et champignonnières, alors que les entreprises connexes à l'agriculture regroupent notamment celles des services de gestion, des services de reproduction ainsi que des services relatifs à l'élevage et aux cultures (travail du sol et plantation, protection, récolte). La nouvelle classification des industries commune aux pays de l'Amérique du Nord (SCIAN) exclut les emplois en agriculture et services connexes, les emplois des services vétérinaires, des services d'analyse des sols, des entreprises de plantation et d'entretien d'arbres et d'arbustes ornementaux, des services-conseils scientifiques et techniques, et de recherche et développement en agriculture. Au début de l'an2000, les données sur l'emploi en agriculture et services connexes ont été révisées (généralement à la baisse) pour tenir compte des résultats du « Recensement de la population » de 1996 et en raison d'un changement dans la méthode d'estimation retenue par Statistique Canada.

- **Exportations de produits agroalimentaires**

Ne couvrent que les exportations de produits agroalimentaires (i.e. pêches non comprises).

- **Investissements à la ferme et en transformation**

Les immobilisations sont constituées par le coût d'acquisition, de construction et d'installation de nouvelles usines (ou bâtiments), de matériel et d'outillage nouveaux et durables (1 an et plus). Ces dépenses sont brutes, i.e. sans déduction de la valeur de rebut ou d'échange et comprennent les subventions. Les mots clés sont « ajout au capital fixe existant » d'une industrie.

Ainsi, un équipement usagé est exclu si acheté au Canada, mais inclus si acheté aux États-Unis. L'achat d'un quota ou d'une ferme existante est exclu, mais l'ajout de bâtiments ou l'installation de drainage additionnel est inclus.

LES OBJECTIFS DE CROISSANCE : CONSIGNES D'INTERPRÉTATION

Dans l'interprétation et l'appréciation des résultats de l'effort de croissance demandé ou réalisé par différentes filières, un certain nombre de points doivent être pris en compte.

- **L'année de référence 1997 :**

- Les efforts et les taux de croissance attendus à la suite des objectifs de croissance sont évalués par rapport à l'état de situation qui prévalait en 1997. Cette référence peut cependant comporter des biais qui peuvent influencer l'appréciation qu'on fait de la performance réalisée par un secteur. Il se pourrait en effet que, pour une production donnée, cette année soit relativement exceptionnelle dans ses performances (à la baisse ou à la hausse) en 1997. Autrement dit, il faut relativiser les données de l'année de référence 1997 par rapport au passé.

- **L'interprétation des performances après deux ans :**

- La période d'évaluation (deux ans) n'est pas suffisamment longue pour évaluer et tirer des conclusions sur les performances d'un secteur donné. Cela est d'autant plus vrai que les objectifs de croissance ont été souvent fixés dans une perspective à long terme. Il se pourrait que les performances actuelles soient le résultat des phénomènes conjoncturels qui ne marquent pas des tendances majeures.

- **L'effet prix**

- Au-delà du phénomène habituel d'inflation, les mouvements de prix mondiaux peuvent donner une « image » inexacte de l'effort réel qu'une filière a dû fournir pour atteindre son objectif de croissance. Il est possible d'avoir une augmentation du volume de production dans un contexte général de baisse de prix avec pour résultat que la valeur monétaire ne reflète pas l'effort de production.

LES OBJECTIFS *SECTORIELS*

LES ENGAGEMENTS DES *FILIÈRES*

EFFORT DES MAILLONS DE LA FILIÈRE AGROALIMENTAIRE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE CROISSANCE

Les filières et différents secteurs de l'industrie agroalimentaire québécois se sont donné des objectifs de croissance souvent en termes de croissance d'activité, que ce soit sur le plan de la production ou de la transformation. Il apparaissait donc nécessaire d'arrimer les objectifs sectoriels aux objectifs de croissance globaux qui, de leur côté, concernent les exportations, les investissements, les emplois et les parts de marchés de produits québécois sur le marché intérieur.

Pour ce faire, nous avons estimé, en valeur monétaire, l'effort de deux maillons (production et transformation) de la filière agroalimentaire pour atteindre les objectifs de croissance dans les exportations et les parts du marché intérieur, tandis que les deux autres objectifs (emplois et investissement) sont en réalité une résultante ou condition de la croissance d'activité.

À partir de l'information disponible et d'hypothèses réalistes, une augmentation de 2 milliards d'exportation et de 10 points sur le marché intérieur se traduirait en un accroissement de 1,28 milliard de dollars de recettes monétaires sur le plan de la production et de 3,28 milliards de dollars de livraisons en transformation des produits agroalimentaires. Ces deux valeurs constituent donc, par la suite, la référence par rapport à laquelle s'évalue le niveau d'atteinte des objectifs.

Actuellement, avec les niveaux de croissance projetés par différents secteurs, nous anticipons un accroissement de près d'un milliard de dollars sur le plan de la production et de 2,85 milliards de dollars sur le plan de la transformation. Dans les deux cas, on est légèrement en dessous de l'effort nécessaire pour atteindre les objectifs de croissance.

Estimation de l'effort des maillons de la filière agroalimentaire pour atteindre les objectifs de croissance

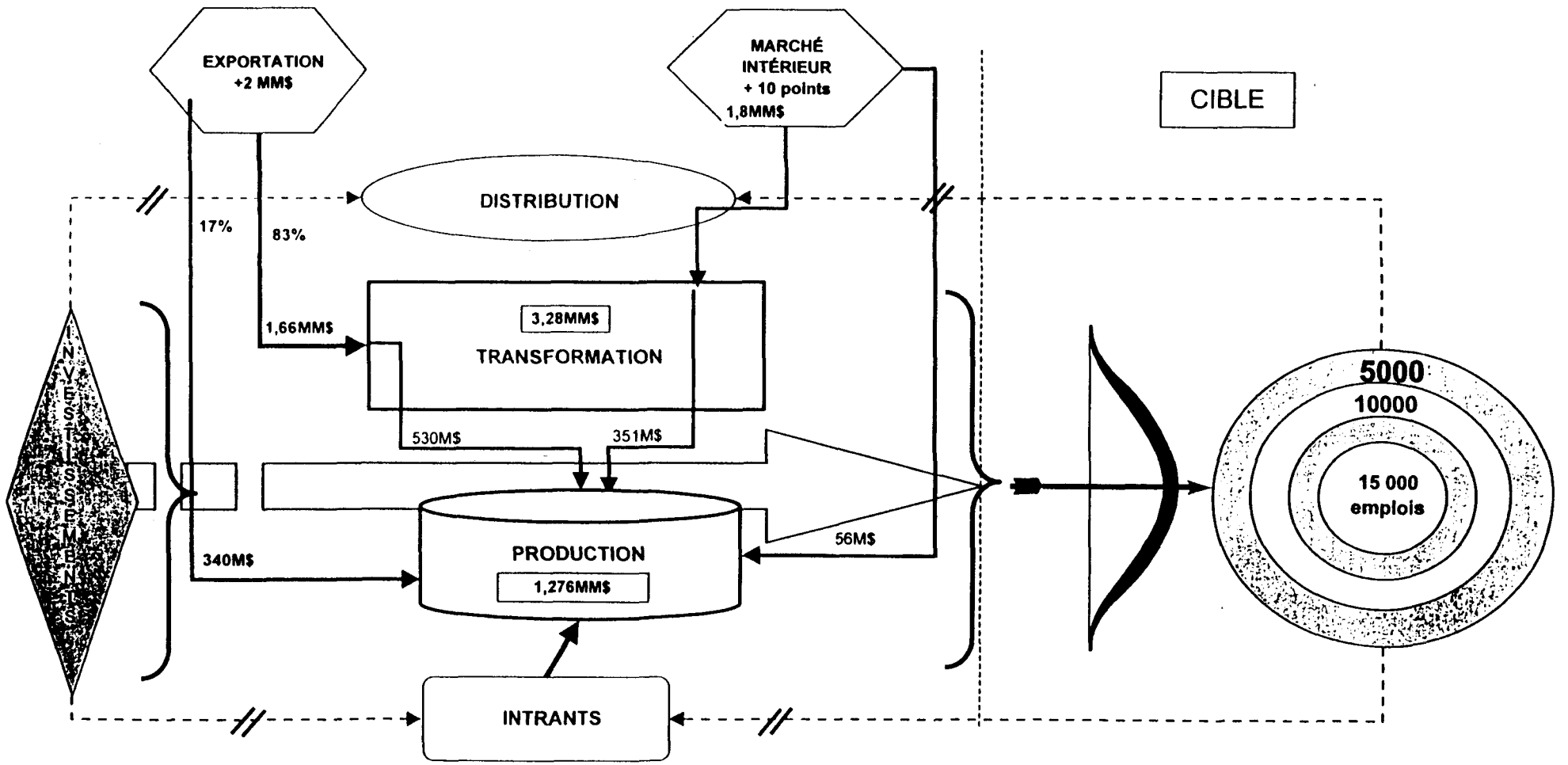

Objectifs de croissance sectoriels
Tableau synthèse de la production

Secteurs		Croissance observée	Volet production: Croissance projetée	Volume de production			Indice de croissance	Volet recettes monétaires: Indice de croissance				Augmentation projetée des recettes en dollars constants	Secteurs	
		1990-1997	1997-2005	1997	1998	1999	1997-1999	1997-1999	1999	1998	1997	1997-2005		
Total		...	...	...	...	...	...	**101**	**4537**	**4287**	**4510**	**997,8**	'000 000 $	**Total**
Productions animales				...	...	...	...	**97**	**3 234**	**3 092**	**3 319**	...		**Productions animales**
Lait	'000 000 l	0,5%	8,0%	2 814	2 870	2 809	**100**	**109**	1 490	1 449	1 372	109,7	'000 000 $	Lait
Porc	'000 t	23,4%	17,0%	378	410	443	**117**	**82**	794	680	972	165,3	'000 000 $	Porc
Bovin	'000 t		22,0%	103	99	95	**92**	**80**	193	210	240	52,8	'000 000 $	Bovin
Veaux	'000 t	12,8%	27,0%	37	38	38	**103**	**113**	172	168	152	41,0	'000 000 $	Veaux
Ovins	'000 t	90,0%	25,0%	2,0	2,3	..	...	**110**	10	10	9	2,3	'000 000 $	Ovins
Volaille	'000 t	23,0%	22,0%	253	263	276	**109**	**100**	434	439	434	95,4	'000 000 $	Volaille
Œufs consommation	'000 douz	1,1%	12,0%	70 444	72 478	76 464	**109**	**102**	81	78	79	9,5	'000 000 $	Œufs consommation
Œufs incubation	'000 douz	26,1%	7,0%	14 364	15 091	16 300	**113**	...	..	5	4	0,3	'000 000 $	Œufs incubation
Autres productions		...	...	..	..	...	...	**107**	60	52	56	44,0	'000 000 $	Autres productions
Productions végétales				...	...	...	...	**111**	**1 305**	**1 197**	**1 171**			**Productions végétales**
Grains	'000 t	9,7%	14,0%	3 220	3 785	3 907	**121**	**102**	376	381	368	51,5	'000 000 $	Grains
Pommes de terre	'000 t	23,0%	28,0%	413	441	470	**114**	**127**	88	68	69	19,3	'000 000 $	Pommes de terre
Légumes	'000 t	294,4%	54,0%	609	597	..	...	**100**	261	240	260	140,4	'000 000 $	Légumes
Pommes	'000 t	4,5%	7,5%	104	96	..	...	**129**	32	25	25	1,9	'000 000 $	Pommes
Ornemental	'000 000 $	13,0%	70,0%	...	...	...	...	**127**	171	156	134	93,9	'000 000 $	Ornemental
Acériculture	'000 l	3,4%	100,0%	19,9	19,5	20,7	**104**	**118**	137	123	116	115,9	'000 000 $	Acériculture
Autres productions		...	...	...	...	...	...	**121**	240	205	199	55,0	'000 000 $	Autres productions

Objectifs de croissance sectoriels
Tableau synthèse de la transformation

	Valeur des livraisons 1997		Variation totale en valeur	Croissance projetée	Valeur des livraisons		Accroissement 1997-1999		Accroissement visé en 2005	
	'000 000 $	Poids relatif %	1990-1997 %	1997-2005 %	1998 '000 000 $	1999 '000 000 $	Indice	Valeur '000 000 $	Livraison '000 000 $	Exportation '000 000 $
Total	13 565	100	14,0	20,9 (1)	13 674	13 665	101	100	2841(1)	1342 (2)
Produits Laitiers	3 055	22,5	-17,7	8,0	3 177	3 186	104	131	244	244
Viandes et volailles	3 344	24,7	20,5	...	3 142	2 994	90	-350	...	...
Viandes	2 587	19,1	20,5	33,4	2 355	2 249	87	-338	864	278
Volailles	757	5,6	20,6	20,0	786	745	98	-12	151	..
Fruits et légumes	622	4,6	-3,9	...	632	635	102	13	..	..
Conserverie	574	4,2	-10,6	...	581	579	101	5	..	..
Produits congelés	47	0,3	151,3	40,0	51	57	121	10	19	..
Produits à base de farine	1 204	8,9		25,0	978	990	82	-214	301	110
Boulangerie-pâtisserie	..	..	..		..	..				
Biscuit	227	1,7	..		..	..			..	
Pains et autres produits de boulangerie	735	5,4	25,1		756	768	104	33	..	
Minoteries	242	1,8	13,4		222	222	92	-20	..	
Industries des boissons	1 867	13,8		21,1	1 907	2 075	111		394	90
Boissons	1 269	13,8	22,9		1 240				...	
Boissons gazeuses	598	4,4	33,9		667				...	
Autres produits alimentaires	1 883	13,9	..	42,3	2 048	2 068	110	185	797	600
Confiseries et chocolats	275	2,0	41,8		337	338	123	63	...	
Croustilles, bretzels et maïs soufflé	219	1,6	33,0		220	247	113	28	...	
Thé et café	389	2,9	14,6		407	369	95	-20	...	
Malt, pâtes sèches et autres produits	1 000	7,4			1 084	1 114	111	114	...	
Aliments pour animaux	1 180	8,7	33,3	6,0	1 106	997	84	-183	71	

(1) : Correspond à la somme des accroissements sectoriels.

(2): Aux exportations en produits transformés, il faut ajouter les exportations en produits agricoles comme les fruits et légumes frais, les animaux reproducteurs, les céréales.
À cet effet, l'objectif d'exportation de la table filière des productions maraîchères a été ajouté soit de passer de 50 millions $ à 100 millions $ d'exportation d'ici 2005.

LES OBJECTIFS *RÉGIONAUX*

LES ENGAGEMENTS DES *TABLES DE CONCERTATION*

Prochaine étape

Annexe B

TABLES FILIÈRES ET TABLES DE CONCERTATION AGROALIMENTAIRE RÉGIONALES

TABLES FILIÈRES AGROALIMENTAIRES AU QUÉBEC

Nom de la table filière ou du secteur	Objectifs de croissance	Tableau de suivi des objectifs	Nom de la table filière ou du secteur	Objectifs de croissance	Tableau de suivi des objectifs
▪ Filière laitière	X	X	▪ Filière du secteur des grains	X	X
▪ Filière porcine	X	X	▪ Filière pomme de terre	X	X
▪ Filière bœuf	X	X	▪ Filière productions maraîchères	X	X
▪ Filière du veau lourd	X	X	▪ Filière légumes de serre	X	--
▪ Filière ovine	X	X	▪ Filière légumes de transformation	X	X
▪ Filière volaille	X	X	▪ Filière pomme	X	X
▪ Filière œufs de consommation	X	X	▪ Filière horticulture ornementale	X	X
▪ Filière caprine	X	--	▪ Filière acéricole	X	X
▪ Filière du lapin	X	--	▪ Filière apicole	X	--
▪ Filière des grands gibiers (bisons, sangliers, cervidés, autruches)	X	--	▪ Filière biologique	X	--
▪ Filière cheval du Québec inc.	X	--	▪ Filière des plantes fourragères	(1)	--
▪ Filière animaux à fourrure	X	--	▪ Filière des eaux embouteillées	(2)	--
▪ Filière aquicole en eau douce	X	--			
SECTEURS NON COUVERTS PAR UNE TABLE FILIÈRES					
▪ Boulangeries – pâtisseries	X	X	▪ Autres industries des aliments (huiles, sucre/confiseries/chocolat, thé/café/tisanes, pâtes, croustilles, mets préparés/surgelés, préparations alimentaires, autres)	X	X
▪ Boissions	X	X			

(1) Table filière en démarrage, définition des objectifs de croissance dans une étape ultérieure.
(2) Compte tenu du contexte entourant la gestion de l'eau au Québec, les intervenants de la Filière ont convenu de définir plus tard leurs objectifs de croissance.

TABLES DE CONCERTATION AGROALIMENTAIRE RÉGIONALES AU QUÉBEC

Nom de la table et numéro de la région	Table avec une planification stratégique	CRCD		Nom de la table et numéro de la région	Table avec une planification stratégique	CRCD	
		Région avec un volet agroalimentaire	Plan du volet agroalimentaire identique à la table			Région avec un volet agroalimentaire	Plan du volet agroalimentaire identique à la table
▪ Table de concertation agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent – (région 01)	Oui*	Oui	Oui	▪ Table de concertation agroalimentaire de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine – (région 11)	Oui*	Oui	Oui
▪ Table agroalimentaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean – (région 02)	Non	Oui	Non	▪ Table agroalimentaire de Chaudière-Appalaches – (région 12)	Oui	Oui	Non
▪ Conseil de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour le développement de la région de Québec – (région 03)	Oui	Oui	Non	▪ Table de concertation agroalimentaire de Laval – (région 13)	n.d.	n.d.	n.d.
▪ Réseau de développement agroalimentaire de la Mauricie – (région 04)	Oui*	Oui	Oui	▪ Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière – (région 14)	Oui	Oui	Non
▪ Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie, CIBLE – (région 05)	Oui*	Oui	Oui	▪ Table de concertation agroalimentaire des Laurentides – (région 15)	Oui	Non	Non
▪ Conseil des industries bioalimentaires de l'Île-de-Montréal – (région 06)	Oui	Non	Non	▪ Conseil de développement du bioalimentaire de la Montérégie – (région 16)	Oui*	Oui	Oui
▪ Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais – (région 07)	Oui	Oui	Non	▪ Corporation de développement agroalimentaire-forêt du Centre-du-Québec – (région 17)	Oui	Oui	Non
▪ Table de concertation agroalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue – (région 08)	Oui*	Oui	Non	n.d. : non disponible			

(*) Le plan de développement agroalimentaire régional est le même que celui dont se sert la table de concertation pour établir son plan d'action.

Annexe C

TABLEAU SYNTHÈSE « Aliments Québec » :

Résultats An 1 de la Phase III

TABLEAU SYNTHÈSE « Aliments Québec » Résultats An 1 de la Phase III

Type d'activités	Activités	Objectifs quantitatifs - An I	Activités d'évaluation : Éléments de mesure	Résultats au 31 décembre 1999
Activités d'identification et de sensibilisation	▪ Activités avec Métro-Richelieu ▪ Activités avec IGA (Sobeys) ▪ Activités avec Provigo ▪ Festival des aliments du Québec chez les détaillants Métro et IGA (Sobeys) ▪ Perform Arts ▪ Production de dépliants ▪ Production d'affiches	Obtenir une présence des affichettes-prix dans 25 % des supermarchés du Québec Obtenir un taux de notoriété du logo de 60 % auprès des détaillants Obtenir un taux de notoriété de 50 %du logo auprès des consommateurs	Rapports du démarcheur et lettres de suivi Sondages auprès du public Sondages auprès des détaillants	1. **Présence estimée d'affichettes-prix dans 50 % des supermarchés du Québec, soit 700 supermarchés** 2. **Taux de notoriété de la campagne de 70 % chez les détaillants** 3. **Taux de notoriété de la campagne de 34 % chez les consommateurs**
Activités conjointes avec les distributeurs et les détaillants	▪ Activités avec IGA (Sobeys) ▪ Activités avec Loblaws ▪ Activités avec Métro-Richelieu ▪ Activités avec Provigo ▪ Festival des aliments du Québec chez Métro et IGA (Sobeys) ▪ Commandites : Congrès ADA Conférence CCDA ▪ Stands : Congrès ADA Conférence CCDA	Avoir une présence du matériel au point de vente des supermarchés dans au moins 50 % des principaux supermarchés du Québec, soit environ 700 supermarchés Augmentation de 50 % du nombre de logos dans les circulaires, principalement dans les sections épicerie et viande, l'objectif pour la phase III étant fixé à **1 500** placements	Rapports du démarcheur et lettres de suivi Comptage des logos en circulaires	1. **Présence estimée du matériel aux points de vente dans 56 % des magasins, soit 784 supermarchés** 2. **Évolution des logos en circulaires par section (9 bannières)** **Total de 2 571 placements de logos en circulaires, soit une augmentation de 166 % par rapport à l'an passé et un dépassement de 72 % de l'objectif cible.** **1997-1998 / 1999 / Variation** **Total des placements 966 / 2571 / + 166 %** **Section fruits et lég. 721 / 1242 / + 72 %** **Section viande 165 / 848 / + 414 %** **Section épicerie 80 / 481 / + 501 %**

TABLEAU SYNTHÈSE « Aliments Québec » Résultats An 1 de la Phase III				
Activités conjointes avec les transformateurs et les producteurs	▪ Association laitière de la chèvre du Québec ▪ Fédération des producteurs de pommes du Québec ▪ Super Salon de l'alimentation ▪ Commandites : ▪ UPA 75e ▪ Conseil de l'industrie bioalimentaire du Québec ▪ Festival des fromages de Warwick ▪ A. de la Chevrotière ▪ Promotion de la pomme de terre Primeur ▪ Promotion Savoura ▪ Vendex	Impliquer directement une centaine d'entreprises dans le cadre du projet	▪ Rapports du démarcheur et lettres de suivi ▪ Rapports des promoteurs	1. Plus de 165 entreprises ont été impliquées directement dans des activités reliées au projet (incluant le Festival des aliments du Québec), soit un dépassement de 65 % de notre objectif cible N^bre^ d'entreprises impliquées Association laitière de la chèvre du Québec (ALCQ) 5 Fédération des producteurs de pommes du Québec (FPPQ) 30 Super Salon de l'alimentation 18 Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie 13 Festival des fromages de Warwick 13 A. de la Chevrotière 9 Pommes de terre Primeur 10 Promotion Savoura 7 Vendex, phase II : 42 Festival des aliments du Québec 18 Total : 165